

L'AUTO-DEFENSE « TWIRWANEHO » :

UNE PHILOSOPHIE, DOCTRINE ET IDEOLOGIE CHEZ LES BANYAMULENCE

Par David Munyamahoro BANOGE

Indiana, octobre 2026



Général Michel Rukunda, RIP
*Moïse communautaire et figure tutélaire
de « Twirwaneho »*



Général Charles Sematama
*Joshua communautaire et défenseur de la
dignité des victimes des tueries sélectives*

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE	6
2. HISTORIQUE DE « TWIRWANEHO »	7
2.1. En rébellion muleliste de 1964	7
2.1.1. Twirwaneho à Minembwe en 1964	12
3. DE LA RESISTANCE COMMUNAUTAIRE A LA NOTION DE « TWIRWANEHO » ORGANISE.....	23
3.1. De la résistance aux attaques	23
3.2. L'auto-défense organisée	24
4. « TWIRWANEHO » COMME PHILOSOPHIE, IDEOLOGIE ET DOCTRINE	26
4.1. « Twirwaneho » comme philosophie chez les banyamulenge	27
4.2. « Twirwaneho » comme idéologie chez les banyamulenge	28
4.3. «Twirwaneho » comme doctrine chez les banyamulenge.....	29
4.4. Témoignage de Nyarukundo Jeanne alias Gafoto, rescapée de Kalemie	30
4.5. Témoignages de J. Semahoro et de Ruhumuriza R. rescapés de Kinshasa	32
4.7. Témoignage de Ngarukiye Gitama Siméon, rescapé de Lubumbashi	36
4.8. Témoignage Ngirimana Muganwa Daniel : Rescapé de Kindu.....	37
4.9. Du désarmement à Kindu au choix de « Twirwaneho »	39
4.10. L'action de Muganwa Élie : protection et l'organisation de l'autodéfense.....	41
4.11. Témoignage Gasomora Rwema ,rescapé de Vyura au Katanga	46
5. L'INSTABILITE SUR LA NATIONALITÉ ET L'ÉMERGENCE DE LA PHILOSOPHIE DE	51
L'AUTO-DÉFENSE « TWIRWANEHO »	51
6. TWIRWANEHO FACE À LA GUERRE DE 2017-2026.....	53

6.1. Témoignages de Rutebuka Rutenja et Gatoni Ndasonza	53
6.2. Les initiatives institutionnelles et communautaires pour la paix	56
6.3. Le gouvernement de Kinshasa et la consolidation de « Twirwaneho »	59
6.4. La MONUSCO dans la consolidation de « Twirwaneho »	63
7. LE « TIERS EXCLU »: ENTRE DÉSISTANCE ET RESISTANCE	65
7.1. Le dilemme du respect à la loi ou du respect à la conscience	66
7.2. Colonel Michel Rukunda Makanika : figure tutélaire de « Twirwaneho »	67
7.2.1. Michel Rukunda : parcours, engagement et héritage	68
7.2.1.1. Les parcours de Michel Rukunda	68
7.2.1.2. De la rupture avec le RCD à l'engagement communautaire	70
7.2.1.3. De la victoire contre le RCD à la rupture avec Masunzu	72
7.2.1.4. La réintégration dans les FARDC et sa rupture avec l'institution militaire	74
7.2.1.5. Le dernier engagement : obéir à la loi ou obéir à sa conscience ?	75
7.3. Colonel Charles Sematama	79
7.3.1. Origines et premiers engagements militaires de Charles Sematama	79
7.3.2. De l'ascension militaire de Charles Sematama	80
7.3.3. Charles Sematama face au dilemme de l'obéissance et à la désobéissance institutionnelle	82
7.4. La fidélité institutionnelle sous suspicion	87
7.5. Fidèle Rugabo et Gikwerere Makombe face au tiers exclu : entre sécurité individuelle et solidarité communautaire	91
Du choix individuel à une conscience collective	93
CONCLUSION	95
BIBLIOGRAPHIES	97
LES ANNEXES	100

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI MASSACRES A KINSHASA EN AOUT 1998	100
TABLEAU 2 : LISTE NON-EXHAUSTIVE BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI TUES A KISANGANI, AOUT 1998	106
TABLEAU 3 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI MASSACRES A LUBUMBASHI, AOUT 1998	110
TABLEAU 4 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE MASSACRES A KAMINA EN AOUT 1998	113
TABLEAU 5 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE MASSACRÉS À VYURA, AOÛT 1998	115
TABLEAU 6 LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE TUES EN COURS DE S'AUTO-DEFENDRE DE KINDU	118
TABLEAU 7 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE TUES A KALEMIE ET SES ENVIRONS EN AOUT 1998 ..	118
TABLEAU 8: LISTE NON-EXHAUSTIVE DES DETENUS TUTSI (DECEMBRE 2022-JUIN 2023	123

INTRODUCTION

Les banyamulenge constituent une communauté historiquement implantée dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo. Leur espace identitaire s'étend sur un triangle couvrant les territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga, où ils vivent depuis plusieurs générations. C'est également dans cet espace que se sont concentrées, au fil des décennies, les principales violences dirigées contre eux, sous forme d'attaques armées, de persécutions et de tentatives récurrentes d'extermination liées à leur identité. Ces menaces répétées ont profondément marqué la mémoire collective des banyamulenge et ont progressivement conduit à l'émergence de mécanismes communautaires de protection. C'est dans ce contexte qu'est né le concept de « **Twirwaneho** », littéralement « défendons-nous nous-mêmes » ou « survivons par nous-mêmes ».

Conçu initialement comme une stratégie de survie face aux violences, persécutions et tentatives cycliques d'extermination ; ce concept s'est progressivement transformé au fil des décennies en une véritable **philosophie, idéologie et doctrine** de résistance communautaire.

Ses racines historiques remontent aux troubles des années 1960, notamment à la rébellion muleliste de 1964, lorsque plusieurs figures patriarcales banyamulenge, parmi lesquelles Mushishi Karoli, Kabungururu Gisonga, Muganwa Gasambi, Muhindanyi Stefano, Muganwa Eliya, Karonjo Vedaste, Muyoboke Thomas, Munyakazi Simon, Rupande Rabani, Gakingiye Norbert, Silas Murondanyi, Semabarabara, Ndabagoyi Rugirwa et bien d'autres, jouèrent un rôle déterminant pour assurer sa protection communautaire. Cette dynamique de défense communautaire s'est ensuite transmise de génération en génération et s'est adaptée à l'évolution des crises sécuritaires. Les événements survenus à partir de 2017 dans les hauts plateaux du Sud-Kivu, notamment à Minembwe sous l'impulsion de **Rutebuka Rutenja Bonfils** alors président des éleveurs, ainsi qu'à Kamombo sous la direction de **Kamasa Welcome Biguge** et plusieurs autres banyamulenge, ont marqué une nouvelle étape dans l'évolution de « Twirwaneho ». Dès lors, celui-ci apparaît non seulement comme une organisation d'autodéfense, mais aussi comme l'expression d'une mémoire historique, d'une solidarité et d'une volonté collective de préserver leur existence face aux défis des politiques, violences identitaires auxquels elle demeure confrontée.

1. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE

Pour cette étude, nous avons combiné quelques méthodes dont la principale est « **la méthode socio-historique** »¹ qui constitue le cadre principal de l'étude et qui nous a permis de reconstituer dans le temps, les pratiques des violences vécues, les stratégies communautaires d'y faire face, les mémoires intergénérationnelles puis la formalisation progressive de l'autodéfense. Elle nous a également facilité de comparer plusieurs séquences dont l'auto-défense des années 1964-1967, les exclusions politico-administratives des années 1980-1990, les guerres de 1996-1998, puis les crises à partir de 2017 et les analyser.

Avons, cependant fait l'analyse processuelle afin de répondre sur la question de « comment une réaction circonstancielle devient-elle progressivement une manière collective de penser et d'agir » ? Ici, il ne s'agit donc pas de supposer que « Twirwaneho » existait dès l'origine mais pas sous sa forme actuelle, mais sa formation est liée de suite de l'expérience des menaces, des réactions fortuites et défensives, des violences répétitives, de mémoire collective, de la transmission inter-sociale, de la justification morale, de la formalisation doctrinale et idéologique.

Aussi, nous avons recouru à **la méthode prosopographique**, c'est-à-dire la méthode servant la réalisation de biographies collectives, de milliers de personnes, qui semblent perpétuellement revenir à leur histoire appartenant à un même groupe social, afin d'identifier leurs caractéristiques communes, leurs parcours et les logiques sociales ou politiques qui expliquent leurs comportements.² La prosographie m'a été pertinente pour analyser les comportements des banyamulenge confrontés aux violences des groupes armés des différentes communautés alliés au gouvernement de Kinshasa et aux dilemmes de choix de prendre position face à leur menace vitale et l'autodéfense »Twirwaneho ». Elle nous a permis également d'analyser le choix individuel à la compréhension d'une conscience collective sans prétendre que tous les banyamulenge auraient nécessairement pensé ou agi de manière identique car, ils y'a en qui sont comptés en haut de la fourchette qui sont au côté des mayi-mayi (wazalendo) et au gouvernement de Tshisekedi présumés auteurs de déracinement vital des banyamulenge.

¹ Séminaire de méthodologie de recherche, Université Lumière de Bujumbura, Master en Genre, Institution et Sociétés, année académique 2009-2010

² https://mate-shs.cnrs.fr/actions/tutomate/tuto59_approche_prosopographique_lemercier/

Ensuite, elle nous a permis de recouper les données de l'histoire orale et d'analyser les témoignages qui sont essentielles car, les récits de notre recherche comprennent les récits d'acteurs et de témoins privilégiés des faits. Il faut, cependant considérer le témoignage comme objet de recherche, la confrontation des témoignages entre eux, les archives, les rapports internationaux et publications, nous ont facilité de faire la triangulation des sources et contextualiser le vocabulaire de l'autodéfense « *Twirwaneho* ».

2. HISTORIQUE DE « TWIRWANEHO »

L'histoire du concept de « *Twirwaneho* » s'inscrit dans une longue tradition de résistance et d'autodéfense développée par les banyamulenge face aux crises répétitives qui ont marqué leur existence dans les hauts plateaux de l'Itombwe au Sud-Kivu/R.D.Congo.

Bien avant l'émergence de l'auto-défense contemporaine, portant ce nom à signification kinyamulenge, reflétant la résistance existentielle et plusieurs générations communautaires ont assumé la responsabilité de protéger leur population contre les menaces d'extermination internes comme externes dirigées contre elle.

Dans cette section, je ne présente que quelques événements malheureux parmi plusieurs autres, dans un style résumé de « *Twirwaneho* » en période post coloniale avec le différent régime qu'a connu la R.D. Congo.

2.1. En rébellion muleliste de 1964

La notion de « **Twirwaneho** », qui signifie en kinyamulenge « défendons-nous nous-mêmes » ou « protégeons-nous pour survivre », trouve ses racines dans les événements tragiques qui ont accompagné la rébellion muleliste de 1964 dans l'est du Congo. Alors que de nombreux banyamulenge avaient rejoint cette rébellion inspirée des idéaux lumumbistes, ils furent progressivement confrontés à des violences dirigées contre eux en raison de leur appartenance ethnique plutôt qu'en raison de leur positionnement politique ou militaire.

Les massacres de 1966 de Kirambo, Kirumba, Gatongo, Munanira et Mutambala ainsi que les assassinats ciblés marquèrent profondément la communauté. Ces violences furent perçues comme le signe que les banyamulenge étaient devenus des victimes désignées dans un conflit dont ils avaient pourtant partagé les objectifs initiaux. Est le cas du feu Mugorore Zakaria fils Makangura, militant du MNC mort lors d'attaque de Bilalo-Mbili/Mwenga. Du retour des mulelistes babembe, ils ont pillé les vaches de la famille de leur feu camarade Zakaria à Kumwite.³

³ Pastor Mudagiri Jonathan

Alors, face à ces situations, plusieurs combattants banyamulenge décidèrent de se retirer de la rébellion muleliste afin de rechercher les mécanismes de protection pour leur population.

Dans cette quête de survie collective, certaines figures jouèrent un rôle déterminant, notamment :

À Uvira, Muhindanyi Stephano entreprit de contacter auprès des autorités gouvernementales à Uvira pour solliciter leur intervention ;

À Minembwe, Pasteur Murondanyi Silas, Semabarabara et Ndabagoyi se rendirent à Baraka afin de demander l'assistance de l'armée loyaliste ;

A Bibokoboko, Muganwa Élie fut parmi les premiers à établir un contact avec les zones restées sous contrôle du gouvernement central pour venir en aide aux banyamulenge qui étaient menacés de l'extermination par les mulelistes.

Ces démarches traduisent l'émergence d'une conscience collective fondée sur la nécessité d'assurer la sécurité de la communauté face à l'absence de protection effective.

C'est dans ce contexte que naquirent les premiers noyaux de « **Twirwaneho** », conçus comme des structures d'autodéfense destinées à lutter pour la survie des banyamulenge et les protéger contre les violences qui les visaient.

C'est ainsi qu'il est né fortuitement l'histoire de « Twirwaneho » en 1964 afin de lutter contre les séquestrations, la razzie des vaches, les violences et massacres perpétrés à leur égard en se défendant avec des faibles moyens en face des groupes tribaux coalisés et armés.

En février le 4/1966, Mushishi Karoli (paix à son âme), organise une auto-défense afin de stopper les attaques sélectives contre les banyamulenge et malheureusement il est mort en pleine défense sa communauté bien qu'il était octogénaire.

Peu avant la mort de Mushishi, le 26 janvier 1966 plusieurs responsables banyamulenge, parmi lesquels Muhindanyi Stefano, Kabungururu Gisonga, Muganwa Ntazika, Bazirangera Ndahinda, Gakingiye Norbert, Ndagano Byambu et Makono, prirent l'initiative de modifier leur stratégie d'autodéfense face aux attaques des rebelles mulelistes. Constatant le déséquilibre des forces et l'insuffisance des moyens logistiques et militaires dont disposait leur communauté pour résister efficacement à des combattants mieux armés, ils estimèrent que la survie des leurs exigeait désormais la recherche d'un appui extérieur⁴.

⁴ Ngizu Ntuyahaga Elie, âgé 74, fils de Muhindanyi et historien en puissance

Ils décidèrent ainsi de se rapprocher des forces gouvernementales et entreprirent un périple particulièrement périlleux vers Uvira, ville qui venait d'être reprise par les forces fidèles au gouvernement central de Kinshasa. Leur déplacement s'effectua à travers des zones dangereuses, exposées aux combats et aux engins explosifs.

Au cours de ce trajet, Kabungururu Gisonga perdit la vie à la suite de l'explosion d'une mine antipersonnel, tandis que Bazirangera Ndahinda fut blessé⁵. Malgré ces pertes, les autres membres du groupe poursuivirent leur route jusqu'à Uvira afin d'établir le contact avec les autorités des forces gouvernementales. Cet épisode constitue un tournant dans l'évolution des mécanismes d'autodéfense banyamulenge, car, la protection communautaire ne reposait plus uniquement sur une résistance locale menée avec les moyens disponibles. Face à la supériorité en armes des rebelles, ces leaders cherchèrent à adapter leur stratégie en sollicitant l'appui d'une force capable de leur fournir une protection et des moyens de défense plus importants. Leur démarche traduit ainsi le passage progressif d'une autodéfense essentiellement locale et circonstancielle à une stratégie plus organisée, fondée sur la recherche d'alliances et de moyens militaires susceptibles d'assurer la survie de la population menacée⁶.

Dans la perspective de la philosophie du « Twirwaneho », cet épisode peut être interprété comme l'une des premières manifestations d'un principe qui se consolidera au fil des crises, implicitement, lorsque les moyens ordinaires de protection deviennent insuffisants face à une menace jugée existentielle, la communauté cherche à adapter ses modes de défense, à mobiliser de nouvelles ressources et à nouer les alliances qu'elle estime nécessaires à sa survie. En effet, le sacrifice suprême de **Ruben Kabungururu Gisonga**, tombé dans l'accomplissement de son engagement pour la protection et la survie de sa communauté, demeure à jamais gravé dans notre mémoire. Paix à son âme, son courage, son dévouement et le prix ultime qu'il a payé ne seront jamais oubliés.

Aussi, la grave blessure de **Bazirangera Ndahinda**, causée par l'explosion d'une mine antipersonnel et qui le laissa durablement handicapé alors qu'il œuvrait au salut de sa communauté, témoigne du lourd sacrifice qu'il consentit pour la survie des siens. Son courage et son dévouement resteront à jamais gravés dans notre mémoire collective. Nous ne l'oublierons jamais.

⁵ David Gisonga, âgé de 66 ans et fils de feu Kabungururu Gisonga

⁶ Mes analyses au regard des témoignages

Également, sur le chemin du retour à Bijombo, **Muganwa Sebikabu Ntazika** trouva tragiquement la mort dans l'explosion d'une mine antipersonnel, sur les hauteurs de Kasenga/Uvira. Ainsi s'acheva un engagement auquel il avait consacré sa vie, laissant derrière lui une épouse endeuillée et des enfants privés de leur père, sa disparition rappelle le prix humain considérable payé par ceux qui s'étaient engagés pour la protection et la survie de leur communauté. Son courage, son dévouement et le sacrifice ultime qu'il consentit demeureront gravés dans la mémoire collective. Que son engagement ne soit jamais oublié et que sa mémoire soit honorée par les générations présentes et futures.

C'est, dans le deuxième voyage que Muhindanyi entra notamment en contact avec le capitaine Kibangura et le major Ndele, originaire du Bas-Congo⁷. Il accompagna ensuite des militaires loyalistes, parmi lesquels d'anciens gendarmes katangais, dans des opérations qui permirent de reprendre ou de sécuriser plusieurs villages des moyens plateaux, notamment dans la région de Gishembwe et ses environs. Selon les témoignages, Muhindanyi parvint à obtenir des armes auprès des militaires et un premier noyau d'environ six hommes fut ainsi constitué, comprenant notamment Muhindanyi, Chaziga, Kanyamagaja et Gakingiye⁸. À partir de ce noyau initial, d'autres hommes vinrent progressivement renforcer le groupe, ils commencèrent à organiser des embuscades et des opérations destinées dans leur compréhension d'empêcher les attaques contre leur population et à sécuriser les zones où celle-ci devait pouvoir retourner et y'vivre. A la suite des affrontements vers Rubuga et ses environs, quelques volontaires pour la défense de la survie communautaire trouvèrent la mort, notamment : Ntajorwa Ntwari, père de Bukuru Ntwari et Setambwe Sephania fils de Ntatinya Buhiga⁹.

Ce faisant, cet épisode permet de mieux comprendre l'une des racines historiques de ce qui sera ultérieurement conceptualisé sous le terme de « **Twirwaneho** », entendu ici dans son sens littéral de « défendons-nous nous-mêmes ». L'initiative de **Muhindanyi** et de ses compagnons montre un processus progressif face à l'insécurité et ils cherchèrent d'abord l'intervention et la protection de l'armée loyaliste ; ils collaborèrent ensuite avec celle-ci pour sécuriser les villages ; et enfin, l'acquisition d'armes et la constitution d'un premier groupe local conduisirent à une forme plus organisée d'autodéfense.

⁷ Ngizu Ntuyahaga Elie, historien et fils de Muhindanyi Etienne

⁸ Ngizu Ntuyahaga, Idem.

⁹ Mafundisho Sophonie, âgé de 74

Ainsi comprise, la philosophie de « Twirwaneho » ne se réduit pas, dans cette perspective historique, à la possession des armes ou à l'affrontement militaire, elle renvoie plus largement à une logique de survie collective, dans laquelle la communauté cherche à mobiliser les moyens qu'elle estime nécessaires lorsque son existence, ses villages et la sécurité de ses membres sont menacés.

L'expérience de Muhindanyi Stefano à Uvira, illustre donc une étape importante dans le passage d'une résistance circonstancielle à une autodéfense progressivement organisée. La démarche commence par la recherche de secours auprès de l'autorité militaire, se poursuit par une coopération opérationnelle avec l'armée loyaliste, puis débouche sur la constitution d'un noyau local capable de participer directement à la protection de la communauté de banyamulenge. Sous cet angle, cet épisode peut être considéré comme l'une des manifestations anciennes de la logique que la mémoire collective associera plus tard à « Twirwaneho » qui s'organisa pour préserver la vie lorsque la communauté estime que sa survie est directement menacée. Ce leader parvient à convaincre le colonel Kaniki, commandant des forces gouvernementales à Uvira et offrir une formation militaire aux volontaires banyamulenge dits guerriers entre autres :

1. Gakingiye Norbert,
2. Caziga Kibibi,
3. Kanyamagaja Mutima,
4. Kaneke Gapanga,
5. Cunguti Jérôme,
6. Gahungu, Irenzamunsi,
7. Condoborwa ;
8. Sarubwa Sahiri Kayira ;
9. Ndagira Rugaruzi Muhinda ;
10. Haizuru Mudagira ;
11. Mambo Rukeba Rusheba ;
12. Zariso Kagigi ;
13. Gacerehwa ;
14. Kimbwambwa Joseph ;
15. Amosi Bitindi ;
16. Setambwe Sephania fils de Ndatinya Buhiga(mort en pleine défense communautaire)

17. Gishoma Mukungu;

Cependant, les figures évoquées ci-dessus peuvent être considérées comme faisant partie des premiers précurseurs de ce qui sera plus tard désigné sous le nom de « Twirwaneho ». Bien que ce concept ne fût pas encore couramment employé à cette époque, leur engagement reposait déjà sur une logique de mobilisation et d'autodéfense communautaire. Ils étaient alors généralement présentés comme des volontaires engagés dans la défense de leur communauté. Par leurs initiatives, leur organisation et leur détermination à assurer la protection et la survie des leurs, ils contribuèrent à poser les premiers jalons d'une pratique d'autodéfense qui, au fil des générations et des crises successives, allait progressivement se structurer et être conceptualisée sous l'appellation de « Twirwaneho ».

Quant à l'axe de Minembwe, deux faits illustrent le phénomène « Twirwaneho » par des témoins privilégiés suivants :

2.1.1. Twirwaneho à Minembwe en 1964

Pour comprendre les origines historiques de la philosophie d'autodéfense désignée aujourd'hui par le terme « Twirwaneho », il convient de remonter aux bouleversements qui affectèrent les hauts plateaux de Minembwe à partir de 1964, dans le contexte de la rébellion muleliste. Cette période constitue, dans la mémoire de plusieurs témoins banyamulenge, un moment déterminant dans l'évolution des mécanismes communautaires de protection et de survie.

L'arrivée de la rébellion dans les territoires de Fizi, Uvira et Mwenga bouleversa profondément les conditions de vie des populations des hauts plateaux de l'Itombwe. L'affaiblissement de l'autorité de l'État, la progression des groupes rebelles, les déplacements de populations, les pillages de bétail ainsi que les violences et les assassinats placèrent progressivement les banyamulenge devant la nécessité de rechercher les moyens de protéger leurs familles, leurs troupeaux et leurs villages.

Les témoignages de Murondanyi Silas, Madeberi François Bititi et Munyakazi Mugabo Simon offrent, à cet égard, les regards sur les événements de 1964 et leurs conséquences sur la population banyamulenge de Minembwe et ses environs.

2.1.1.1. Témoignage du pasteur Silas Mulondanyi Rutaha

Le 19 décembre 2024, nous nous sommes entretenus à Kigali avec le pasteur Silas Mulondanyi, né en janvier 1942, fils de Rwubahuka, du clan des Abega. L'entretien portait principalement sur

l'arrivée de la rébellion muleliste dans la région de Minembwe, les violences qui l'accompagnèrent, le déplacement des banyamulenge et leur évacuation vers Baraka en 1966. Selon son témoignage, sa famille vivait initialement à Makutano/Kwitara, dans le secteur d'Itombwe, en territoire de Mwenga. En 1951, elle quitta cette zone à la suite de l'implantation de la société ELIT (Élevage de l'Itombwe) et s'installa à Mikarati, dans le secteur de Tanganyika, en territoire de Fizi. En 1956, la famille se déplaça vers Minembwe à la recherche de travail dans les fermes et s'établit à Kakenge. Silas Mulondanyi affirme ainsi avoir été témoin direct des événements de la rébellion muleliste dans cette région.

Il rapporte que, dès le début des années 1960, certains babembe associaient l'indépendance à la possibilité de s'emparer du bétail de la société ELIT. En avril 1964, la population apprit que la rébellion muleliste, conduite localement notamment par Malandula, Bidarira et Ndalo, avait atteint Uvira avant de progresser vers Fizi et Minembwe. Après la mort au combat du commandant André, celui-ci fut remplacé par le commandant Gahembe, qui établit sa résidence à Minembwe.

D'après Mulondanyi, plusieurs banyamulenge rejoignirent initialement la rébellion. Il explique leur engagement par deux motivations principales : protéger leurs biens, notamment le bétail, et participer comme les autres populations au mouvement politique contestant le régime établi après l'assassinat de Patrice Lumumba. La situation changea cependant lorsque Gahembe procéda à l'arrestation de chefs coutumiers et d'autres responsables, destinés à être conduits à Lulenge. Des pillages de bétail et des meurtres furent ensuite signalés.

En 1965 et au début de 1966, la situation sécuritaire se détériora davantage. Face aux tueries visant des banyamulenge, Silas Mulondanyi affirme avoir tenu une réunion clandestine avec Ndagoye Rugirwa Prudence et Semabarabara Zakayo et décidèrent de traverser clandestinement les zones contrôlées par les Mulelistes afin de rejoindre Baraka et de demander l'intervention de l'armée gouvernementale.

Partis de Kakenge dans la soirée, ils traversèrent Mutambala et passèrent par Bibogobogo, alors déserté en raison de l'insécurité. Arrivés à Kalundja, ils rencontrèrent une position de l'armée gouvernementale et furent conduits auprès du capitaine **Vamer**, que le témoin présente comme un belge engagé dans la coopération militaire. Ils lui expliquèrent que la population banyamulenge se trouvait prise au piège dans une zone contrôlée par les forces mulelistes et sollicitèrent son intervention.

Vamer leur demanda de localiser sur une carte les principales positions rebelles et après avoir recueilli ces renseignements, il effectua, une reconnaissance en hélicoptère, suivie de bombardements contre les positions mulelistes, les combattants se replièrent alors vers Lulenge et une compagnie de l'armée gouvernementale basée à Fizi fut ensuite envoyée vers Minembwe. Silas Mulondanyi et ses compagnons regagnèrent Kakenge avec les militaires. Informés de leur arrivée, les responsables mulelistes envoyèrent Bituntumwa Karimanzira, Semuganzanya Bahuza, Chunguti Nyamanugu et Munyakazi Bukondogoro Simon, des banyamulenge engagés dans leurs rangs, afin de vérifier la présence des forces gouvernementales, néanmoins, qui planifiaient également comment quitter le camp des mulelistes pour se joindre aux leurs qui étaient séquestrés et tués avec cette même rébellion qu'ils servaient. De leur côté, les habitants de la partie occidentale de Minembwe, notamment d'Irumba et les villages environnants dépêchèrent Muyoboke Thomas, Mugarira Ndigija et Muhoza Karaha pour organiser l'évacuation de la population.

Deux jours plus tard, une grande partie de la population se regroupa à Kakenge et 2 itinéraires d'évacuation furent alors organisés : l'un vers Baraka, l'autre vers Uvira et Mulondanyi rejoignit le groupe se dirigeant vers Baraka. Il situe ce déplacement dans la première quinzaine de mai 1966. Les déplacés banyamulenges demeurèrent entre trois et six mois dans un camp à Baraka, dans des conditions extrêmement difficiles, marquées par le manque de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Mulondanyi, alors diacre, estime qu'environ 300 membres de sa communauté religieuse de Gakenke y moururent et certaines familles furent presque entièrement décimées, notamment :

1. Semaringa wa Bisama, mort avec son épouse et six enfants ;
2. Mukarani wa Bisama, mort avec son épouse et cinq enfants ;
3. Luka Kabahigi : son frère aîné, qui perdit son épouse et onze enfants ; et Juluia Nakukwe complète également quelques familles parmi des milliers qui ont perdu les leurs ;
4. Joseph Ndasonza : son épouse Suzana Nyarangi et 4 enfants dont 2 garçons et 2 filles ;
5. Bushaku Ntagaramba André, son épouse et 5 enfants dont 3 filles et 2 garçons ;
6. Manasi Karubamba Munyabungo : sa Zera Nyankamirwa, sœur à Julia et 4 garçons ;
7. Mashavu Daudi Muhindo : 3 enfants dont 2 garçons et 1 fille ;
8. Aroni Sebashitsi (mon oncle maternelle) : 3 filles ;
9. Musengo Simoni : une femme et 3 enfants ;

10. Daniel SegipataBizoza : une femme et 5 enfants ;
11. Elia Rusheke : 3 enfants et sa femme ;
12. Segishuka Muhindo : 2 enfants ;
13. Kanyaruhuru Masonga : sa femme et 2 enfants ;
14. Stefano Rutaha : 2 enfats ;
15. Yohana Rutaha : 3 enfants ;
16. Bitemba Rutaha : 2 enfants ;
17. Aroni Rugunyagunya : 2 enfants ;
18. Sikubwabo Rembutsa : 1 enfant ;
19. Banoge Rembutsa : 1 enfants ;
20. Mushirampuhwe : 1 enfant et sa mère Nyantegereza ;
21. Buvunduri Ntaganda : une femme et 2 enfants ; et plusieurs autres que sont difficile à identifier car, cet malheureux événement vient de faire plus de 60 ans et le camp de déplacés était battu sur 4 kilomètres, aussi l'une des raisons de n'est pas se connaitre. Et, Mgr Gapangwa Jérôme a dénombré 500 nouveaux tombes lors de son séjour à Baraka en visite de sa famille¹⁰.

Ce témoignage retrace ainsi trois moments essentiels de l'expérience de Silas Mulondanyi : il s'agit de l'entrée initiale de certains banyamulenge dans la rébellion muleliste, leur rupture progressive avec celle-ci face à la montée des violences, puis la recherche d'une protection extérieure et l'organisation de l'évacuation de la population vers Baraka et Uvira.

2.1.1.2. Le retour de Baraka vers Bibogobogo et Minembwe

Les personnes déplacées par la rébellion restèrent à Baraka pendant une période allant approximativement de trois à six mois. Le retour vers Bibogobogo fut organisé à l'initiative du chef **Muganwa Elie**. Celui-ci prit contact avec le commandant de l'armée gouvernementale en poste dans la région, il lui demanda de recruter et de former militairement les jeunes banyamulenges, puis de les équiper d'armes afin qu'ils puissent accompagner et sécuriser le retour des déplacés vers Bibogobogo et, par la suite, vers Minembwe.

¹⁰ Mgr Jérôme Gapangwa Nteziryayo, Le diocèse d'Uvira, Du jubilé à l'holocauste -L'épreuve du feu et du sang, Generis Publishing, 2022, pages 48 &49

Lorsque nous sommes arrivés à Bibogobogo, des combattants placés sous le commandement de Rupande Labani et de son adjoint Munyakazi Simon menèrent des opérations contre les positions mulelistes établies à Kilumbi/Elumbi, Nakieli et Kanguli.

Au cours de ces opérations, ils récupérèrent également des banyamulenge qui étaient capturés ainsi que des rescapés du massacre de Katongo.

Selon les témoignages qui nous furent rapportés à l'époque, notamment par certains babembe capturés et prisonniers au cours de ces affrontements et des femmes se trouvant avec Karaha, Mbwana, Sabana, Lisasi Rutambwe, ces derniers sont enterrés vivantes à Nakieli après avoir creusé eux-mêmes la fausse.

Les combattants placés sous le commandement de Rupande et Munyakazi capturèrent également plusieurs babembe et ceux-ci furent conduits vers Baraka en passant par Bibogobogo.

En ma qualité de serviteur de Dieu, je suis intervenu en faveur des pasteurs **Pondamali Obed** et **Yuma Tito**, qui se trouvaient parmi les captifs et je leur ai préparé à manger avant leur départ vers Baraka. Ils me remirent également les livres appartenant à Matayabo Rwanjara, mon grand frère, et à Ezekiyeli Ntagora Rushasha, tous deux avaient été tués à Gatongo.

C'est ainsi qu'après avoir repris le contrôle de Bibogobogo et de ses environs, un groupe de combattants placé sous le commandement de Munyakazi Simon s'organisa en vue de retourner à Minembwe. Parmi eux figuraient notamment **Pirimayeri Gafota** et **Mufashi Rushingana** et le groupe comptait, selon mes souvenirs, une vingtaine d'hommes.

Ces combattants se préparèrent à reprendre Minembwe et à créer les conditions permettant le retour de la population dans cet espace identitaire aux banyamulenge.

Pour obtenir davantage de détails sur l'organisation de cette opération et le retour à Minembwe, il serait utile de recueillir directement le témoignage de Simon Munyakazi. »

2.1.1.3. Témoignage de Munyakazi Mugabo Simon

Son nom ayant été cité par de nombreux banyamulenge comme l'un des organisateurs de la résistance et de l'autodéfense mises en place pour assurer la survie de sa communauté. J'ai jugé important de recueillir directement son témoignage sur les événements liés à la rébellion muleliste de 1964 en s'entendant au téléphone. Munyakazi Mugabo Simon, me déclarer être né en 1946 à Kirambo, dans les hauteurs de Mkobora et notre entretien était centré sur deux principales questions :

- Comment la rébellion muleliste est-elle arrivée dans votre région ?

- Comment êtes-vous organisés pour empêcher ce que vous considériez comme une menace envers votre communauté ?

Simon Munyakazi Mugabo nous a livré le témoignage en relatant que :

« Nous étions vers la fin de l'année scolaire et j'étais alors en sixième année primaire à **Nundu**, en secteur de Tanganika dans le territoire de Fizi.

Je me souviens qu'après la chute d'Uvira aux mains des mulelistes, en avril 1964, ceux-ci poursuivirent leur avancée et ils arrivèrent à Mboko le 20 mai 1964 et le chef **Mutaka** fut égorgé. Cet événement provoqua une panique généralisée au sein de la population et nous avons fui vers Minembwe sans même avoir pu terminer l'année scolaire.

À notre arrivée à Minembwe, la situation était déjà très troublée, la progression de la rébellion semait la panique, des chefs, des leaders d'opinion et des personnes considérées comme riches étaient pris pour cibles et tués.

Il était également question de s'emparer des vaches des banyamulenge. Les combattants avaient déjà commencé à piller le bétail de la ferme belge connue sous le nom d'ELIT [Élevage de l'Itombwe].

À cette époque, quelques banyamulenge avaient déjà rejoint la rébellion muleliste à Minembwe, parmi eux figuraient notamment **Buhindigiri** et **Semafaranga**.

C'est ainsi que nous avons alors appris qu'à Kibamba, dans le secteur de Ngandja au bord du lac Tanganyika, se trouvait une autre branche de la rébellion dans laquelle étaient engagés des **Cubains** et des **tutsi rwandais**. Nous avons décidé de nous y rendre afin de nous enrôler et de suivre une formation militaire. Dans notre esprit, notre objectif était avant tout d'acquérir les moyens nécessaires pour protéger nos biens et assurer la défense de notre communauté et j'avais été désigné comme délégué de ma famille.

Je me souviens être parti avec d'autres jeunes qui représentaient également leurs familles. Parmi eux figuraient notamment Bituntumwa Karimanzira, Masunzu Ntagaramba, Muhoza Karaha et Kamanura wa Kijenga.

Après notre formation militaire, nous avons constaté que tous nos commandants babembe, nous ont soumis à de fortes pressions et à des intimidations qui limitaient considérablement notre liberté d'action. Face à cette situation, nous avons décidé de quitter cette unité pour rejoindre le camp de **Mudandi**, qui commandait des rebelles rwandais alliés aux Mulelistes et aux Cubains.

Dans ce cadre, nous avons pris part aux combats contre les forces gouvernementales du président Joseph Kasa-Vubu. Cependant, ces affrontements se sont soldés par un lourd échec, au cours duquel nombre de nos compagnons ont perdu la vie. À la suite de cette défaite, nous sommes retournés à Minembwe, où nous avons rejoint d'autres combattants mulelistes.

Entre-temps, la situation des banyamulenge s'était considérablement détériorée, le pillage de leurs troupeaux avait déjà commencé et plusieurs membres de la communauté avaient été tués. Parmi les victimes dont je garde le souvenir figurent notamment **Rusimbi Domisiyano**, tué à **Ngadja** ; **Rumaranya**, tué à Rutabura ; et **Karani**, tué à Lulenge. Ces violences, marquées à la fois par la perte des vaches comme moyens de subsistance et par des atteintes directes à la vie humaine, contribuaient progressivement à créer un profond sentiment d'insécurité au sein des banyamulenge.

Pour ce faire, certains banyamulenge quittèrent clandestinement Minembwe afin de prendre contact avec les forces gouvernementales basées à Baraka et l'objectif était de demander l'intervention de l'armée gouvernementale pour permettre à la population de quitter la zone contrôlée par les combattants mulelistes.

Cependant, lorsque les militaires gouvernementaux arrivèrent, nous nous sommes habillés en civils et cacher nos armes et rejoint l'armée loyaliste et Gifuniko fut une exception et s'est déclara publiquement "militant muleliste et fut tué. Et, nous sommes ensuite descendus vers Baraka en passant par Bibogobogo.

À Baraka, nous avons connu des pertes humaines considérables, en quelques mois seulement, des milliers de personnes moururent. Les décès se succédaient à un rythme extrêmement élevé parmi les déplacés banyamulenge.

Face à cette situation, le chef Muganwa Elia, paix à son âme, entreprit des démarches auprès du capitaine **Vamer**. Selon mes souvenirs, le capitaine Vamer demanda au chef Muganwa de lui présenter des jeunes pour recevoir une formation militaire afin de constituer une force capable d'accompagner et de sécuriser le retour de la population banyamulenge vers leur territoire culturel. Nous avons donc suivi une formation militaire et reçue des armes et Rupande Labani fut désigné commandant du groupe de combattants et moi-même, Simon Munyakazi Mugabo, le commandant en second. Nous nous sommes d'abord installés à Bibogobogo et quelques mois plus tard, nous avons décidé de nous rendre à Minembwe afin de faire face aux combattants mulelistes qui y étaient encore présents. La première équipe de combattants engagée dans cette

opération de libérer Minembwe constituait le noyau initial de notre groupe d'autodéfense et je me souviens notamment les noms de :

- Simon Munyakazi Mugabo(chef d'équipe) ;
- Cosma Rudasunikwa ;
- Ruhanga wa Rutanganda ;
- Sebambe wa Kiyonga ;
- Mihora wa Rutaganda ;
- Butwa Cyprien wa Gishaga ;
- Mutware ;
- Masibura Gafota ;
- Bituntumwa Karimanzira ;
- Mutabazi ;
- Masunzu Sefania wa Ntagaramba ;
- Gasambo Misugi ;
- Rwenyaguza Kibengwa w'Abasita ;
- Semugazanya Bahuza ;
- Ndondo w'Abasegege ;
- Rushema Birorwa ;
- Mugaragu Sekiburugu ;
- Makuse wa Ruharwa ;
- Rwandete ;
- Mugeyo Sekiburugu ;
- Mufashi Ednasi Rushingana ;
- Ruhumbya Shakagabo, surnommé "Contre-avion".

Ce groupe constitua l'un des premiers noyaux organisés et armés dans le but de permettre le retour de la population banyamulenge vers Minembwe et d'assurer sa protection face aux menaces auxquelles elle était confrontée.

2.1.1.4. Témoignage de François Madeberi Bititi

Madeberi raconte que l'engagement des jeunes banyamulenge dans les mouvements lumumbistes au cours de la rébellion muleliste ne répondait pas principalement à une adhésion idéologique. Il s'inscrivait davantage dans une logique de protection communautaire face aux arrestations, aux massacres et aux persécutions qui visaient les notables et les membres de cette communauté. Cette dynamique constitue l'un des fondements historiques de l'autodéfense banyamulenge, connue aujourd'hui sous le nom de « **Twirwaneho** » qui signifie « défendons-nous, nous-mêmes ».

Dans cette perspective, je me suis entretenu, le 5 novembre 2024, avec François Madeberi wa Bititi, né en 1945, fils de Bititi Gédéon et de Bihogo. Son témoignage permet de retracer les circonstances qui ont conduit plusieurs jeunes banyamulenge à prendre les armes.

Il raconte : en 1959, alors que j'étais en quatrième année primaire, le Congo traversait une période de forte mobilisation politique en faveur de l'indépendance. Plusieurs partis étaient organisés sur une base ethnique afin de permettre aux différentes communautés d'être représentées dans les futures institutions. Les banyarwanda du Congo, aujourd'hui appelés banyamulenge, adhéraient notamment à l'Union des banyarwanda du Congo, dirigée par Muhaya Pierre, qui distribuait les cartes de membres. Chaque clan disposait d'un responsable chargé de la mobilisation, parmi lesquels Bititi Gédéon, Mwangura Matayo, Ruterera Kamandwa, Burongi Rugunyagunya et Ndahamikwa Kega.

Lorsque la rébellion muleliste atteignit Uvira en avril 1964, les dirigeants rebelles s'en prirent d'abord aux chefs coutumiers et aux responsables politiques locaux. Mon père, Bititi Gédéon, faisait partie des personnalités recherchées.

Peu après, **Yuma Enguuti** de la communauté bembe quitta Kabangwa , pour rejoindre les rebelles à Uvira. À son retour, il tua neuf membres d'une même famille à Mikenke, les accusant d'être des ennemis de la révolution et ce massacre provoqua une profonde psychose dans toute la région de l'Itombwe.

Les chefs coutumiers et les notables furent alors systématiquement pourchassés, le chef coutumier munyamulenge Karojo Vedaste fut arrêté puis transféré au quartier général de Minembwe. Après son évasion, il entreprit de mobiliser les jeunes banyamulenge afin d'assurer la protection de leur population . Nous étions près d'une centaine de jeunes volontaires, parmi

lesquels Ruremasha Ntamabyariro, Cunguti Nyamanugu, Gakingiye Norbert, Condoborwa et plusieurs autres.

Sous la conduite du chef Karojo, nous rejoignîmes Lubarika où nous reçûmes une formation militaire. À notre retour à Minembwe, nous étions désormais capables d'assurer notre propre sécurité.

Les jeunes banyamulenge engagés dans les rangs de la rébellion étaient répartis entre différents commandements. Mon groupe comptait cinquante-six combattants sous l'autorité du chef Karojo. Plus tard, nous avons participé aux combats de Kipupu, Kipombo et Gashorero. C'est au cours de l'une de ces opérations que je fus blessé d'une balle au genou, mettant ainsi fin à mon engagement militaire, et, après l'échec de la rébellion, plusieurs familles banyamulenge se réfugièrent à Baraka et à Uvira.

Ce témoignage met en évidence que la participation de certains banyamulenge aux mouvements lumumbistes répondait avant tout à un impératif de survie. Face aux massacres, aux arrestations et aux déplacements forcés, l'organisation de groupes d'autodéfense apparaissait comme le seul moyen de protéger les populations civiles et cette logique de défense communautaire constitue l'un des premiers jalons de ce qui sera plus tard désigné sous le nom de « **Twirwaneho** ».

Ce faisant, cette interprétation est corroborée par le témoignage d'Élie Ntuyahaga Ngizu.

2.1.1.5. Témoignage de Ngizu Elie Ntuyahaga

Né en 1952, fils de Muhindanyi Stefano, historien et chercheur indépendant, situe explicitement la naissance de l'autodéfense banyamulenge dans le contexte de la rébellion muleliste. Ngizu m'explique que de suite des attaques répétées contre les banyamulenge, les déplacements massifs de la population ainsi que l'assassinat de plusieurs banyamulenge, notamment ceux de Gatongo ; Kirumba ; Kirambo ; Munanira ; Nakieli/Mutambala ; et des notables communautaires, dont Charles Mushishi en février 1966 et plusieurs autres à Minembwe, amenèrent les responsables de la communauté à solliciter l'appui des forces gouvernementales. Ngizu explique qu'entre le 13 et le 14 février 1966, Muhindanyi Étienne, Muganwa Gasambi, Gakingiye Norbert, Kabungururu Gisonga, Bazirangera Ruzigura, et les autres qu'il ignore leurs noms, se rendirent à Uvira afin de demander au gouvernement une assistance militaire. Leur démarche visait à obtenir une formation et des armes pour permettre aux jeunes banyamulenge d'assurer eux-mêmes la protection de leur communauté. Malgré cette initiative, plusieurs combattants banyamulenge engagés dans les différents camps perdirent la vie,

notamment Binyonyo Kega, tué à Mulenge, ainsi que les compagnons de Muhindanyi Étienne victimes de mines antipersonnel.

À la suite de la mort de Charles Mushishi et de l'aggravation de l'insécurité, les hauts plateaux d'Uvira furent largement vidés de leur population. Une partie des banyamulenge se réfugia à Uvira, tandis qu'une autre gagna la plaine de la Ruzizi. C'est dans ce contexte que le colonel Albert Kaniki organisa la formation militaire de plusieurs jeunes banyamulenge afin de combattre les rebelles mulelistes dirigés par Laurent-Désiré Kabila. Parmi ces volontaires figuraient notamment :

- Kanyamagaja Mutima ;
- Gakingiye Norbert ;
- Faustin Minyati ;
- Cunguti Jérôme ;
- Gahungu Irenzamunsi ;
- Rutaramirwa,
- Condoborwa ;
- Haizuru,
- Zarizo ;
- Kaneke Buhiga ;
- Rurinda Murambya ;
- Biganiro Kega ;
- Magambo Birete ;
- Rutagaya Ruvusha ; etc.

Ainsi, les témoignages d'Élie Ntuyahaga Ngizu convergent avec celui de François Madeberi pour montrer que l'autodéfense « Twirwaneho » trouve ses racines dans les violences de la rébellion muleliste de **1964-1966**. Bien avant que le terme « Twirwaneho » ne soit popularisé au cours des conflits contemporains, son principe existait déjà à cause de l'absence de protection de l'État et aux violences ciblées et les banyamulenge s'organisent progressivement de la résistance à l'autodéfense destinée à assurer leur survie collective.

3. DE LA RESISTANCE COMMUNAUTAIRE A LA NOTION DE « TWIRWANEHO » ORGANISE

L'analyse des différents témoignages nécessitent de distinguer deux notions souvent employées de manière interchangeable : la **résistance** et l'**autodéfense**. Cette distinction apparaît à la lumière des expériences vécues par les banyamulenge au cours des violences répétées dont ils ont été victimes. À cet égard, la réflexion d'Aristote dans *Les Politiques* conserve toute sa pertinence dans le sens que, ce sont les faits qui enseignent et qui conduisent les communautés à adapter leurs modes d'organisation à la réalité qu'elles affrontent.¹¹ Ainsi, confrontés aux massacres, aux persécutions et à l'incapacité des autorités de garantir leur sécurité, les banyamulenge ont progressivement fait évoluer leur mode de réaction. D'une **résistance** d'abord **spontanée** et **dispersée**, puis évolue à une **autodéfense organisée**, conçue comme un moyen de préserver leur existence collective. Dans cette perspective, l'autodéfense ne constitue pas une fin en soi, mais la conséquence d'un apprentissage imposé par les réalités des violences cycliques et de la nécessité de survivre.

3.1. De la résistance aux attaques

Au début des violences de 2017, les banyamulenge ne disposaient d'aucune organisation militaire ou structure de défense collective. Les attaques menées par des groupes armés bembé, fuliru, vira et nyindu suscitaient essentiellement des réactions spontanées. Chaque famille ou chaque éleveur tentait de protéger son pâturage, son bétail ou son habitation avec les moyens dont il disposait. Cette résistance était donc dispersée, ponctuelle et essentiellement individuelle, sans coordination à l'échelle de la communauté.

Cependant, la répétition des attaques, leur intensification et la prise de conscience que les initiatives isolées demeuraient insuffisantes pour assurer la sécurité de la population amenèrent progressivement les banyamulenge à repenser leur mode de défense¹². De la résistance individuelle naquit peu à peu une résistance collective, fondée sur la solidarité communautaire, la concertation entre les responsables locaux, la mobilisation des jeunes et l'organisation de groupes chargés d'assurer la protection des villages, des pâturages et les échanges d'informations. Ce passage d'une défense spontanée à une autodéfense organisée marque une étape importante dans l'évolution des stratégies de survie de la communauté face aux menaces persistantes.

¹¹ Pierre Pellegrin ; ARISTOTE, *Les politiques*, Centre National du livre; GF Flammarion, Paris 2015, page 116.

¹² Déclarations de Rutebuka Rutenga Bonfils et Gatoni Appolinaire Ndasonza

3.2. L'auto-défense organisée

Comme nous l'avons écrit dans l'introduction de ce chapitre, **Twirwaneho**, signifie littéralement « défendons-nous nous-mêmes » ou « survivons par nous-mêmes », n'est pas apparue d'emblée comme une organisation structurée. Elle s'est construite progressivement au gré des crises sécuritaires auxquelles les banyamulenge étaient confrontés. À l'origine, elle traduisait un réflexe de survie caractérisé par des actes de résistance spontanés, individuels ou familiaux, chaque éleveur, chaque ménage ou chaque village cherchant à protéger ses vies, ses biens et son bétail contre les attaques.

L'intensification des violences perpétrées par les groupes armés, ainsi que l'absence de protection effective de l'État, ont progressivement révélé les limites de cette résistance dispersée. Face à cette réalité, les initiatives locales se sont fédérées autour d'une même volonté de défense collective. C'est dans ce contexte que la notion de « **Twirwaneho** » a évolué d'un simple mot d'ordre de **résistance** vers une forme d'autodéfense communautaire organisée. Bien que ses membres fussent essentiellement des civils, l'auto-défense s'est progressivement dotée d'un commandement, de mécanismes de coordination et de stratégies opérationnelles destinés à répondre de manière efficace aux attaques armées à leur égard.

Ainsi, « **Twirwaneho** » ne désigne pas seulement une organisation d'autodéfense, il représente également l'évolution d'une stratégie communautaire de survie, passant d'une résistance spontanée et fragmentée à une défense collective structurée.

Cette notion d'autodéfense communautaire répond cependant à une logique de renvoi d'avance à l'idée de « prendre en charge sa propre protection » et apparaît généralement lorsqu'un groupe ou une communauté estime être confronté à une menace grave et considère que les institutions publiques chargées de leur protection sont absentes, ou sont impliquées dans la destruction vitale.¹³

Dans le cas des banyamulenge, et, plus largement des tutsi congolais, les acteurs de ces mouvements présentent généralement leur mobilisation comme une réponse à des situations de marginalisation, d'insécurité, de violences répétées ou de menaces dirigées contre leur communauté.¹⁴

¹³ Déclaration de Rutebuka Bonfils Rutanja, initiateur de "Twirwaneho" à Minembwe

¹⁴ Ma lecture sur base des expériences vécues

Primitivement, cette mobilisation ne constitue donc pas nécessairement une rébellion contre l'État, elle est plutôt interprétée comme une stratégie de survie collective née de la perception d'un déficit de protection de la part des institutions publiques habilitées.

Toutefois, la frontière entre l'autodéfense et la rébellion armée peut devenir difficile à établir lorsqu'un groupe communautaire se défend durablement, c'est-à-dire, à partir de 2017 à aujourd'hui octobre 2026, acquiert des armes et met en place une chaîne de commandement mène des opérations militaires.

Ainsi, pour comprendre la différence entre s'auto-défendre pour la survie et la rébellion contre le régime, il convient de revoir les circonstances dans lesquelles les différentes autodéfenses des banyamulenge sont apparues, leur évolution dans l'espace et dans le temps.

En définitive, les témoignages de **Munyanyakazi Simon**, de **Madeberi** de **Murondanyi Silas** et de **Ngizu Ntuyahaga** montrent que cette première organisation d'autodéfense, née des impératifs de survie face aux violences de la rébellion de 1964-1966, a trouvé son aboutissement dans l'intégration de ses combattants au sein de l'armée gouvernementale. Cette évolution illustre le passage d'une résistance communautaire circonstancielle à une participation officielle aux forces de défense de l'État surtout que le gouvernement n'était pas impliqué dans les violences communautaires, au contraire les appuyaient. Néanmoins, la communauté s'est inculqué la culture de s'auto-défendre dans leur intellect pour devenir une philosophie, une doctrine et idéologie de s'auto-défendre pour leur survie.

4. « TWIRWANEHO » COMME PHILOSOPHIE, IDEOLOGIE ET DOCTRINE

À l'issue des entretiens menés auprès de témoins privilégiés et d'interlocuteurs utiles à la compréhension de l'histoire de l'autodéfense communautaire des banyamulenge, un constat majeur se dégage, il s'agit du concept de « Twirwaneho » qui n'a pas été une réalité figée, plutôt dynamique avec son évolution et apparue sous une forme définitive. Il ressort plutôt des témoignages recueillis comme une conception évolutive de la résistance pour la survie, façonnée progressivement par la répétition des crises, des violences et des menaces que les personnes interrogées disent avoir traversées à différentes périodes de leur histoire.

Les récits de Munyakazi Simon, Murondanyi Rutaha, Madeberi Bititi, Gatoni Ndasonza, Gasomora Rwema, Rutebuka Rutenja, Mafundisho Sophonie, etc., le concept « Twirwaneho » est issu de générations, de milieux et d'expériences socioprofessionnelles différents, permettent d'observer cette évolution, malgré la diversité de leurs parcours et des contextes historiques auxquels ils se réfèrent. Leurs témoignages font apparaître une idée commune disant que lorsque la menace contre la vie devient récurrente et que les mécanismes ordinaires de protection sont considérés comme insuffisants, la résistance cesse progressivement d'être une réaction ponctuelle à une agression particulière, elle tend plutôt à devenir une manière durable de concevoir la protection de soi, de la famille et de la communauté.

C'est dans cette perspective que le « Twirwaneho », littéralement compris comme l'idée de « nous défendre nous-mêmes », peut être analysé à travers trois dimensions complémentaires. Il constitue d'abord une **philosophie de défense**, dans la mesure où il exprime une conception de la responsabilité de préserver la vie face au danger. Il prend ensuite la dimension d'une **doctrine d'autodéfense**, lorsque les expériences accumulées conduisent à organiser et à transmettre des principes et des stratégies de protection collective. Enfin, il peut être appréhendé comme une **idéologie de survie**, dans le sens que, si la résistance dépasse la réponse immédiate à une attaque pour devenir un principe durable d'interprétation de l'histoire et de mobilisation communautaire. Ainsi comprise, la notion de « Twirwaneho » ne se réduit pas à sa manifestation contemporaine ni à sa seule dimension militaire, elle s'inscrit dans une continuité historique de pratiques, de représentations et de stratégies de survie, dont les formes se transforment au gré des circonstances. La répétition des épreuves aurait ainsi contribué à faire passer l'autodéfense d'une réaction circonstancielle à une véritable culture de résistance, progressivement intériorisée et transmise entre générations.

4.1. « Twirwaneho » comme philosophie chez les banyamulenge

« Twirwaneho » est une philosophie pas dans le système abstrait d'idées mais plutôt d'une manière de penser, de vivre et d'agir collectivement face à une réalité douloureuse dans un environnement hostile. Elle est une **philosophie de résistance** enracinée dans l'expérience socio-historique et culturelle des banyamulenge. Littéralement comme nous avons encore dit signifie « défendons-nous, nous même », il est la philosophie de se prendre en charge en cas d'attaque car, il n'attaquait pas. Ce concept est une philosophie dans le sens de penser stratégique de prendre la responsabilité de leur survie et la dignité de l'identité et la culture.

Cependant, « Twirwaneho » est né de la solidarité de partager la discrimination ethnique, des massacres sélectifs et des traitements inhumains et cette philosophie ne se transmet pas par les initiations culturelles, plutôt elle se crée de suite de stigmatisation, l'assignation et discrimination tribale. Primitivement « Twirwaneho » est une philosophie de non-attaque, contrairement à ce que certains politiciens dupeurs parlent comme les députés Justin Bitakwira, Misale, Bulakari, Nzangi, etc., dans leur mobilisation à l'extermination des banyamulenge alors que les twirwaneho se défendent et rare poursuivent leurs vaches razziées.

Enfin de compte, « Twirwaneho » est une philosophie de dignité, de ne pas se laisser exterminer en se défendant face aux attaques des communautés voisines et du pouvoir de Kinshasa. Elle est une philosophie de vie, née dans la douleur de l'injustice sociale, des blessures de la discrimination, des violences et de la mauvaise politique de la dissension entre les citoyens. Contrairement à Aristote qui parlait à ceux qui revendiquent les inégalités sociales par rapport aux autres en cherchant l'intégration au pouvoir¹⁵, plutôt chez les banyamulenge est une philosophie de revendication à la vie.

« Twirwaneho » est une philosophie qui repose sur le principe auquel aucune personne ne viendra nous sauver des mains des bourreaux, alors nous devons lutter pour notre survie nous-même ».¹⁶ Au fait, « Twirwaneho » est une façon de dire « **non** » au pouvoir qui le tue et qui le livre aux milices communautaires bembe, fuliru, vira rebaptisés wazalendo, aux génocidaires rwandais des tutsi en 1994 et au Burundi qui soutient efficacement la R.D.Congo dans la guerre déracinement

¹⁵ Pierre Pellegrin Aristote; op.cit. page 347

¹⁶ Colonel Michel Rukunda Makanika, ses déclarations avant son assassinat, le 19/02/2025

ethnique des banyamulenge, les twirwaneho doivent se protéger et lutter contre cette mauvaise politique.¹⁷

4.2. « Twirwaneho » comme idéologie chez les banyamulenge

« Twirwaneho » a évolué d'une **philosophie spontanée d'auto-défense** pour la survie à une **idéologie structurée et mobilisatrice** chez les banyamulenge de l'intérieur du pays comme ceux de diaspora, en réponse historique de plus de 60 ans d'assignation de marginalisation et des violences ciblées liées à l'appartenance ethnique. C'est une idéologie dans le sens **d'une pensée de la légitimation** de la défense pour la survie communautaire.

« Twirwaneho » est un **système de la pensée et organisé** cherchant à s'auto-défendre contre le risque de disparition et à interpeler le monde en justifiant les actions de s'auto-défendre eux-mêmes face aux menaces du génocide.

Il devient idéologique avec l'idée principale de « **nous défendre nous-mêmes car, personne autre ne le fera pour nous** » Il est idéologique car, sa défense individuelle et communautaire est une obligation vitale pour leur survie et ne pas se défendre est une lâcheté et se trahir d'abord lui-même car il ne sera pas épargné et en suite pour la communauté. Il est un **crédo** renforçant idéologiques pour la survie.

« Twirwaneho » n'est plus seulement un **slogan** ou **credo** chez les banyamulenge, il est utilisé dans la prise des paroles publiques, dans le mémorandum, dans les écrits politiques qui revendiquent leur droit à la survie au pays dont la R.D.Congo et comme dans la diaspora. Il est idéologique avec le concept des « **Nous** » les « banyamulenge » en particulier et le « tutsi » en général victimes de menace d'épuration ethnique et renforce la solidarité interne en faisant émerger une **conscience socio-politique de l'auto-défense**. Au fait, l'invocation de « **Nous** » souvent utiliser dans les mouvements sociaux et politiques qui contestent les décisions d'un gouvernement qui les défavorisent.¹⁸ Dans le contexte actuel de « Twirwaneho », il est utilisé en se solidarisant contre la politique de l'extermination qui dure depuis avril 2017.

En guise de synthèse sur « Twirwaneho » comme idéologie, est une bannière sous laquelle s'organise la résistance, reposant sur une mémoire douloureuse, celles des tueries sélectives et idéologique anti tutsi comme il a été en 1994 lors du génocide des tutsi au Rwanda.

¹⁷ Rutebuka Bonfils wa Rutenja, interview accordé le 14/06/2025 à Kigali

¹⁸ Geoffroy de Lagasnerie; La conscience politique, Librairie Arthème, 2023, page 79.

4.3. «Twirwaneho » comme doctrine chez les banyamulenge

« Twirwaneho » est une vision de la survie et de l'existence communautaire chez les banyamulenge en particulier et chez les tutsi congolais en général et elle est devenue doctrine car :

- « Twirwaneho » détermine les comportements à adapter devant la menace de l'extermination individuelle ou collective, l'engagement personnel de s'auto-défendre et le sacrifice suprême ;
- Elle oriente la manière de lire et d'analyser la menace courue individuellement et collectivement et résister pour la survie ;
- Les victimes dont les banyamulenge sont mobilisés à l'intérieur du pays comme ceux de l'extérieure pour une seule cause de la survie, sans ignorer qu'il y'a quelques individus qui sont utilisés par les bourreaux dans la logique de négation des tueries sélectives¹⁹ selon les étapes du génocides²⁰ ;

Selon les témoins, « Twirwaneho » est une doctrine qui a des codes non-écrits à ce que je sache mais précis dont la *discipline ; l'obligation de se protéger ; l'interdiction de désister à l'ennemi ; l'entraide* et de *partage*²¹.

Gustave le Bon écrit que la fraternité entre l'individu et le groupe social est possible lorsqu'ils revivent leur passé douloureux.²² Les banyamulenge arrivent à connaître les problèmes qu'ils traversèrent les contraignant de se serrer pour s'auto-défendre/Twirwaneho et ils s'endoctrinent pour les questions suivantes²³:

- Quelles sont les problèmes vitaux auxquels nous partageons ?
- Qui sont les bourreaux, les exécutants et les planificateurs ? et
- Est-ce les banyamulenge ont -ils les droits de s'auto-défendre?

En effet, « Twirwaneho » est une doctrine mobilisant l'engagement dans la défense de la survie individuelle, communautaire et se repose sur la même persécution, même conscience des menaces cycliques et de contre l'idéologie anti-banyamulenge et tutsi en général.

Enfin de compte, les témoignages ci-dessous montrent que **Twirwaneho** dépasse le simple réflexe de légitime défense, plutôt, il constitue une **philosophie de survie**, fondée sur la

¹⁹ Personnellement je me suis entretenu à 3 reprises avec Emile Muhizi Rugari à Indiana, en 2021

²⁰ https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/12/dix_etapes_genocide.pdf

²¹ Sebagabo Mufashe Santos, président de la société civile de Minembwe

²² Gustave Le Bon; La psychologie politique, Tome 1, édition Le Mono, 2024, page 97.

²³ Sebagabo Sadock Mufashi, président de la société civile de Minembwe.

préservation de la vie et de l'identité communautaire. Est une **idéologie de résilience**, qui prône l'unité, la solidarité collective face aux menaces ; et une doctrine selon laquelle, laquelle la communauté doit s'organiser pour assurer sa propre sécurité lorsque les institutions publiques ne sont plus en mesure de garantir la protection des citoyens et sont les responsables des meurtres. Ainsi, les expériences de Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Vyura, Kalemie et Kamina apparaissent comme autant d'épreuves ayant progressivement consolidé l'autodéfense en principe structurant de la pensée et de l'organisation des banyamulenge et les cas de Kalemie et de Kamina occupent, à cet égard, une place particulièrement significative. Selon les informations recueillies, à Kalemie, des militaires banyamulenge qui avaient accepté de déposer les armes, convaincus par les garanties de protection offertes par le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila, furent ensuite massacrés, une femme survivante nous rapporte²⁴. À Kamina, la situation apparaît plus paradoxale encore : les victimes étaient notamment des élèves officiers banyamulenge en formation, qui ne disposaient pas d'armes et n'étaient engagés dans aucune confrontation au moment des faits et aucun survivant²⁵.

Dans cette perspective, ces massacres ne sont pas seulement interprétés comme des épisodes de violence, mais comme une expérience historique ayant profondément ébranlé la confiance dans la protection étatique. Comment, en effet, continuer à considérer le désarmement et l'obéissance comme des garanties de sécurité lorsque ceux qui renoncent à combattre et se placent sous l'autorité de l'État sont néanmoins tués ? Dans la mémoire collective issue de ces événements, l'autodéfense tend ainsi à apparaître non plus seulement comme une réaction circonstancielle à la violence, mais comme une stratégie de survie jugée plus sûre que la désistance face à des garanties étatiques devenues incertaines.

4.4. Témoignage de Nyarukundo Jeanne alias Gafoto, rescapée de Kalemie

Narukundo Jeanne, dite Gafoto, est née à Vyura le 25 mai 1977 ; fille de Ruhorimbere Osée et de Nahoza Farazia, elle fut arrêtée à Kalemie le 6 août 1998, deux jours après une première vague d'arrestations visant les militaires banyamulenge et d'autres Tutsi du Nord-Kivu. Elle attribue ces arrestations aux forces placées sous le commandement du général Lukole

²⁴ Voir le témoignage de Nyarukundo Jeanne rescapée de Kalemie et la liste

²⁵ Voir la liste annexe sans aucun témoignage.

Madoadoa,(ancien mayi mayi babembe), détenue pendant vingt-quatre jours et fut libérée le 1er septembre 1998.

Narukundo raconte qu'elle vivait à Kalemie avec son mari, Rukunda Jules, le 4 août 1998, le **général Lukole** fit arrêter son subalterne **Rugabo Mugeyo** ainsi que plusieurs militaires banyamulenge et Tutsi du Nord-Kivu, qui furent conduits à la prison centrale de Kalemie, à Lucimba et 2 jours plus tard, Narukundo fut à son tour arrêtée. Elle affirme qu'ils se retrouvèrent en détention avec 44 femmes et filles et 77 hommes, dont 44 militaires et 33 civils.

Les premiers jours furent marqués par des conditions de détention particulièrement difficiles. Jusqu'au 10 août, les prisonniers auraient été privés de nourriture et même d'eau. Certains souffraient déjà de diarrhée et de déshydratation, tandis qu'un commerçant tutsi burundais prénommé **Faustin** perdait régulièrement connaissance. Celui-ci possédant du maïs entreposé dans le bateau *Emmanuel*, les détenus négocièrent avec le directeur de la prison, Kalenga, qui leur fit apporter trente sacs de maïs. Ces provisions leur permirent de subsister jusqu'au 24 août. Le 9 août, selon Narukundo, le général Lukole vint personnellement à la prison et leur laissa un poste de radio afin qu'ils puissent suivre l'évolution de la guerre. Il leur aurait cependant déclaré que la guerre avait été provoquée par les rwandais et les banyamulenge et qu'ils devaient, par conséquent, « en subir les conséquences » et il leur annonça également leur mort prochaine. Narukundo rapporte qu'il déclara même que le commandant Kilabika Munyakarama Chitiro, malgré les liens d'amitié et le pacte de sang unissant leurs familles, ne serait pas épargné. Il leur annonça également la mort des commandants Gakunzi, Budurege, Rumenge et Segabiro. À partir du 20 août, la menace se concrétisa progressivement. Cette nuit-là, des militaires vinrent chercher Uzamukunda Nyamitavu, fille de Gishungu et épouse de Bineke, ainsi que Dieudonné Rutandara. Selon les informations qui parvinrent ensuite aux détenus, tous deux auraient été tués. Narukundo rapporte également les rumeurs qui circulaient alors parmi les prisonniers au sujet de pratiques rituelles qui auraient entouré ces assassinats.

Le 23 août, un militaire présenté comme proche des banyamulenge vint avertir les détenus qu'une décision aurait été prise de les massacrer. Il leur annonça son intention de désertar l'armée en raison de cette décision. La même nuit, les hommes de Lukole revinrent à la prison et emmenèrent vingt détenus, parmi lesquels Rugabo, Gasore et Dizoni ; le 24 août, vingt-trois autres hommes furent extraits de leurs cellules, notamment Mukiza, Patrick, Rukambya, Junus, Mahirwe et Ntabaresha.

Dans la nuit du 26 août, les 33 hommes qui restaient furent à leur tour emmenés. Parmi eux se trouvait Rukunda Jules, le mari de Narukundo, ainsi qu'un vieillard nommé Bihwehwe, aveugle, et un tutsi burundais incapable de marcher. Selon son récit, ces derniers furent portés jusqu'au véhicule stationné à l'extérieur de la prison. Aucun des 77 hommes détenus avec les femmes ne revint. Narukundo affirme qu'ils furent tous tués et enterrés dans une fosse commune.

Pour les femmes et les enfants demeurés en détention, les derniers jours furent marqués par la faim et l'attente de la mort. Du 24 août au 1er septembre, Narukundo raconte qu'ils ne disposaient plus de nourriture et qu'ils en vinrent à consommer des fragments de briques cuites avec de l'eau pour tenter de supporter la faim.

Le 1er septembre 1998, l'arrivée des forces du RCD accompagnées de militaires rwandais à Kalemie mit fin à leur détention. Narukundo fut libérée avec les autres femmes et enfants encore présents, parmi lesquels elle cite Sada Nyandambya, Madame Dizoni, sa mère Nahoza et Nyamajana Chantal.

Ce témoignage est particulièrement significatif pour comprendre la construction d'une mémoire de l'autodéfense. Selon le récit de Narukundo, les militaires détenus avaient accepté de se placer sous l'autorité du commandement et ne se trouvaient plus en situation de combattre. Leur confiance dans cette autorité ne leur aurait pourtant assuré aucune protection, désarmés et détenus, ils furent progressivement extraits de la prison avant d'être tués et enterrés dans une fosse commune. Dans cette expérience, le désarmement, loin de garantir la sécurité, aurait rendu les victimes entièrement dépendantes d'une autorité qui devait précisément assurer leur protection. Le massacre de Kalemie devient ainsi, dans la mémoire des survivants, l'une des expériences à partir desquelles se consolide l'idée que, face à une menace existentielle, renoncer à se défendre ne constitue pas une garantie de survie, plutôt, c'est se livrer à la mort. En annexe aux tableaux 4 et 5, la liste des victimes de Kalemie, ceux des villes environnantes et de celle de étudiants officiers de Kamina.

4.5. Témoignages de J. Semahoro et de Ruhumuriza R. rescapés de Kinshasa

Selon le témoignage de Justin Semahoro, rescapé munyamulenge des tueries survenues à Kinshasa, le **2 août 1998**, au lendemain du déclenchement de la deuxième guerre du Congo, un militaire nommé **Bebea Karojo**, qui travaillait à la **DEMIAP** (Détection militaire des activités anti-patrie, service de renseignement militaire), aurait informé plusieurs militaires tutsi qu'une

guerre venait d'éclater à Goma. Il les aurait également avertis qu'en raison de leur appartenance ethnique, ils risquaient d'être arrêtés, soupçonnés de complicité avec la rébellion.

D'après Justin Semahoro, cet avertissement a permis à certains militaires tutsi de prendre des mesures de précaution, tandis que d'autres n'ont pas pu échapper aux arrestations, aux persécutions ou aux violences qui ont suivi. Il poursuit son récit en expliquant qu'après l'avertissement, plus de 180 militaires banyamulenge se regroupèrent dans deux camps militaires de Kinshasa, à savoir les camps **Chache** et **Konkolo**. Selon lui, ils étaient convaincus que, dès le matin du **3 août 1998**, ils seraient désarmés puis arrêtés en raison de leur appartenance ethnique. Face à cette crainte, ils décidèrent de s'organiser pour assurer leur propre défense, avec l'objectif de rejoindre le **Congo-Brazzaville** en traversant le fleuve Congo. Les affrontements éclatèrent au cours de la nuit du 2 au 3 août, marquant le début des combats. Les militaires banyamulenge quittèrent alors les deux camps et prirent la direction du fleuve Congo, espérant trouver un point de passage à **Ngoma Lutete**, situé à une dizaine de kilomètres de Kinshasa.

Justin Semahoro affirme que, le **4 août 1998**, son groupe entreprit de sécuriser la position de transit de Ngoma Lutete afin de protéger leur itinéraire de repli. Il indique qu'il commandait alors une section de quatorze militaires. Selon son récit, leur position fut attaquée par des forces disposant d'importants moyens militaires. Au cours des combats, plusieurs de ses compagnons se dispersèrent sans pouvoir communiquer entre eux. Seuls quatorze combattants demeurèrent sur la position, et deux d'entre eux trouvèrent la mort, dont un fils de Rwema Rwakayiro.

Il ajoute que les survivants poursuivirent leur progression en direction de **Kitona**, où ils espéraient rejoindre d'autres forces. Il précise que cette décision fut prise après avoir appris, par les émissions de la BBC, que des militaires rwandais avaient effectué un atterrissage forcé à Kitona. Il conclut que son groupe dut assurer sa propre défense pendant **vingt-sept jours**, affrontant de nombreuses difficultés tout au long de cette progression.

Il poursuit son témoignage en relatant que le groupe rencontra l'une de ses plus grandes difficultés à son arrivée sur les rives de la rivière **Inkisi**. Cette rivière ne disposait que d'un seul pont, étroitement gardé par des unités zimbabwéennes et des militaires des forces armées congolaises, rendant toute traversée pratiquement impossible.

Face à cet obstacle, l'un des militaires du groupe, du nom de **Bagaza**, réputé pour ses aptitudes à la nage, se porta volontaire pour traverser la rivière à un endroit plus éloigné, du côté de la brousse, afin de rechercher une embarcation. Bagaza réussit à atteindre l'autre rive et à trouver

une pirogue et grâce à cette initiative, les survivants purent traverser la rivière INKISI et poursuivre leur progression en direction de **Kitona**.

À leur arrivée, ils rejoignirent le groupe qu'ils se sont séparés lors d'attaque de **Ngoma- Lutete** dirigés par Malike Kijege , Bolingo Matani et Asson Ntwali, qui avaient déjà rallié les forces rwandaises placées sous le commandement de **James Kabarebe**.

Selon Justin Semahoro, le général James Kabarebe exprima sa surprise en apprenant que ce groupe avait réussi à résister et à se maintenir pendant **vingt-sept jours**, malgré des conditions extrêmement difficiles, sans ravitaillement en vivres et avec des munitions très limitées. Pour Justin Semahoro, cette résistance illustre la détermination du groupe à assurer sa propre survie jusqu'à son arrivée à Kitona à 575 kilomètres de Kinshasa.

Aussi, de même, **Ruhumuriza Rugenerwa** aussi rescapé de Kinshasa nous relate qu'en août 1998, au début de la deuxième guerre dite du RCD, les banyamulenge furent confrontés à une offensive menée par les forces gouvernementales, appuyées par des contingents étrangers. Face à cette situation, les banyamulenge et autres tutsi congolais ne disposaient ni d'une armée organisée, ni de moyens militaires comparables à ceux de leurs adversaires. Elles durent s'organiser elles-mêmes pour assurer leur survie. **Ruhumuriza Rugenerwa**, nous témoigne qu'il était parmi le groupe de vingt-sept hommes se constitua et se sépara du reste des combattants afin de poursuivre une mission particulièrement difficile. Malgré le manque d'armement, de ravitaillement et de moyens logistiques, ce groupe parvint, après 29 jours de marche et de combats, à atteindre Kitona. Ce témoignage triste illustre la manière dont l'auto-défense banyamulenge s'est développée dans un contexte où des civils et des militaires, faiblement équipés, estimaient devoir faire face à des forces militaires beaucoup mieux dotées. Il met en évidence leur capacité d'organisation, leur endurance et leur détermination à préserver leur existence dans une situation de menace pour leur survie.

Poursuivant son témoignage, explique qu'au départ, ils étaient environ 200 cents banyamulenge. Toutefois, en raison de l'intensité des attaques, le groupe fut progressivement contraint de se disperser en plusieurs détachements afin d'accroître ses chances de survie.

Il précise qu'un groupe de 47 blessés, accompagné de leurs gardes, traversa vers Brazzaville et 13 autres combattants furent affectés à la sécurisation d'un autre axe de progression. Les autres continuèrent leur avancée en petits groupes, chacun empruntant un itinéraire différent pour échapper aux offensives qu'il qualifie de foudroyantes.

Selon son récit, tous ces groupes rencontrèrent de grandes difficultés lors de la traversée de la rivière **Inkisi** et ils réussirent finalement à franchir la rivière dans la forêt sous guide d'un vieux à cheveux blancs inconnu et que nous l'avions jugé d'un ange envoyé par Dieu pour nous sauver, voir la liste des massacrés des banyamulenge qui sont restés à Kinshasa croyant qu'ils seront protégés par le pouvoir, voir la liste 203 personnes tuées au tableau numéro 1 en annexe.

4.6. Témoignage de **Rugabo Fidèle**, rescapé de **Kisangani**

Selon le témoignage de **Rugabo Fidèle**, s'auto-défendre « **Twirwaneho** » s'est renforcée dans un contexte où de nombreux banyamulenge militaires comme des civils estimaient que leur sécurité n'était plus garantie en période des conflits à caractère ethnique même au sein de corps de l'armée nationale. Le **2 août 1998**, à Kisangani, le commandant **Lisasi Ndombe Jean-Marie**, de la 25^e brigade, leur ordonna de déposer les armes et en leur promettant une protection car, il y'a une rébellion qui vient de naître à Goma. Cette mesure était motivée par la crainte que les militaires banyamulenge rejoignent la rébellion du RCD, qui venait d'être lancée à Goma. **Rugabo Fidèle** explique qu'en sa qualité de chef des transmissions de la brigade, et en collaboration avec le commandant **Déo Nkeshimana**, originaire de Rutshuru, il disposait d'informations faisant état de violences commises contre des banyamulenge et d'autres Tutsi congolais dans plusieurs provinces. Forts de ces informations et des expériences antérieures de tueries ciblées rapportées au sein de leur communauté, ils estimèrent que le désarmement les **exposerait** à un risque majeur. Ils entreprirent alors de sensibiliser les militaires banyamulenge et les autres tutsi congolais afin qu'ils refusent de déposer leurs armes et qu'ils assurent leur propre défense, conformément au principe de « **Twirwanaho** », qu'ils considéraient comme une nécessité de survie. D'après son récit, **97** civils et militaires accordèrent leur confiance aux assurances du commandement et acceptèrent de déposer les armes sont tous massacrés, voir la liste numéro 2 en annexes.²⁶

En revanche, **53** dont quelques civils et majoritairement militaires refusèrent d'obtempérer, estimant que cette décision pouvait conduire à leur élimination comme ces derniers. Ce refus déboucha sur des affrontements armés, que le témoin interprète comme une tentative de neutraliser les militaires ayant refusé le désarmement. Il souligne également que quelques membres de la communauté bashi leur apportèrent une assistance, sous l'initiative du commandant de compagnie **Mamale**. Grâce à ce soutien, ils réussirent, selon son témoignage, à

²⁶ Sources: **Rugabo Fidele** et **Willy Munezero**

reprendre le contrôle de plusieurs points stratégiques, notamment l'état-major de région militaire, des ponts et de l'aéroport de Kisangani.

Le **4 août 1998**, le groupe décida de quitter Kisangani en direction du Nord-Kivu. Rugabo Fidèle raconte qu'ils durent traverser un itinéraire particulièrement difficile, arriva notamment à **Mungurujipa**, une zone située à une centaine de kilomètres de Butembo. Ce parcours dura 32 jours, au cours desquels ils poursuivirent leur progression en assurant leur propre protection de l'avant comme ceux de derrière. Ils y rencontrèrent le commandant de compagnie **Charles Sematama**, l'actuel Général de « Twirwaneho » à Minembwe. Rugabo Fidèle, précise enfin que quelques membres de leur groupe perdirent la vie durant cette longue traversée.

À travers ce témoignage, Rugabo Fidèle, actuel actif dans l'auto-défense communautaire à Minembwe, présente « **Twirwanaho** » non comme une doctrine offensive, mais comme une stratégie d'auto-défense née, selon lui, de la conviction que les banyamulenge et les autres tutsi congolais ne pouvaient compter que sur leurs propres moyens pour assurer leur survie face aux risques de violences ciblées qu'ils percevaient.

4.7. Témoignage de Ngarukiye Gitama Siméon, rescapé de Lubumbashi

Il est le fils de Bitwenge Rutaganda et de Dina Nyagazura, Siméon fut militaire de la 40^{ème} brigade de Lubumbashi, sous commandement de **Maurice Muzura ; Jajija** de renseignement militaire et **Numbi John** qui est présumé auteur d'extermination des tutsi à Lubumbashi, Kamina et partout au grand Katanga.

Siméon, raconte qu'en date du 4 août 1998, les militaires banyamulenge et autres tutsi se sont réunis chez Edinasi Sebagabo Semutobo, commandant et commissaire politique (P5) de la 40^{ème} brigade et j'étais son garde du corps. Les militaires et civils banyamulenge qui résidaient à Lubumbashi sont venus s'acquérir de la situation que prévaut à Goma et Bukavu, car, certaines radios internationales avaient parlé de la guerre qui vient de naître à Goma.

Étant nombreux et nous n'avions pas de téléphones pour s'informer, il fallait aller chez P5 qui résidait dans l'Avenue Kapenda, à côté de l'ANR afin de s'informer sur la situation et était seul qui détenait un téléphone portable.

En cette date, la 40^{ème} brigade a déployé plusieurs militaires sous commandement de brigade adjoint et celui du bureau premier afin d'encercler la maison que nous habitons. Ces deux commandants ont invité le P5 (munyamulenge), d'aller en réunion mais laissant un bataillon nous

encercler. Il est parti puis revenir nous dire que la situation est plus grave et que nous sommes tous en risque d'être massacré.

Alors, il nous demande de s'organiser pour n'est pas être tous tué, il désigne le commandant **Yagabo Tambatamba** pour prendre la relève et son adjoint **Shekivala** afin de s'auto-défendre « Twirwanaho » et il rentra pour les retarder et il précise que s'ils ne rentrent pas nous serions tués. Il est parti avec **Muheto Byinshi, Jean-pierre** de la famille d'abadahurwa, **Ngarukiye Gasita**, et **Rugaza**, sont tous morts avec lui.

Quelques heures après, ces présumés auteurs de la mort de notre chef et ses escortes sont venus nous sensibiliser afin de déposer les armes et rejoindre le commandant Ednasi Sebagabo pour notre sécurité. C'est ainsi que nous nous sommes organisés afin de faire face au bataillon qui nous entourait.

Cependant, entre 19 heures et 20 heures, Yagabo Tambatamba nous dit tous de sortir et il est sorti le premier et ouvrir le feu sur la garde qui nous entourait.

En échange avec le bataillon qui était venu nous désarmer, 3 personnes dont Kadoni Kagurumoya, Musilimu et Bizimana Ngurube sont morts sur place.

Ainsi, nous avons fait la brousse pour éviter les embuscades car, ils nous poursuivaient en passant par la route qui mène à Kipuchi. Et, nous sommes arrivés en Zambie en date du 7 aout, 1998 à 20 heures. À travers ce témoignage, Ngarukiye Gitama Siméon explique que le refus de déposer les armes résultait de la conviction partagée par plusieurs militaires banyamulenge, que seule l'auto-défense pouvait leur permettre d'échapper aux tueries sélectives. Selon lui, cette expérience a renforcé l'idée de « Twirwanaho », comprise comme une stratégie de survie face à un risque perçu d'élimination collective, ciblée, et, **105** de nôtres qui étaient dispersés en différents lieux sont sauvagement tués, voir leurs noms dans le tableau no 2 en annexe.

4.8.Témoignage Ngirimana Muganwa Daniel : Rescapé de Kindu

Ngirimana Muganwa Daniel est né le 3 avril 1981 à Kabingo/Minembwe. Fils de Gakunzi et de Dina, il s'enrôla dans l'armée en 1996 à Muzinda/ Minembwe. Après sa formation militaire, il fut affecté à Nyabibuye, sous le commandant peleton Gatera, tandis que la compagnie était placée sous les ordres de Twahirwa.

Après son séjour à Minembwe, sa compagnie fut déployée à Kalemie et il fut alors affecté à escorter le commandant de bataillon, nommé Gaspard. Selon son témoignage, le retrait des militaires rwandais au début de l'année 1998 modifia la structure du commandement. **Moïse**

Sebagiro Mavudiko, jusque-là commandant de compagnie, devint commandant de bataillon, tandis que la brigade était placée sous le commandement du général Lukole Madoa-doa, issu de la communauté babembe.

Ngirimana affirme qu'à cette période les tensions s'aggravèrent entre les militaires banyamulenge et les éléments placés sous les ordres de Lukole. Selon lui, des militaires banyamulenge étaient arrêtés et sommés de « retourner au Rwanda », alors qu'ils se considéraient comme des citoyens congolais. La tension dégénéra finalement en affrontements armés. Les hommes de Lukole furent repoussés et les forces auxquelles appartenait Ngirimana reprirent le contrôle de la ville.

À la suite de l'intervention du gouvernement de Kinshasa, la situation fut temporairement maîtrisée et les militaires furent désarmés et soumis à une nouvelle formation. En mai 1998, **Moïse Sebagiro** fut nommé commandant d'une brigade basée à Kindu et exerçant son autorité dans la province.

En août 1998, avec le déclenchement d'une nouvelle crise, la situation devint particulièrement dangereuse. Plusieurs unités étaient dispersées à travers la province, de même que les militaires banyamulenge et tutsi. Ngirimana rapporte que certains d'entre eux furent tués dans leurs lieux d'affectation. À Kindu, le bataillon était alors commandé par Richard Mwambutsa Sebikabu. Selon son récit, un conseil de sécurité présidé par le gouverneur décida que les militaires banyamulenge devaient être désarmés et regroupés au camp militaire de Lwama, près de l'aéroport de Kindu et ils se rendirent au camp conformément aux instructions reçues. C'est à ce moment que se posa, dans son témoignage, un choix déterminant : *obéir à l'ordre de désarmement et remettre leur sécurité entre les mains des autorités, ou conserver leurs armes pour assurer eux-mêmes leur protection.*

Devant les hommes venus procéder au désarmement, le commandant **Richard Mwambutsa Sebikabu** refusa de remettre ses armes. D'après Ngirimana, il considérait qu'il était contradictoire de se laisser désarmer pour ensuite confier sa sécurité à ceux qu'il soupçonnait de vouloir les tuer. Il ordonna donc à ses hommes de le suivre. Plus de 40 militaires banyamulenge quittèrent ainsi le camp avec leurs armes et se dirigèrent vers le fleuve Congo.

Ne trouvant aucune embarcation pour traverser immédiatement le fleuve, ils poursuivirent leur marche pendant environ deux jours avant de trouver une pirogue. Tous les militaires banyamulenge présents dans la région ne purent cependant les rejoindre. Ngirimana se souvient

notamment du commandant de compagnie Maboko, resté en dehors de la ville de Kintu. Selon son témoignage, il se souvient de 15 personnes qui sont morts pendant cette opération de s'auto-défendre.

Trois jours après leur départ, le groupe de **Richard Mwambutsa** fut à son tour tombé en embuscade des militaires à notre poursuite et le commandant **Richard** trouva la mort au cours de cette attaque, ainsi que plusieurs de ses compagnons. Les survivants se réfugièrent alors dans la forêt équatoriale et désorientés par l'obscurité et la difficulté du terrain, ils se dispersèrent.

Ngirimana se retrouva avec 11 compagnons, tandis que 10 autres membres du groupe se perdirent et, selon son récit, moururent dans la forêt.

Pendant 8 jours, son groupe erra sans nourriture ni voie permettant de rejoindre une route. À leur grande surprise, après ces jours de marche, ils constatèrent qu'ils ne se trouvaient qu'à environ neuf kilomètres du lieu de leur première attaque. Ils décidèrent alors de ne plus progresser profondément dans la forêt et cherchèrent un itinéraire plus praticable. Leur fuite dura au total environ 31 jours avant qu'ils n'atteignent Kamituga, où le colonel Bisogo était alors déployé sous le RCD.

Leur épreuve ne s'arrêta cependant pas là, après avoir reçu des véhicules mis à leur disposition par le colonel Bisogo, ils poursuivirent leur route. Arrivés à Kasika, ils tombèrent dans une embuscade au cours de laquelle plusieurs de leurs compagnons furent tués, notamment le commandant Moïse Sebagiro, le commandant Misoni, le commandant Antoine, le commandant Félix Musinga, ainsi qu'un jeune garçon, fils d'un autre commandant, voir la liste aux annexes.

4.9. Du désarmement à Kindu au choix de « Twirwaneho »

Le témoignage de Ngirimana permet d'éclairer le dilemme entre l'obéissance institutionnelle et autodéfense. Au camp de Lwama, les militaires concernés se trouvèrent devant deux possibilités : *obéir à l'ordre de désarmement et confier leur sécurité aux autorités, ou désobéir en conservant leurs armes afin d'assurer eux-mêmes leur protection.* Sur ordre de commandant **brigade Moïse Segabiro**, le commandant bataillon **Richard Mwambutsa** annonce publiquement devant la parade militaire faite à l'occasion de désarmement, la seconde voie, estimant que le désarmement les exposerait davantage au danger.

Ce choix ne peut toutefois être compris indépendamment des expériences antérieures vécues par les banyamulenge. Les injustices sociopolitiques, les contestations récurrentes de leur appartenance nationale ainsi que les arrestations et séquestrations de Kalemie avaient

progressivement nourri une profonde méfiance envers les mécanismes institutionnels de protection. Selon les témoignages recueillis, cette méfiance fut notamment renforcée par les agissements attribués au général Lukole Madoadoa et à certains de ses hommes, qui auraient exercé des pressions sur des militaires banyamulenge afin qu'ils retournent au Rwanda, alors que ceux-ci se considéraient comme congolais d'origine. Le désarmement de Kindu fut ainsi interprété à la lumière d'une mémoire déjà marquée par l'exclusion, les persécutions et l'insécurité.

Dans cette perspective, le « Twirwaneho » dépasse la seule dimension militaire pour acquérir progressivement une portée **philosophique, doctrinale et idéologique**. Philosophique, parce qu'il place la préservation de l'existence au centre du choix individuel et collectif ; doctrinale, parce que les expériences successives conduisent à ériger l'autoprotection en principe d'action lorsque la protection institutionnelle est considérée comme défaillante ou menaçante ; idéologique, enfin, parce que l'accumulation de ces expériences contribue à produire une représentation collective selon laquelle la survie du groupe dépend, en dernier recours, de sa propre capacité de résistance.

L'expérience de Kindu ne signifie cependant pas que la résistance garantissait nécessairement la survie. **Richard Mwambutsa** et plusieurs de ses compagnons furent eux-mêmes tués.

Néanmoins, selon Ngirimana, une partie de ceux qui refusèrent le désarmement parvint, après **trente et un** jours de fuite et malgré de lourdes pertes, à atteindre Kamituga. À l'inverse, une cinquantaine de banyamulenge restés dans les périphéries de Kindu, privés de moyens de communication et ignorant le déclenchement d'une nouvelle rébellion à Goma, auraient tous été tués.

Ainsi, dans la mémoire testimoniale, Kindu devient moins un épisode isolé qu'une expérience supplémentaire venant consolider une conviction forgée au fil des crises antérieures. Le « Twirwaneho » se construit alors par sédimentation ou accumulation des expériences d'insécurité, d'exclusion et de défiance envers la protection étatique. Lorsque l'obéissance institutionnelle et la préservation de l'existence sont perçues comme incompatibles, l'autodéfense cesse d'être seulement une réaction circonstancielle, plutôt elle devient une doctrine de protection, puis une philosophie collective de survie.

4.10. L'action de Muganwa Élie : protection et l'organisation de l'autodéfense

Muganwa Elie est né en 1933 à Gataka dans les montagnes surplombants la ville d'Uvira. Selon le témoignage recueilli, il serait arrivé à Bikirikiri, l'un des villages de Bibogobogo en 1962, en provenance de Gakenke, une localité de Minembwe. Il s'y serait installé en compagnie de son oncle Muzeba Rugirwa ainsi que de Mushapa Simon, Mirama Rugirwa et Sekuzi Muzeba. Sur place, ils rencontrèrent notamment Ntageza, Semadigi, Rurayi, Seburuma et Ntagonera, etc. Toutefois, Bikirikiri se révélèrent peu favorables à l'élevage en raison des maladies qui décimaient les troupeaux, préoccupé par cette situation, Muganwa entreprit de faire parvenir des échantillons d'ossements à un laboratoire de Bukavu afin d'identifier la maladie qui frappait le bétail.²⁷ Son rôle prit cependant une tout autre dimension avec l'arrivée de la rébellion muleliste et l'aggravation de l'insécurité dans la région. Lorsque les forces gouvernementales reprirent Baraka, en mars 1966, Muganwa quitta clandestinement sa région pendant la nuit, craignant les représailles des combattants mulelistes, pour rejoindre les militaires loyalistes et leur rendre compte de la situation dans laquelle se trouvait la population banyamulenge.

À la suite de cette prise de contact, l'armée gouvernementale lui confia la mission de retourner dans les hauts plateaux afin d'informer les banyamulenge de la reprise de Baraka. Malgré les risques liés au déplacement dans une région encore marquée par les affrontements, Muganwa voyagea de nuit jusqu'à Gakenke/ Minembwe, où il transmit cette information à la population. La communauté lui adjoignit alors Ruhanga Rugunyagunya, choisi notamment en raison de son instruction et de sa capacité à faciliter les échanges avec les responsables de l'armée loyaliste. À Baraka, Ruhanga Rugunyagunya assura ainsi un rôle d'interprète et d'intermédiaire dans les communications avec les autorités militaires, notamment avec le capitaine **Vamer**, présenté dans le témoignage comme relevant de la coopération belgo-congolaise.

Tandis que Ruhanga demeurait à Baraka pour assurer cette liaison, Muganwa accompagna des militaires vers les moyens plateaux de Bibogobogo dans le but de secourir et d'évacuer les banyamulenge victimes et violences des combattants mulelistes.

Cette initiative constitue un élément important pour comprendre les premières formes de la logique d'autoprotection que les témoignages associent rétrospectivement à la notion de « **Twirwaneho** », entendue ici comme une mobilisation destinée à assurer la survie de la communauté face à une menace immédiate.

²⁷Témoignages de Mafundisho Sophonie ; Simon Mushapa ; Francis Mituzo ; et Rugenerwa Muganwa.

Cependant, l'arrivée des banyamulenge à Baraka ne mit pas fin à leurs souffrances. Selon le témoignage, les déplacés se retrouvèrent dans des conditions extrêmement précaires, sans vivres, sans médicaments et pratiquement sans aucune assistance humanitaire. La faim, les maladies et les mauvaises conditions de vie auraient alors provoqué une mortalité considérable au sein de la population réfugiée et Mgr Jérôme écrit en juin 1966, les conditions de vie de déplacés en provenance de Minembwe et Bibogobogo étaient épouvantables et mourraient à un rythme très accéléré et les cimetières officiels étaient sursaturés et les gens enterraient les leurs clandestinement n'importe où dans la brousse.²⁸

Face à cette nouvelle situation, Muganwa poursuivit ses démarches auprès des responsables militaires. Il sollicita notamment le capitaine **Vamer** ainsi que le capitaine congolais **Jean Awako**, avec lequel il entretenait de bonnes relations. Dans ce contexte, ils leur avaient demandé de mobiliser des jeunes banyamulenge susceptibles de recevoir une formation militaire et plus de soixante jeunes furent ainsi recrutés, formés et dotés d'armes afin de participer à la protection de leur population, dont leur commandement était assuré par **Rupande Laban** avec **Munyakazi Simon** son adjoint et ils ont assuré la sécurité de toute la population confondue bien qu'il y'a l'hypothèse selon laquelle ces jeunes banyamulenge auxiliaires ont fait renforcer les tensions interethniques pour avoir anéanti la rébellion muleliste au Sud-Kivu laquelle les leaders étaient essentiellement des babembe, bafuliru et baviva²⁹.

L'action de Muganwa Elia apparaît ainsi comme un processus en plusieurs étapes :

- Alerter les forces susceptibles de porter secours à la population ;
- Établir une liaison entre la communauté et l'armée loyaliste, pour leur évacuation dans une zone de risque ; puis
- Favoriser la formation de jeunes banyamulenge capables d'assurer leur propre défense.

Sous cet angle, son engagement dépasse un acte ponctuel de courage individuel, plutôt, il a participé à la transformation progressive d'une stratégie de recherche de protection extérieure dont les loyalistes de pouvoir de Kinshasa à Baraka qui a doté une capacité et organiser d'autodéfense communautaire. Dans l'histoire de « Twirwaneho », telle qu'elle ressort de ces témoignages, l'expérience de **Muganwa Élie** peut donc être considérée comme l'une des

²⁸ Mgr Jérôme Gapangwa Nteziryayo, op.cit. ;, 2022, pages 48 &49

²⁹ International Crisis Group, Comprendre les conflits dans l'Est du Congo(I):plaine de la Ruzizi, rapport Afrique N° 206| 23 Juillet 2013, page 5

manifestations anciennes de cette logique, c'est-à-dire, ne pas demeurer passif devant une menace jugée existentielle, mais rechercher les moyens nécessaires à la protection et à la survie collective, il serait le premier munyamulenge de Fizi de monter les stratégies de s'auto-défendre « Twirwanaho » bien que ce concept n'était pas clairement couramment utilisé.

Ainsi, après les nombreuses pertes humaines déjà subies, son initiative a contribué à mettre à l'abri une partie importante de la population banyamulenge et, surtout, à renforcer sa capacité à se protéger elle-même. Son rôle est ainsi être présenté comme celui d'un initiateur, de mobilisation et d'organisation de la protection communautaire, dont les initiatives constituent, dans le récit des survivants, un jalon significatif dans l'évolution de la résistance vers une autodéfense appuyée et plus structurée³⁰.

En plus, un autre épisode permet de mieux comprendre la conception de l'autodéfense qui se dégage de l'action de Muganwa Élie et de ses compagnons est celui de son intervention à Nganja. Depuis 1964, les banyamulenge de Nganja vivaient dans une situation d'isolement et de confinement sous le contrôle des rebelles mulelistes et cette situation est prolongée dans une insécurité permanente et limitant les possibilités de déplacement jusqu'en novembre 1971. Selon les témoignages recueillis, **Segabiro Kanyabugoye Laban** et **Mukwega** quittèrent Nganja et passèrent par Kalemie et Uvira avant d'atteindre Bibogobogo, où ils sollicitèrent l'intervention de Muganwa Élie. Informé de la situation préoccupante de cette population, celui-ci entreprit, avec **Karojo Vedaste** et d'autres compagnons, des démarches auprès de l'administration territoriale de Fizi afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour aller chercher les banyamulenge isolés à Nganja et les conduire vers un lieu plus sûr dans les hauts et moyens de l'Itombwe³¹.

Cet épisode apporte une dimension supplémentaire à la compréhension historique de la philosophie de Twirwanaho. *L'autodéfense ne doit pas être réduite au seul recours aux armes ou à l'affrontement militaire plutôt, elle peut également se manifester par l'anticipation du danger, l'alerte, la mobilisation communautaire, la négociation avec les autorités, l'organisation de l'évacuation et la mise en sécurité des personnes menacées, comme il a fait Muganwa Elie.*

³⁰ Mafundisho Sophonie, âgé de 74 ans

³¹ Mushapa Simon, âgé de 91 ans et petit frère de Muganwa Elie

Dans cette perspective, « *Twirwaneho* » renvoie d'abord à une logique de préservation de la vie, c'est-à-dire, agir collectivement lorsque la survie d'une partie de la communauté est menacée. L'intervention de Muganwa Élie, de Karonjo Vedaste et de leurs compagnons en faveur des banyamulenge de Nganja s'inscrit ainsi dans la continuité des initiatives précédemment entreprises pour protéger leur communauté.

Ces différents actes permettent de saisir « *Twirwaneho* » comme une philosophie pratique de survie collective, dont les moyens varient selon les circonstances. Tantôt il s'agit d'alerter et de chercher du secours, tantôt de négocier un passage sécurisé, d'évacuer les personnes exposées ou d'organiser leur protection.

Ainsi comprise, l'action de Muganwa Élie ne relève pas uniquement d'un engagement individuel, plutôt, elle illustre progressivement une conception communautaire selon laquelle, dans certaines circonstances, les membres de la communauté prennent eux-mêmes l'initiative de rechercher et d'organiser les moyens de leur protection. *C'est dans cette articulation entre solidarité, responsabilité collective, secours aux personnes menacées et organisation de la protection que peut être située l'une des racines historiques de la philosophie de « Twirwaneho ».*

Dans la même logique de recherche d'une issue aux impasses engendrées par les conflits ouverts et interethniques, l'action de Muganwa Élie mérite d'être examinée au-delà de la seule défense de sa propre communauté. Son parcours montre que la protection de la vie pouvait, chez lui, dépasser les frontières communautaires et s'étendre à ceux qui étaient pourtant considérés, dans certaines circonstances, comme appartenant au camp adverse.

Après son intervention en faveur de la survie des banyamulenge pendant la rébellion muleliste et son implication dans le déconfinement des banyamulenge de Nganja, Muganwa Élie intervint également, vers la fin de l'année 1966, en faveur de babembe. D'abord, il protégea le chef de la collectivité de Mutambala à la personne de **Kisasu**(mubembe)qui était menacé de mort par les rebelles de sa communauté et des centaines des capturés à la suite des attaques survenues notamment dans les régions de Mutambala à Kilumbi et Nakiele. Cet acte revêt une signification particulière malgré les violences que des banyamulenge avaient subies dans le contexte de la

rébellion et Muganwa ne considéra pas l'appartenance ethnique des personnes menacées comme une raison suffisante pour rester indifférent à leur sort³².

En contribuant à la protection de babembe en danger, il affirmait, par son action, que la sauvegarde de la vie humaine devait pouvoir transcender les antagonismes communautaires.

Cette conception se manifesta de nouveau en 2004 dans un contexte marqué par les affrontements de Bukavu entre les forces du colonel Jules Mutebutsi et celles du général Nabiola, de nouvelles tensions apparurent entre les banyamulenge et babembe en période de la transhumance. Les babembe s'opposèrent alors au passage des troupeaux des banyamulenge à Kafulu, chez chef **Amosi Kaputu** et la situation risquait de provoquer un nouvel affrontement armé.

Face à cette impasse, Muganwa Élie privilégia la négociation, il s'accompagne notamment de **Lazaro Muhima, Isaac Muzeba et Rukamirwa Butoya** et il décida d'aller directement à la rencontre des babembe qui s'étaient mobilisés en armes. Dans un geste à forte portée symbolique, il partit avec sa propre vache, assumant personnellement les risques de cette démarche, plutôt que de répondre à la mobilisation armée par une autre mobilisation armée, ces notables choisirent la parole, la négociation et la recherche d'un compromis. Leur démarche aboutit, les parties parvinrent à s'entendre sur le passage des troupeaux et évitèrent ainsi un affrontement susceptible d'entraîner de nouvelles pertes en vies humaines³³.

Cependant, au cours même de cette mission de paix, Muganwa Élie tomba gravement malade et cette courte maladie entraîna son décès le 29 juin 2004. Sa disparition, survenue dans le contexte immédiat d'une initiative destinée à prévenir un nouvel affrontement communautaire et il termina son engagement dans une démarche visant à empêcher que banyamulenge et babembe ne s'affrontent de nouveau, paix à son âge.

Sous cet angle, l'expérience de Muganwa Élie permet d'apporter une dimension supplémentaire à la philosophie de « **Twirwaneho** ». Celle-ci ne devrait pas être comprise exclusivement comme le fait de prendre les armes ou de défendre les membres de sa propre communauté. Dans son acception la plus large, elle peut être interprétée comme une éthique de sauvegarde de la vie : *se défendre lorsque la vie est menacée, protéger celui qui se trouve en danger, même lorsqu'il*

³² Rugenerwa Muganwa, fils de Muganwa Elie

³³ Rugenerwa Muganwa, fils de Muganwa Elie

appartient à une autre communauté, et privilégier le dialogue lorsque celui-ci peut empêcher l'effusion de sang.

L'exemple de Muganwa suggère ainsi une articulation entre autodéfense, protection de l'autre et recherche de la paix. Se défendre ne signifie pas nécessairement considérer l'autre comme un ennemi permanent, plutôt, la véritable finalité de l'autodéfense demeure la préservation de la vie, et elle peut être sauvegardée par la négociation plutôt que par les armes, le dialogue devient lui-même un instrument de protection.³⁴

Ainsi comprise, la philosophie de « Twirwaneho » pourrait se résumer par un principe plus large de se défendre pour vivre, protéger l'autre lorsqu'il est menacé et négocier chaque fois que la paix peut éviter la mort. Le parcours de Muganwa Élie illustre cette conception dans laquelle la défense de sa communauté ne devient pas une justification de la vengeance, mais s'inscrit dans une responsabilité plus générale envers la vie humaine.

4.11. Témoignage Gasomora Rwema ,rescapé de Vyura au Katanga

Gasomora Rwema retrace les différentes formes de résistance développées par les banyamulenge face aux violences armées qu'ils ont connues depuis la rébellion muleliste de 1964. Son récit met en évidence une évolution progressive de la résistance, passant de l'autodéfense communautaire à la participation aux opérations militaires de l'État, avant de revenir à une défense civile face aux violences récurrentes.

Il raconte qu'en 1964, alors qu'il vivait à Luhemba, près de Kipupu/Itombwe, les violences ont éclaté après l'arrestation de Gaseha, un munyamulenge alors chef de groupement de Bijombo vers les années 1990, par **Kasaca**, fils de **Poroto**, un mubembe du clan des Basimwenda, originaire de Nyanjari en territoire de Mwenga. Le lendemain de cette arrestation, des affrontements opposa les banyamulenge et les babembe à Mikenke, obligeant sa famille, comme de nombreuses autres, à abandonner Luhemba pour fuir l'avancée des rebelles mulelistes. Selon Gasomora Rwema, en 1965, plusieurs jeunes banyamulenge rejoignirent les mouvements mulelistes conduits par **Jean Schram** afin de combattre les insurgés. Il précise que Jean Schram, venu de Kalemie en direction de Mwenga dans le cadre des opérations visant à reprendre Bukavu et avait laissé cinq fusils aux jeunes banyamulenge de Kipupu afin qu'ils puissent assurer eux-

³⁴ Mafundisho Sophonie

mêmes la protection de leurs familles contre les attaques des rebelles mulelistes. Ce geste constitue, selon lui, l'une des premières formes d'organisation de l'auto-défense locale. Il affirme s'être engagé personnellement dans cette auto-défense en 1967. Sous le commandement de Maguru Rubeni, Ndisabiye, Biganiro Gisahuzi et Kijamba, plus de cinquante combattants banyamulenge étaient basés à Kipupu pour assurer la sécurité de la population. Au début de l'année 1969, ce groupe participa, aux côtés des forces armées congolaises, à une offensive contre les rebelles de Laurent-Désiré Kabila établis à Hewa Bora. Les opérations étaient conduites par le commandant **Tararingi**, chef du 5^e bataillon, avec le lieutenant **Munguba** comme responsable des opérations. À l'issue de cette campagne, les combattants et volontaires banyamulenge furent envoyés à Kilembwe, puis à Kasongo pour recevoir une formation militaire en vue de leur intégration dans l'armée nationale.

En septembre 1969, Gaomora Rwema et plusieurs membres de l'auto-défense furent officiellement incorporés dans les forces armées congolaises et affectés au 30^e bataillon basé à Fizi. Ils furent déployés sur différents théâtres d'opérations contre les rebelles mulelistes, notamment à Lubonja, Sebele et vers Nemba. Il cite parmi ses compagnons d'armes Serugo Mazina, Rubagara Byuma, Sebugorore Nyandinda, Gipiro Ruvunzi, Ndagano Setondo, Mukiza Nyamarira, Rimbi Kanyamarimba Ruvusha et Ntoni Serugarukira. Plusieurs d'entre eux tombèrent au combat, notamment **Rubagara Byuma** lors d'une attaque à Lubonja, puis **Serugo Mazina** et **Rimbi Kanyamarimba** au cours des opérations menées contre les rebelles entre Sebele et Nemba. Pour le témoin, ces pertes illustrent la contribution des banyamulenge aux opérations militaires conduites par l'État congolais contre les mouvements insurrectionnels.

Après avoir quitté l'armée en 1974, Gasomora Rwema s'installa successivement à Uvira puis à Vyura en novembre 1978. Il témoigne que les banyamulenge y furent rapidement confrontés à des contestations de leur nationalité. Vers les années 1990, plus d'une vingtaine de notables banyamulenge furent arrêtés sur ordre de Mukeba Mutanga, alors commissaire sous-régional de Kalemie, puis transférés à la prison de Kassapa à Lubumbashi, où ils furent poursuivis comme des étrangers. Selon lui, cette procédure judiciaire se solda néanmoins par leur acquittement et leur libération et les juridictions ayant reconnu leur nationalité congolaise.

Le témoin rapporte également que les violences ne cessèrent pas après cette période. En 1991, les batabwa attaquèrent les banyamulenge de Vyura à l'aide de flèches, d'armes de chasse et d'autres armes traditionnelles. Au cours de ces affrontements, Byamaso Tomaso, Rwandara

Rusizana, Sebikamiro Musinga et Rukuza Muhondogo trouvèrent la mort. Face à ces attaques, les banyamulenge organisèrent leur propre défense avec les moyens dont ils disposaient, notamment des lances, des machettes et quelques armes de chasse, afin de protéger leurs familles et leurs biens.

À travers ce témoignage, Gasomora Rwema met en évidence la continuité de la résistance des banyamulenge face aux différentes formes de menaces auxquelles ils ont été confrontés :

- D'abord contre les rébellions armées des années 1960 ;
- Ensuite au sein de l'armée nationale dans les opérations de contre-insurrection ;
- Puis face aux arrestations qu'ils considéraient comme arbitraires de leurs notables ; et
- Enfin contre les attaques communautaires à Vyura.

Son récit montre que cette résistance a pris successivement des formes militaire, judiciaire et communautaire, toujours motivées, selon lui, par la volonté d'assurer la protection de leur communauté et la défense de leurs droits. Poursuivant son témoignage, Gasomora Rwema explique que la guerre de l'AFDL, déclenchée en octobre 1996, n'avait pas provoqué de violences majeures contre les banyamulenge de Vyura, bien que les contestations liées à leur identité congolaise demeuraient persistantes.

Selon lui, la situation bascula avec le déclenchement de la deuxième guerre du Congo en août 1998. Sans être informés des événements qui venaient d'éclater à Goma, les habitants de Vyura virent arriver des militaires en provenance de Kalemie. Le samedi 13 août 1998, ces militaires procédèrent à l'arrestation massive des banyamulenge, sans distinction d'âge ni de sexe.

Hommes, femmes, enfants et personnes âgées furent rassemblés et enfermés dans plusieurs églises de Vyura et environ 4541 personnes furent ainsi détenues.

Gasomora Rwema rapporte que plusieurs personnes furent exécutées dès le premier jour des arrestations, il cite notamment Matayabo Mushama, Runyaruka Kazigaba rescapé des massacres de Kalemie, trois enfants de Bitwenge Ragarora, ainsi que l'épouse, la fille de Munyamahoro Mahinga, etc.

Pour sa part, il réussit à prendre la fuite avec plusieurs autres banyamulenge, parmi lesquels Gasambo Ngomongo, Minyati Ngomongo, Kabogora Sekidende, Ndinga Musanganya, Rukamirwa Bijembe, Ruziga Rutandara, Kimbiti Muhimuzi, Muhoza Mudage et plusieurs autres. Dans un premier temps, les fugitifs pensaient qu'il ne s'agissait que d'une vague d'arrestations semblable à celles qu'ils avaient déjà connues auparavant et passèrent quatre jours cachés dans la brousse,

où ils furent activement pourchassés par les militaires. Au cours de cette chasse à l'homme, Kabogora fut tué, tandis que Sariya Mutayega fut grièvement blessé par balle à la gorge, mais survécut à ses blessures.

Le tournant décisif intervint lorsque Muhire Bisama rejoignit le groupe dans la brousse et les informa que plusieurs détenus avaient déjà été exécutés. Selon Gasomora Rwema, cette information transforma profondément leur perception de la situation et comprenant que les arrestations risquaient de déboucher sur un massacre de grande ampleur et ils renoncèrent à l'idée de se rendre aux autorités.

Les évadés décidèrent alors de se regrouper au village de Murambya, au domicile de Muzirantete et plus d'une centaine d'hommes s'y retrouvèrent avec les quelques armes dont ils disposaient. C'est dans ce contexte que fut prise la décision de s'organiser collectivement pour défendre leur communauté et libérer les milliers de personnes détenues dans les églises de Vyura. Selon Rwema, cette décision marque la naissance de l'auto-défense « *Twirwaneho* » à Vyura, fondée sur la conviction que seule une action collective pouvait empêcher l'extermination des leurs. C'est ainsi que la nuit du 14 au 15 août 1998, ils se répartirent en trois groupes qui empruntèrent des itinéraires différents afin de converger simultanément vers les lieux de détention et l'assaut fut lancé le 15 août 1998 vers 4 h 30. Malgré la faiblesse de leurs moyens, ils réussirent à rompre le dispositif militaire et à libérer les milliers de banyamulenge enfermés dans les églises. Toutefois, cette opération coûta la vie à deux membres du groupe d'auto-défense, Mutunzi Ruhumbyu et l'épouse de Ntoni Bukuru, tombés au cours de l'attaque.

À travers son témoignage, il présente « *Twirwaneho* » non comme une rébellion offensive, mais comme une réponse d'urgence à une menace qu'il estimait imminente contre la survie de la communauté banyamulenge. Selon son récit, la décision de prendre les armes ne résultait pas d'un projet de conquête ou de renversement de l'autorité publique, mais de la volonté de sauver les personnes arrêtées et d'empêcher leur mise à mort. Dans cette perspective, l'auto-défense apparaît comme un mécanisme de protection collective né de la conviction que les voies ordinaires de protection avaient cessé de fonctionner. Selon ce témoignage la libération des banyamulenge détenus dans les églises de Vyura marqua le début d'un affrontement armé ouvert entre les groupes d'auto-défense *Twirwaneho* et les forces gouvernementales. Le témoin affirme qu'après cette opération, les militaires se réorganisèrent et lancèrent plusieurs offensives contre les banyamulenge réfugiés avec leurs familles sur les axes reliant Vyura, Moba et Kalemie. Il

indique que les populations civiles, composées en grande partie de femmes, d'enfants et de personnes âgées, durent fuir en permanence pour échapper aux combats.

Gamomora Rwema rapporte que la première attaque fit cinq victimes civiles, parmi lesquelles une femme très âgée, la mère de Munyohora. Les offensives se poursuivirent par la suite et, selon son témoignage, plus de soixante autres banyamulenge furent tués, dont les noms figurent dans la liste en annexe.

À travers ce récit, le témoin présente l'auto-défense *Twirwaneho* comme une organisation née dans un contexte où la communauté banyamulenge estimait ne plus bénéficier de la protection des autorités publiques. Selon lui, après la libération des personnes arrêtées, les opérations militaires menées contre les banyamulenge, auxquelles il affirme que participaient les forces armées congolaises appuyées par des militaires zimbabwéens, renforcèrent la conviction que seule une défense collective pouvait assurer la survie de la population civile. Dans cette perspective, « **Twirwaneho** » est présenté non comme une force de conquête, mais comme un mécanisme d'autoprotection destiné, selon le témoin, à préserver la vie des civils face à une menace existentielle.

5. L'INSTABILITE SUR LA NATIONALITÉ ET L'ÉMERGENCE DE LA PHILOSOPHIE DE L'AUTO-DÉFENSE « TWIRWANEHO »

La République démocratique du Congo, alors Zaïre, a connu une instabilité récurrente en matière de législation sur la nationalité³⁵. Les réformes successives de ce cadre juridique ont souvent été perçues par les banyamulenge comme des instruments destinés à remettre en cause leur appartenance à la nation congolaise et à restreindre l'exercice de leurs droits civils et politiques. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette section présente quatre faits significatifs parmi plusieurs autres, illustrant l'utilisation de la législation sur la nationalité comme mécanisme d'exclusion politique et administrative, il s'agit de :

> Le rejet, en 1983, des candidatures de **Joseph Mutambo** et de **Musafiri Mushambaro** aux élections législatives.³⁶ Les autorités électorales justifiaient leur décision par la prétendue « nationalité douteuse » des deux candidats. Cette décision révèle comment la question de la nationalité pouvait être invoquée afin d'écarter certains citoyens de la compétition politique.

> Le deuxième épisode survient lors des élections législatives de 1987 avec le rejet encore des candidatures de **Musafiri Mushambara** et de **Dugu wa Mulenge**³⁷, présentées dans la circonscription électorale du territoire d'Uvira, furent une seconde fois rejetées au motif de contestations relatives à leur nationalité. Pour les banyamulenge, cette décision constituait une autre négation de leur citoyenneté et de leur droit à la représentation politique.

En réaction à cette exclusion, des manifestations éclatèrent dans les territoires d'Uvira et de Fizi, des urnes électorales furent incendiées ou détruites par des manifestants banyamulenge qui dénonçaient un processus électoral qu'ils considéraient comme discriminatoire. Les autorités procédèrent alors à plusieurs vagues d'arrestations de notables banyamulenge, accusés d'avoir participé ou incité à ces mouvements de protestation. Parmi eux figurait le chef **Rutambwe Munyakazi Lawi**, accusé d'avoir déchiré des urnes dans le territoire de Fizi.³⁸ Son témoignage montre que ces actes étaient perçus par leurs auteurs comme une forme de résistance face à une décision qu'ils jugeaient arbitraire et contraire à leurs droits de citoyens.

³⁵ F.Reyntjens & S. Marysse, *Conflits au Ku : antécédents et en jeux*, Centre d'étude de la région des grands-lacs, Anvers, décembre 1996, pages 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26

³⁶ Sources: Musafiri Mushambaro, entretien téléphonique ej juin 2026

³⁷ Déclaration de Dugu wa Mulenge, Juillet 2025

³⁸ Déclaration de chef Munyakazi Rutambwe, juin 2026

> Le troisième fait est lié à l'opération nationale d'identification lancée le 1er juin 1991 au Sud-Kivu, les banyamulenge refusèrent de se soumettre à une procédure qui, selon eux, les assimilait injustement à des étrangers dans leur propre pays. Ce refus entraîna une répression immédiate. À titre d'exemple, Rukamirwa, chef de localité à Itombwe, fut tué, tandis que plusieurs autres personnes furent arrêtées et transférées dans les prisons d'Uvira. Pour de nombreux banyamulenge, le refus de cette identification constituait déjà une expression de la philosophie de « Twirwaneho », c'est-à-dire la détermination à défendre leur identité, leur dignité et leurs droits face à une décision considérée comme illégitime.

> Le quatrième fait concerne les événements survenus la même année à Vyura, dans la province du Katanga. Les banyamulenge de cette localité refusèrent également de participer à l'opération d'identification, estimant qu'elle remettait en cause leur nationalité congolaise. En représailles, vingt-neuf notables furent arrêtés puis transférés à la prison de Kassapa, à Lubumbashi. Malgré ces arrestations, ils rédigèrent un mémorandum dans lequel ils réaffirmèrent leur appartenance à la nation congolaise, dénoncèrent les violations de leurs droits fondamentaux et demandèrent la reconnaissance pleine et entière de leur citoyenneté³⁹.

Pris dans leur ensemble, ces quatre épisodes mettent en évidence une succession de mesures administratives et politiques ayant conduit à l'exclusion de nombreux banyamulenge de la vie publique. Les témoignages recueillis montrent que, face au rejet de leurs candidatures, aux arrestations répétées, aux pertes en vies humaines et aux remises en cause récurrentes de leur nationalité, une partie de cette communauté développa progressivement une philosophie de résistance connue sous le nom de « Twirwaneho ». À ce stade de son évolution, cette notion ne désignait pas encore une organisation militaire, mais une volonté collective de refuser les décisions jugées injustes, de préserver leur identité congolaise et de défendre leurs droits fondamentaux. Les vagues successives de répression, marquées par des arrestations, des emprisonnements et des effusions de sang, contribuèrent progressivement à transformer cette résistance civile en une dynamique d'auto-défense plus structurée, qui sera examinée dans les sections suivantes.

³⁹ Voir leurs noms sur leur mémorandum en annexe.

6. TWIRWANEHO FACE À LA GUERRE DE 2017-2026

Les banyamulenge ont été confrontés, au cours de leur histoire, à des conflits armés récurrents. Toutefois, la guerre actuelle se distingue par son ampleur, ses moyens et ses conséquences. Aux affrontements autrefois principalement menés contre des groupes armés communautaires s'ajoutent désormais leur organisation et leur soutien financier et militaire par le pouvoir de Kinshasa, la participation active de forces burundaises et de combattants étrangers, ainsi que l'usage de moyens militaires plus sophistiqués. Cette configuration s'accompagne de tueries, d'arrestations massives et de destructions d'une ampleur particulièrement étendue. Outre les tueries sélectives, il entraîne l'incendie et la destruction des habitations, des églises, des écoles, des infrastructures sanitaires, la décimation du cheptel, la dévastation des terres agricoles, le confinement ainsi que le recours à des moyens militaires sophistiqués, tels que les avions et les drones, contre un groupe social.⁴⁰

Au regard de ces caractéristiques et de leurs conséquences sur les populations civiles, ce conflit violent à des caractéristiques peut être qualifié d'un « génocide » qui tue sélectivement et ceux qui échappent à la tuerie sélective, sont privés des conditions d'existence sur leur territoire culturel. Pour la genèse de l'actuel « Twirwaneho », nous avons recueilli les témoignages suivants.

6.1. Témoignages de Rutebuka Rutenja et Gatoni Ndasonza

Les récits **Gatoni Ndasonza Apolinaire** né et grandi au village de Monyi/Minembwe et **Rutebuka Rutenja Bonfils**, né et grandi au village de Runundi/Minembwe, apportent un éclairage complémentaire sur ces événements. Etant témoins privilégiés des faits, nous racontent qu'une partie de la communauté bafuliru aurait préparé une confrontation armée contre les banyamulenge depuis les années 2008. Cette préparation se serait notamment traduite par la perception de contributions lors des transactions commerciales ainsi que lors des cérémonies de dot, où des biens, notamment des armes et du bétail, auraient été mobilisés au profit de groupes armés locaux.

En Septembre le 9/ 2008, des combattants mayi-mayi du clan de bafuliru sous le commandement de Ntamushobora, basé à Milimba, a lancé une attaque contre les banyamulenge en passant par l'axe de Muriza/Minembwe. Au cours de ces affrontements, plusieurs banyamulenge ont perdu la vie, notamment : Musafiri Mudaheranwa ; Gasima fils de

⁴⁰ <https://mulengearchives.com/storage/la-guerre-de-deracinement-1.pdf>

Semuhanuka, Asheri Nyamugwera fils de Byondo ; Ngarukiye Nkamiyinka fils de Barimana, etc.

À la suite de ces violences, le gouvernement congolais sous Kabila Josep a engagé des négociations avec les groupes armés mayi-mayi et une partie de leurs combattants fut intégrée au sein des FARDC dans le cadre des programmes de brassage et de mixage, tandis que d'autres restèrent actifs, bien qu'en situation de relative dormance.

Toutefois, à partir de 2012, plusieurs éléments ont déserté les FARDC pour reprendre les activités armées au sein des groupes mayi-mayi. Parmi eux, figurent Kazadi, fils de Masanga, et Nalili, tous deux originaires du village d'Ilumba, dans le groupement de Basimuniaka-Sud. Ces derniers étaient impliqués dans des actes de pillage de bétail appartenant aux banyamulenge, activités qui se seraient poursuivies jusqu'en 2014 selon ces témoignages locaux.

En plus, à Kakambya, à une cinquantaine kilomètre à l'Ouest de Minembwe en secteur de Lulenge, un chef mai-mai connu sous le nom de Mulumba, actif dans les mouvements armés depuis la rébellion de 1964, a maintenu une présence militaire locale. Il avait notamment établi deux camps : l'un à Lekeca et l'autre à Ibuye à Rungu-rungu, servant de bases d'opérations, de regroupement de ses combattants et de s'emparer du bétail des banyamulenge dans les zones de pâturage et les tensions entre les éleveurs et les groupes armés mayi-mayi se sont accentuées du jour au jour.

En 2017, les combattants sous son influence auraient ainsi confisqué 193 vaches dans les pâturages de Lulenge, sans compter les troupeaux saisis dans la région de Rungu-Rungu⁴¹.

L'année suivante 2018, nombreuses autres vaches auraient encore été prises dans la même zone et à ces pertes économiques se seraient ajoutés plusieurs cas de séquestration et d'autres actes de violence visant les éleveurs banyamulenges en transhumance.

Face à cette situation, les banyamulenge de Minembwe relevant du secteur de Lulenge privilégierent d'abord la voie du dialogue. Une délégation composée notamment de Madeberi Bititi, Nkinzingabo Nyundo et Shenderake Gihinga fut envoyée afin d'engager des pourparlers avec les responsables mayi-mayi locaux dans le but d'éviter une escalade de la violence. Bien que ces échanges aient permis d'apaiser temporairement les tensions, les attaques et les actes de prédation contre les populations banyamulenge se poursuivirent pendant les négociations.

⁴¹ Rutebuka Rutenja(président des éleveurs) et Gatoni Ndasonza.

Aussi, les notables de Minembwe dépêchèrent ensuite le chef Karaha Semahoro ainsi que le pasteur Rukumuza, un fuliru originaire de Kisombe, afin de convaincre Mulumba de mettre fin aux prises de bétail et d'empêcher le déclenchement d'un conflit plus large. Malgré ces efforts de médiation, les revendications des éleveurs demeurèrent sans réponse durable et les incidents continuèrent à se multiplier.

C'est dans ce contexte d'insécurité persistante, marqué par les pertes de bétail, les violences répétées et l'échec des initiatives de dialogue, qu'une partie des éleveurs banyamulenge décida de s'organiser pour assurer sa propre protection. Cette dynamique d'autodéfense, résumée par le concept de « **Twirwaneho** » (« défendons-nous nous-mêmes »), fut perçue par ses partisans comme une réponse à l'incapacité des mécanismes existants à garantir la sécurité des personnes et de leurs biens.

À la suite de l'échec des différentes initiatives de dialogue visant à restaurer la paix intercommunautaire et à mettre fin aux actes de pillage du bétail, les éleveurs banyamulenge décidèrent de s'organiser pour assurer la protection de leurs personnes et de leurs biens.

Confrontés à la multiplication des razzias, des séquestrations et à l'absence de garanties sécuritaires suffisantes, ils mirent en place une structure d'autodéfense destinée à prévenir les attaques et à répondre aux menaces récurrentes.

C'est dans ce cadre que, Rutebuka Rutenja, Mbonigaba Mbonyi et Kimararungu Lawi furent désignés pour coordonner l'organisation de la défense communautaire, mobiliser les moyens nécessaires à la protection des populations et préparer les dispositifs d'intervention en cas d'agression.

Parallèlement, Buhuru Rugambwa, Mudahirwa Ruterera(RIP), Masomo Matorotoro, Kibuye Ndahinda ainsi que d'autres r coordonnent les opérations de secours et d'intervention lors des cas de séquestration, de vol de bétail ou d'autres incidents sécuritaires affectant les éleveurs isolés en transhumance.

Ainsi, ce processus d'organisation communautaire marqua une nouvelle étape dans l'évolution du concept de « Twirwaneho », conçu par ses partisans comme un mécanisme d'autoprotection face à une insécurité devenue chronique contre les banyamulenge. Dans ce contexte de tensions récurrentes et de méfiance croissante entre les communautés, un événement survenu le 28 février 2019 à Lulenge, marqua un tournant majeur dans la détérioration de la situation sécuritaire.

Selon les témoignages de Ruhubika, un certain fils de Makenga Bugera, du clan de bafuliru qui habitait Rutigita/Minembwe, présenté comme membre des groupes mayi-mayi de la communauté des bafuliru opérant à Lulenge présumé auteur de la mort de **Tizeti Kimararungu**, berger travaillant pour Rutebuka Rutenja. Cet incident provoqua une vive émotion au sein de la communauté banyamulenge et contribua à l'escalade des affrontements déjà latents dans la région. À partir de cette période, les violences s'intensifièrent et s'étendirent même dans des régions qui sont extrêmement loin de l'incident. De nombreux éleveurs et bergers furent victimes d'attaques, tandis que d'importantes pertes humaines et matérielles furent signalées de part et d'autre, aggravant davantage la crise sécuritaire et renforçant l'organisation essentiellement civile de l'auto-défense « Twirwaneho ».

6.2. Les initiatives institutionnelles et communautaires pour la paix

Selon le témoignage de Ruhimbika Muller, alors ministre provincial du Plan du Sud-Kivu, les autorités provinciales et nationales ont entrepris plusieurs initiatives en vue de mettre fin aux violences opposant certaines communautés aux banyamulenge. Il affirme qu'avec le député national Moïse Nyarugabo, ils ont convaincu le gouverneur Marcelin Chishambo, engagé dans une démarche de rétablissement de la paix, de mobiliser une enveloppe de 7 000 000 USD destinée au financement des actions de réconciliation entre les communautés en conflit.

Toutefois, cette initiative n'a produit aucun résultat tangible.

En mai 2017, soit à peine un mois après le déclenchement des hostilités, une importante délégation composée du gouverneur Marcelin Chishambo, de Ruhimbika Muller, du député national Moïse Nyarugabo, de Biganza Sadock (alors vice-ministre national), de Rukeba Chirac, du Dr Mwanza, ministre provincial de la Santé, ainsi que du chef des renseignements militaires de la 33^e région militaire, s'est rendue à Bijombo et à Minembwe dans le cadre d'une mission de médiation et de réconciliation entre les communautés. Malgré ces efforts, la mission n'a pas permis d'obtenir une cessation des violences.

Au cours de l'année 2018, plusieurs autres missions de réconciliation ont été organisées dans le même objectif. Selon Ruhimbika Muller, chacune de ces initiatives s'est soldée par un échec. Plus encore, il soutient qu'à la suite de chaque mission, les groupes armés bembe, fuliru, vira et nyindu intensifiaient leurs attaques contre les banyamulenge. Ces violences se traduisaient notamment par l'incendie et la destruction de nombreux villages, le pillage systématique des

biens et le razzia des troupeaux de bovins, aggravant ainsi l'insécurité et compromettant les efforts de pacification.

Ainsi, selon ce témoignage, la multiplication des initiatives politiques et administratives de réconciliation, malgré l'implication des plus hautes autorités provinciales et nationales, n'a pas permis de mettre fin aux violences. Au contraire, l'absence de résultats concrets, les mécanismes institutionnels de protection et de médiation étaient devenus inefficaces ont renforcé chez les banyamulenge, à légitimer le recours à l'auto-défense.

À la suite du témoignage de Ruhimbika Müller sur les multiples initiatives entreprises par les autorités provinciales pour rétablir la paix entre les communautés en conflit, les témoignages de **Bikino Nardi**, chef de la localité d'Ilundu, et de **Sebagabo Santos Mufashi** confirment que d'autres acteurs locaux ont également multiplié les efforts de médiation afin de mettre un terme aux violences intercommunautaires. Selon leurs témoignages, plusieurs rencontres de dialogue ont été organisées entre 2017 et 2020 avant que la situation s'empire dans le but de rapprocher les communautés en conflit et de créer un cadre de concertation susceptible de conduire à la cessation des hostilités⁴².

Ainsi, le 3 mars 2019, une réunion de dialogue s'est tenue à Kinyukwe, localité majoritairement peuplée de bafuliru et banyindu. Elle a réuni des représentants des banyamulenge d'une part, et des bafuliru, babembe, banyindu d'autre part, et, le chef Nyaribwine, représentant des banyindu, figurait parmi les participants. Cette rencontre avait pour objectif d'instaurer un dialogue direct entre les communautés afin de rechercher une solution pacifique au conflit.

Une autre réunion fut organisée le 6 mars 2019 à Babengwa, au Sud-Ouest de Minembwe, dans une région principalement habitée par les bafuliru et les babembe. Les représentants des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) y furent également conviés afin d'associer les autorités militaires aux efforts de pacification.

Dans la même dynamique, le 23 mars 2019, les généraux **Amisi alias** « Tango Four », **Padiri Muhizi** et **Rugayi**, venus de Kinshasa, organisèrent à **Minembwe** un dialogue intercommunautaire destiné à favoriser le retour de la paix et à mettre fin aux affrontements. Les initiatives de médiation se poursuivirent encore le 11 juin 2020, lorsque les deux témoins se rendirent à Kalambi auprès de Kasindi Kitongo, chef du groupement des basimunyaka-Sud, afin de solliciter son implication personnelle dans les démarches visant à faire cesser les attaques

⁴² Bikino Mitabu Nardi et Sebagabo Santos.

contre les banyamulenge. Toutefois, malgré la multiplication de ces rencontres de dialogue et les efforts constants des autorités administratives, coutumières et militaires, aucune de ces initiatives ne permit d'obtenir une cessation durable des violences. Bien au contraire, les témoins soulignent qu'à la suite de plusieurs de ces réunions, les groupes armés composés de combattants babembe, bafuliru et banyindu intensifièrent leurs attaques contre les villages banyamulenge et multiplièrent les razzias de bétail. Cette succession d'échecs révèle les limites des mécanismes de médiation mis en œuvre durant cette période et nourrit, au sein des banyamulenge, la conviction que les voies pacifiques demeuraient sans effet face à la poursuite des violences. Dans la même période, les autres initiatives entreprises pour mettre fin aux violences dirigées contre les banyamulenge parmi elles, le Professeur **Lazare Rukundwa Sebitereka**, Recteur de l'Université Eben-Ezer de Minembwe, témoigne de son engagement constant en faveur d'une résolution pacifique de la crise. Convaincu que le dialogue constitue une voie plus durable que le recours aux armes, il a multiplié les initiatives de médiation entre les parties en conflit. Selon son témoignage, une première rencontre s'est tenue en 2019 à Uvira avec une délégation des groupes armés babembe conduite par le colonel Mayele, mandaté par le général Yakutumba, considéré comme l'un des principaux acteurs des offensives ayant entraîné les tueries sélectives et destructions des habitations des banyamulenge. Une deuxième rencontre a également été organisée à Uvira avec une délégation des groupes armés bafuliru affiliés au Biloze Bishambuke, sous le commandement du général **Mutetezi**, représentée notamment par **Naluhogola Justin**. Une troisième rencontre s'est tenue à Bujumbura, au Burundi, en présence du député provincial **David**, dans le même objectif de favoriser un dialogue intercommunautaire susceptible de mettre un terme aux hostilités. Dans la continuité de ces efforts, le Professeur **Lazare Rukundwa** indique qu'en 2019, une délégation représentant les banyamulenge a été reçue à Bukavu par Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, accompagné notamment du ministre de la Défense et du ministre de l'Intérieur. Cette rencontre visait à examiner les voies susceptibles de restaurer durablement la paix dans les hauts plateaux du Sud-Kivu. Par ailleurs, en février 2021 puis en avril 2022, il participa aux consultations de Nairobi consacrées au dialogue pour la paix au Sud-Kivu et au Nord-Kivu. Ces assises réunissaient différents acteurs politiques, militaires et communautaires dans l'espoir de parvenir à un règlement pacifique des conflits.

Toutefois, malgré la multiplication de ces initiatives de dialogue, aucun résultat concret ne fut obtenu. Bien au contraire, selon son témoignage, les groupes armés intensifièrent leurs attaques à l'encontre des banyamulenge à l'issue de plusieurs de ces rencontres. Cette escalade des violences se traduisit par la destruction de plus de 525 villages des banyamulenge ainsi que par le pillage de plus de 376 000 têtes de bétail, aggravant davantage la crise humanitaire et le déracinement des populations⁴³. Ainsi, ces multiples tentatives de médiation illustrent la volonté répétée de privilégier une solution négociée. Cependant, bien que le gouvernement de Kinshasa tenter ironiquement résoudre le problème par le dialogue intercommunautaire, il utilisait une autre main primitivement pour soutenir les violences et actuellement il est engagé avec les moyens militaires de technologie de pointe.

6.3. Le gouvernement de Kinshasa et la consolidation de « Twirwaneho »

Les épreuves successives traversées par les banyamulenge constituent, pour une bonne partie de leurs membres, une expérience historique qui a profondément influencé leur perception de la sécurité collective. Cette lecture rejoint l'idée développée par Nicolas Machiavel selon laquelle l'histoire est une source d'enseignement pour la politique et la sécurité.⁴⁴ Effectivement, les événements des temps passés orientent les choix présents lorsque les victimes estiment que les mêmes menaces risquent de se reproduire. C'est dans cette perspective, que les témoignages recueillis mettent en évidence une accumulation de décisions politiques perçues comme ayant progressivement érodé la confiance des banyamulenge envers les institutions de l'état congolais.⁴⁵ Aussi, l'instabilité de la législation sur la nationalité à partir des années 1980, que nous avons fait référence au point 5 de ce travail, l'instabilité souvent considérée comme visant particulièrement les banyamulenge et les autres tutsi congolais; les conclusions de la commission parlementaire dite *Vangu Mambwene* en 1995, qui assimilaient les banyamulenge aux génocidaires et réfugiés rwandais arrivés après le génocide des tutsi au Rwanda de 1994⁴⁶; la déclaration du vice-gouverneur du Sud-Kivu de Septembre 1996, appelant l'expulsion des

⁴³ <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement>

⁴⁴ Nicolas Machiavel, page 48

⁴⁵ Madeberi Bititi, David Sebatutsi, Sebagabo Mufashi, Bikino Mitabu, Gatoni Ndasonza, Rutebuka Rutenja, Muyoboke Thomas ; Butoto Kadihira ; etc.

⁴⁶ Rapport de la commission Vangu, page 119

banyamulenge au territoire congolais⁴⁷; les massacres sélectifs perpétrés à Baraka, Mboko, Nganja et Kamanyola en septembre 1996 ; les tueries sélectives de 1998 examinées dans la section précédente ; les discours incitant la haine contre les banyamulenge par certains politiciens notamment les députés comme Justin Bitakwira, Misare Mugomerwa , Nzangi Muhindo ; Bulakari Omer,⁴⁸ et l'implication directe des forces gouvernementales appuyées par l'armée burundaise. Ce faisant, ces faits sont des facteurs de consolidation et d'organiser la structurellement l'auto-défense "Twirwaneho".

Au-delà des violences physiques et des controverses juridiques relatives à l'identité des banyamulenge, la question de l'appartenance à la nation congolaise continue d'occuper une place importante dans certains discours politiques contemporains, notamment les déclarations publiques des certains politiciens dont les **Martin Fayulu** et autres constituent une illustration significative. Martin Fayulu à plusieurs reprises conteste l'existence des banyamulenge en tant que communauté congolaise historiquement établie, en invoquant notamment l'usage du kinyarwanda pour établir un rapprochement entre leur identité et le Rwanda⁴⁹. Est-ce qu'une langue parlée ou les origines historiques lointaines d'une communauté peuvent-elles, à elles seules, déterminer son appartenance à la nation congolaise ? Dans un pays constitué par de multiples migrations et brassages de populations antérieurs ou postérieurs à la fixation des frontières coloniales, l'utilisation de la langue, du faciès ou d'une origine supposée comme critères de reconnaissance de la congolité risque d'instaurer une conception sélective de l'identité nationale. Dans le cas des banyamulenge et, plus largement, des populations tutsi congolaises, les discours répétitifs contestant leur appartenance historique au Congo est perçue par les membres de ces communautés comme une forme de délégitimation identitaire, et, surtout qu'ils sont prononcés par des personnalités politiques et de tels propos sont susceptibles d'accroître l'insécurité.

C'est précisément à ce niveau que ces discours peuvent être mis en relation avec la philosophie du « **Twirwaneho** », celui-ci ne se consolide pas uniquement en réaction aux affrontements armés, mais, il se nourrit également du sentiment d'être politiquement marginalisés et la

⁴⁷ Conflits aux Kivu: antécédents et enjeux; op.cit.; page 61

⁴⁸ <https://www.tandfonline.com/loi/cjgr20>

⁴⁹ https://7sur7.cd/index.php/2020/10/09/martin-fayulu-il-ny-pas-une-tribu-qui-sappelle-banyamulenge-en-rdc?utm_source=chatgpt.com

contestation identitaire. Paradoxalement, ces discours peuvent donc produire l'effet inverse et renforcent la solidarité interne et la volonté de défendre collectivement leur droit à l'existence et à l'appartenance nationale. Pourtant, le politicien Martin Fayulu est de la tribu mbala de Kwilu, historiquement originaire de l'Angola et serait arrivé au Congo en 1891, c'est-à-dire six ans après le partage de l'Afrique.⁵⁰

Également, bien que le président Tshisekedi a déclaré solennellement que les banyamulenge sont des congolais d'origine, sa position face à la politique de discrimination et des tueries sélectives des banyamulenge est claire. Il frappe les banyamulenge sans tenir compte d'un statut social, car, son armée bombarde les enfants, les personnes âgées, elle détruit les habitations, la razzie, le bombardement des troupeaux et la destruction des espaces agricoles.

À titre illustratif, une certaine discordance est relevée entre le discours présidentiel affirmant que les banyamulenge sont des Congolais comme les autres et certaines décisions prises à l'égard de Minembwe. Le 7 octobre 2020, lors d'une audience accordée à Goma aux députés provinciaux du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, le président Félix Tshisekedi annonça la suspension de l'installation des autorités de la commune rurale de Minembwe, dans un contexte de vive controverse politique autour de cette entité administrative.⁵¹

Le lendemain, 8 octobre 2020, lors d'une conférence de presse à Goma, il alla plus loin en déclarant avoir décidé d'« annuler ce qui a été fait jusqu'ici » à Minembwe. Il annonça également la mise en place d'une commission d'experts chargée d'examiner les questions territoriales et administratives liées à cette commune.⁵² Ainsi, bien que le président ait publiquement réaffirmé la congolité des banyamulenge, ses prises de position sur Minembwe furent perçues par une partie de cette communauté comme difficilement conciliables avec son discours de reconnaissance et d'égalité citoyenne.

La remise en cause de la commune de Minembwe sur plus de 400 communes faisant le pays, est une signification dépassant la simple controverse administrative, elle fut interprétée comme

⁵⁰ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mbala_\(peuple\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mbala_(peuple))

⁵¹ https://actualite.cd/index.php/2020/10/08/rdc-le-president-felix-tshisekedi-promet-aux-deputes-du-nord-et-sud-kivu-de-surseoir?utm_source=chatgpt.com#google_vignette

⁵² <https://www.mediacongo.net/article-actualite->

[77207_sud_kivu_felix_tshisekedi_promet_de_suspendre_l_installation_de_la_commune_de_minembwe.html?utm_source=chatgpt.com](https://www.mediacongo.net/article-actualite-77207_sud_kivu_felix_tshisekedi_promet_de_suspendre_l_installation_de_la_commune_de_minembwe.html?utm_source=chatgpt.com)

une manifestation de la fragilité de leur reconnaissance identitaire, politique et territoriale au sein de l'État congolais.

En plus, le président Tshisekedi évoque la question de l'infiltration dans les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC). En décembre 2023 dans le Sud-Kivu, notamment à Makobola, le président aborda les questions relatives à la sécurité nationale et aux menaces auxquelles l'État congolais était confronté. Aussi, les accusations d'infiltration profonde de l'armée ont néanmoins été formulées par différents acteurs congolais, parmi lesquels le colonel-médecin Daniel Lusadusu Nkiambi, qui a évoqué une infiltration s'étendant du sommet de la hiérarchie militaire jusqu'aux troupes combattantes⁵³ et les infiltrés dont ils parlent sont des tutsi congolais y'inclus les banyamulenge. Également le général-major Sylvain Ekenge porte-parole de l'armée congolaise, dit sur la chaîne de la télévision nationale en date du 27 décembre 2025, que: « Lorsque vous épousez une femme tutsi, il faut faire attention. » les femmes tutsi sont utilisées dans une stratégie d'infiltration et de reproduction destinée à maintenir une prétendue « suprématie » tutsi.⁵⁴

En outre, l'évolution de la politique gouvernementale envers les groupes armés de « Wazalendo » constitue un autre élément important pas seulement d'organiser mais également d'opérer pour déraciner les banyamulenge. Il les légitime avec la loi n° 23/014 du 22 mai 2023 portant institution de la réserve armée fournit notamment un cadre juridique à la mobilisation de certaines catégories de citoyens au service de la défense du territoire⁵⁵. Ces groupes tribaux mayi mayi, renommés « Wazalendo » aient automatiquement acquis le statut juridique de membres de la réserve armée. Implicitement, cela signifie que ces groupes armés qui ont tué les banyamulenge et détruits leurs biens ont été récompensés d'être auxiliaires dans la continuité de la politique de déracinement des banyamulenge, les ennemis désignés par l'État et bénéficie tous les avantages liés aux opérations militaires. Ce traitement et encadrement des groupes

⁵³ https://www.africa-press.net/congo-kinshasa/politique/questions-directes-au-colonel-medecin-daniel-lusadusu-nkiambi?utm_source=chatgpt.com

⁵⁴ https://www.lemonde.fr/international/article/2025/12/29/rdc-le-porte-parole-de-l-armee-suspendu-pour-propos-racistes-contre-les-tutsi_6659757_3210.html?utm_source=chatgpt.com

⁵⁵ https://www.primature.gouv.cd/wp-content/uploads/2023/09/COMPTE-RENDU-DE-LA-CENT-ONZIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINSITRES-DU-1er-SEPTEMBRE-2023.pdf?utm_source=chatgpt.com

armés communautaires constitue un élément essentiel pour comprendre les causes de la consolidation et organisation efficace de « Twirwaneho ».

6.4. La MONUSCO dans la consolidation de « Twirwaneho »

La protection des populations civiles constitue l'une des missions prioritaires confiées à la MONUSCO. Elle est, notamment appelée à contribuer à la protection aux personnes exposées aux violences, aux attaques des groupes armés et à d'autres menaces contre leur intégrité physique⁵⁶. Au fil des années, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions renouvelant et précisant le mandat de la MONUSCO, avec une attention particulière portée aux régions affectées par les conflits armés, notamment la résolution 2808/2025 spécifique du Nord-Kivu et l'Ituri. Néanmoins, une interrogation persiste au sein de la communauté banyamulenge quant à l'effectivité à cette protection. Malgré les violences subies, les déplacements forcés, les destructions de villages, la razzie des vaches et les autres menaces dont ils affirment avoir été victimes, les banyamulenge estiment que leur situation n'a pas bénéficié d'une attention internationale et de mesures de protection à la hauteur de la gravité des menaces auxquelles ils sont confrontés.

Cette perception a nourri un sentiment d'abandon et a suscité des interrogations sur l'attitude de la MONUSCO durant les périodes où Leila Zerrougui, puis Bintou Keita, ont exercé les fonctions de représentante spéciale du secrétaire général des nations unies en R.D.Congo.⁵⁷

Ce faisant, selon les données et témoignages recueillis, plus de 525 villages habités par des banyamulenge sont détruits, environ 375 000 têtes de bétail pillées, tandis que 115 écoles sont détruites ou rendues inutilisables⁵⁸. À ces pertes matérielles considérables s'ajoutent des milliers de personnes qui ont perdu la vie ainsi que l'importants déplacements de populations qui se sont produites à la présence de la MONUSCO. Pour la population banyamulenge, le contraste entre l'ampleur des destructions subies et la présence d'une mission internationale chargée de contribuer à la protection des populations civiles a progressivement nourri un profond sentiment désespoir et de perte de confiance dans les mécanismes institutionnels et l'efficacité concrète de

⁵⁶ <https://monusco.unmissions.org/fr/le-mandat-de-la-monusco>

⁵⁷ Santos Sebagabo Mufashi, président de la société civile de Minembwe

⁵⁸ <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement> &

<https://www.genocidewatch.com/single-post/alerte-génocide-les-banyamulenge-de-la-république-démocratique-congo-décembre-2021>

son dispositif de protection. C'est précisément dans cette perception d'une double vulnérabilité lesquelles d'être menacé par les institutions (FARDC et la MONUSCO) censées assurer sa sécurité et la philosophie du « Twirwaneho », littéralement « défendons-nous nous-mêmes » aurait trouvé les facteurs de sa consolidation.

Alors, l'autodéfense « Twirwaneho » n'est alors plus présentée comme une simple réaction ponctuelle à une attaque, mais comme une nécessité collective découlant de la conviction que, lorsque les mécanismes ordinaires de protection ne parviennent plus à garantir la sécurité d'un groupe social menacé, celui-ci doit s'organiser pour assurer leur propre survie.

Ainsi comprise, la philosophie de « Twirwaneho » repose sur une logique de responsabilisation collective face au sentiment d'abandon sécuritaire, c'est-à-dire, ne plus attendre passivement une protection jugée incertaine, mais développer des capacités communautaires de protection.

Dans les témoignages de ses acteurs cette évolution marque le passage d'une résistance autrefois spontanée, individuelle et circonstancielle à une consolidation de l'autodéfense progressivement organisée et structurée.⁵⁹ Le sentiment d'abandon par les nations unies devient ainsi un élément important pour comprendre la consolidation du « Twirwaneho » et acquiert une signification dépassant la seule l'autodéfense, plutôt, il devient une philosophie de survie collective.

⁵⁹ Rutebuka Rutenga, Gatoni Ndasonza, Sebagabo Mufashi, Rugabo Rutsindako Fidele; Bikino Mitabo; etc.

7. LE « TIERS EXCLU »: ENTRE DÉSISTANCE ET RESISTANCE

Le principe du « tiers exclu » aristotélicien, établit qu'entre deux propositions contradictoires, il n'existe pas la troisième possibilité : une proposition est vraie ou sa contradictoire l'est.

Transposé avec prudence à l'analyse d'une situation de crise existentielle chez les banyamulenge, ce principe permet d'éclairer la manière dont certains banyamulenge ont perçu les choix qui s'offraient à eux. Il s'agit de résister et s'organiser pour assurer leur défense, ou renoncer à la résistance au risque de subir les violences sans disposer de moyens de protection. Cette perception binaire ne naît pas dans l'abstrait, elle s'inscrit, selon les témoignages présentés dans les sections précédentes, dans une mémoire collective marquée par des épisodes de persécution, d'arrestation, de déplacement et de mise à mort. Aux yeux de ceux qui tirent les leçons de ces expériences, la passivité ou la désistance ne représentaient donc plus nécessairement une garantie de sécurité. Dans leur raisonnement, ne pas résister pouvait être assimilé à accepter la mort ou autres violences physiques graves.

C'est dans cette logique que peut être analysé le dilemme auquel furent confrontés certains officiers banyamulenge servant au sein des forces armées gouvernementales. Sont les cas du Général **Michel Rukunda Mekanika** alors colonel (paix à son âme) qui a rejoint l'auto-défense communautaire en décembre 2019 et le Général **Charles Sematama** alors également colonel. La crise a progressivement réduit l'espace des choix possibles, d'un côté, ils pouvaient demeurer dans l'armée gouvernementale et continuer à servir un appareil étatique envers lequel ils avaient perdu confiance, avec la crainte d'être à leur tour neutralisés, emprisonnés ou victimes de tueries, et, de l'autre, ils pouvaient rompre avec cette institution et rejoindre une dynamique d'autodéfense qu'ils considéraient comme nécessaire à leur propre survie et à celle de leur communauté.

Ainsi envisagé, le principe du tiers- exclu permet de comprendre non pas que ces deux possibilités étaient objectivement les seules existantes, mais que, dans la représentation que ces acteurs se faisaient de la crise, une troisième voie leur paraissait inexistante.

Leur décision peut dès lors être interprétée comme le résultat d'un dilemme radical, c'est-à-dire, rester au service de l'État en assumant les risques qu'ils associaient à cette fidélité institutionnelle, ou rompre avec lui pour participer à l'autodéfense de la survie de leur communauté.

En effet, le cas de Michel Rukunda Makanika ; de Charles Sematama ; etc. ; illustre ainsi le passage d'un principe abstrait d'Aristote à une grille d'analyse du choix politico-sécuritaire en situation extrême. Le « tiers exclu » ne signifie pas ici qu'Aristote aurait formulé une doctrine de l'autodéfense, mais qu'il permet de conceptualiser la perception d'une alternative devenue, aux yeux des victimes concernés, sans aucune autre voie intermédiaire dont d'obéir et s'exposer au sort qu'ils redoutaient, ou désobéir au serment et résister⁶⁰.

Ainsi comprise, la philosophie de « **Twirwaneho** » se traduit à une conception selon laquelle, face à une menace perçue comme existentielle, l'autodéfense constitue non seulement un devoir de solidarité envers la communauté, mais aussi l'unique voie susceptible de préserver la vie et tandis que la résignation conduit inéluctablement à la mort ou à la disparition collective des banyamulenge.

7.1. Le dilemme du respect à la loi ou du respect à la conscience

Dans cette perspective, la logique du tiers exclu permet d'éclairer le dilemme auquel furent confrontés certains officiers banyamulenges, notamment les Michel Rukunda ; Charles Sematama ; et plusieurs autres. Placés devant une situation qu'ils percevaient comme ne leur laissant que deux possibilités dont de demeurer dans leurs fonctions militaires et préserver leur stabilité professionnelle, ou rejoindre une communauté qu'ils considéraient comme victime de discriminations, d'assignation identitaire et de violences ⁶¹ et ils durent opérer un choix lourd de conséquences. Ce dilemme revêtait pour eux une dimension d'autant plus tragique qu'il ne mettait pas seulement en opposition le confort professionnel et la solidarité communautaire. Également, ils engageaient leur conception du devoir militaire, en leur qualité d'officiers supérieurs des Forces Armées de la R.D.Congo.

Tenus par le serment prêté à la République, par l'obligation d'obéissance à la loi, obéissance à la hiérarchie militaire et par le devoir de servir l'état même au sacrifice suprême.⁶²

Cependant, selon leur perception de la crise identitaire entretenue par le gouvernement, demeurer au sein de l'appareil militaire et continuer de servir un pouvoir qu'ils estimaient complice primitivement d'entretenir les violences et par la suite le pouvoir qui est engagé avec les armes de technologie de pointe pour confronter un simple groupe ethnique.

⁶⁰ Analyse personnelle de David Banoge, auteur de l'article

⁶¹ Entretien téléphonique fait avec le Général Michel Rukunda en le 17/02/2024

⁶² Analyse personnelle de David Banoge, auteur de l'article

Michel Rukunda, Charles Sematama et autres se seraient ainsi trouvés devant un véritable conflit de loyautés à l'institution militaire à laquelle ils appartenaient ou rompre avec le régime de Félix Tshisekedi afin de rejoindre les leurs et de participer à leur autodéfense.

En choisissant la seconde voie et en se rapprochant du mouvement d'autodéfense «Twirwaneho », ils acceptaient simultanément les conséquences politiques, militaires, professionnelles et personnelles découlant d'une telle rupture. Sous cet angle, leur décision peut être analysée comme l'expression d'un **dilemme tragique** entre le devoir institutionnel et le devoir communautaire.⁶³

Dans leur propre logique, il ne s'agissait plus simplement de choisir entre une carrière militaire en servant un état qui a politisé les conflits identitaires comme on dit Bertrand et Pierre dans la sociologie de l'état⁶⁴ et une auto-défense communautaire contre l'autorité qui étaient difficilement conciliables. Implicitement, l'obéissance à l'État et l'impératif de contribuer à la protection de la vie des leurs, c'est-à-dire, entre deux choix dont la loyauté institutionnelle et le respect de conviction de sa conscience individuelle pour la survie collective qui cadre avec la philosophie de l'autodéfense « Twirwaneho ».

7.2. Colonel Michel Rukunda Mekanika : figure tutélaire de « Twirwaneho »

Les racines historiques du « Twirwaneho » remontent aux premières expériences d'autodéfense communautaire des banyamulenge, notamment durant les crises des années 1964-1966, comme nous l'avons démontré dans les sections précédentes.

Toutefois, Michel Rukunda Mekanika occupe une place particulière dans sa réorganisation et sa structuration contemporaines. En effet, son rôle ne réside donc pas dans la création originelle de l'idée de « Twirwaneho », mais dans sa capacité à en réactualiser l'héritage, mobiliser la population et contribuer à sa transformation en une organisation structurée face aux attaques et aux menaces d'extermination communautaire.⁶⁵

Par son leadership, la mobilisation de s'auto-défendre, la transmission d'un cadre idéologique sous l'appui des anciennes expériences malheureuses, Michel Rukunda s'est progressivement imposé comme une figure tutélaire du « Twirwaneho » contemporain, autour de laquelle se sont cristallisés une philosophie de résistance à la guerre existentielle que la communauté des

⁶³ Geoffroy de Lagasnerie, *La conscience politique*, Librairie Arthème Fayard, 2019, page 139

⁶⁴ Bertrand Badie & Pierre Bimbaum, *Sociologie de l'État, Pluriel*, Librairie Arthème Fayard, 2018, page 56

⁶⁵ Muyobo Thomas, l'un des premiers Twirwaneho de 1964-1966 et chef des villages de Monyi

banyamulenge traverse.⁶⁶ Ainsi alors, qui est le colonel Michel Rukunda ? Son enfance et son environnement social ?

7.2.1. Michel Rukunda : parcours, engagement et héritage

7.2.1.1. Les parcours de Michel Rukunda

Michel Rukunda est né en décembre 1975 à Gitoga, dans le territoire d'Uvira, fils de Rutubuka Bikangu Petero et de Sada Nyabifureko, grandit au village de Monyi/Minembwe qui est aussi mon village natal. Marié à Nyabirori et père de 5 enfants, dont 3 garçons dont : Murengera Price, Fidele Rukunda, Mugisha Rukunda et 2 filles dont : Mwamikzi Rukunda & Esther Rukunda.⁶⁷

Dès sa jeunesse, il se distingue par son caractère sociable, son dynamisme et son goût pour les activités collectives, et passionné de sport. Il subit notamment une fracture du tibia au cours d'un match opposant les jeunes de Monyi à ceux de Kabingo. Un épisode de son adolescence qui est resté dans la mémoire de certains témoins privilégiés, est souvent évoqué pour illustrer la témérité précoce de Michel Rukunda Makanika. À la suite de cette fracture, Michel aurait, dans des circonstances particulièrement éprouvantes, chauffé lui-même un couteau au feu jusqu'à le porter au rouge, avant de l'appliquer sur la partie fracturée. Au-delà de ce caractère traditionnel, néanmoins extrêmement dangereux d'un tel geste, cet acte met surtout en évidence l'image d'un adolescent capable d'affronter la douleur et la peur avec une détermination inhabituelle. Étant personnellement témoin, aussi un septuagénaire du nom de Ndasonza Rembutsa Joseph était profondément frappé par son impaviderité. Selon ce témoin oculaire, il a alors prédit que, si cet enfant survivait et guérissait, il deviendrait un homme hors du commun dans l'histoire de sa famille⁶⁸. A la lumière de son parcours, notamment, son engagement, ses décisions, sa prise de risques, sa réputation et ses paroles acquièrent dans la mémoire de ses proches comme une dimension presque prémonitoire. C'est-à-dire, un comportement ou caractère annoncé anticipativement aux regards des faits posés en affrontant le danger malgré les risques qu'il pouvait courir.

Au-delà de son engagement dans la vie sociale de son milieu, son parcours révèle progressivement un intérêt marqué pour les questions touchant à la situation politique et à la sécurité de sa communauté.

⁶⁶ Sebagabo Santos Mufashi, président de la société civile de Minembwe

⁶⁷ J'ai visité sa famille à Kampala, Décembre 2024

⁶⁸ Caractère prédit par Joseph Nsonza, paix à son âme

En rappel, d'un événement survenu en juillet 1991 lors de l'opération d'identification des nationaux, constitue à cet égard, une étape importante de son engagement. Il a participé, à une action visant à déchirer les fiches de recensement des nationaux à Kisanya, sous la conduite du chef Rwema Gendarme Karojo. Cette opération administrative était perçue comme un instrument susceptible de remettre en cause l'appartenance des banyamulenge à la communauté nationale congolaise.⁶⁹

La participation de Michel Rukunda à cette contestation est comprise comme l'une des premières manifestations de son refus de ce qu'il considérait comme une assignation politique frappant les banyamulenge en particulier, les tutsi congolais en général et cette disposition à défendre les siens commencèrent en 1993. Selon les témoignages recueillis, Michel Rukunda demanda alors à son père de lui fournir les moyens financiers pour rejoindre le front patriotique rwandais (FPR/Inkotanyi). Selon Rugeza André, son intention aurait été d'acquérir une expérience susceptible de lui permettre, par la suite, de revenir dans son pays et de participer à la lutte contre les injustices dont les banyamulenge étaient victimes et en juin 1994, il entreprend une autre tentative en compagnie de Rugeza André Bititi.⁷⁰ Cependant, confrontés au contexte d'arrestations des banyamulenge à Uvira, ils retournent en mi-chemin et cette tentative ne met pas fin à sa détermination. La même année, Michel Rukunda repart, cette fois avec Sematungo Aimable Banoge et les circonstances les conduisent néanmoins à revenir une autre fois, à Mikarati. Ce faisant, la répétition de ces démarches est significative, elle laisse apparaître chez lui, une volonté persistante de rechercher les moyens qu'il jugeait nécessaires pour répondre aux menaces et aux injustices auxquelles sa communauté était confrontée.⁷¹

Ainsi, bien avant son parcours militaire, plusieurs épisodes de sa jeunesse témoignent de la formation progressive d'une conscience de défense communautaire. De la contestation politique de 1991 aux tentatives de départ de 1993, cet itinéraire peut être analysé comme le passage progressif d'un sentiment contre l'injustice à une volonté d'engagement actif. Dans cette perspective, son parcours permet d'éclairer les dimensions de la philosophie d'autodéfense désignée par le concept de « Twirwaneho ». C'est-à-dire, la conviction forgée à travers

⁶⁹ Déclaration de Rugeza André, camarade d'enfance au village de Monyi/Minembwe et témoin privilégié des faits.

⁷⁰ Rugeza André, son compagnons intime

⁷¹ Lecture des intentions par David Banoge, selon les témoignages de Rugeza et Kamenge Birukundi

l'expérience de l'insécurité et de l'exclusion perçue par sa communauté ethnique qui façonne ses membres à un engagement personnel et collectif d'assurer leur propre sécurité.⁷²

Cette grille permet de comprendre l'évolution successive auxquelles il a participé et aussi les affrontements meurtriers qui ont parfois opposé des banyamulenge entre eux et les banyamulenge contre le régime de Kigali dans la politique de s'affronter aux injustices politico-sociales.⁷³ Son parcours permet également d'examiner les motivations invoquées pour expliquer les différentes étapes de son itinéraire pour s'auto-défendre.

En septembre 1994, Michel Rukunda se rendra au Rwanda et en décembre, il entreprend une formation militaire à Gashora, à l'issue de cette formation, il est affecté à Cyangugu, province frontalière de la R.D.Congo.⁷⁴

Ainsi, le parcours militaire de Michel Rukunda Makanika est marqué par une succession de ruptures avec les organisations politiques et militaires auxquelles il avait appartenu. Loin d'être linéaire, sa trajectoire révèle une tension récurrente entre l'obéissance à l'institution militaire et l'impératif de la protection de sa communauté. Pour comprendre comment cette conception a progressivement conduit à son engagement dans Twirwaneho, son parcours peut être analysé en quatre grandes étapes.

7.2.1.2. De la rupture avec le RCD à l'engagement communautaire

En 1996, Michel Rukunda traverse la frontière avec d'autres jeunes banyamulenge et rejoint les forces engagées au sein de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), dirigée par Laurent-Désiré Kabila. Il participe alors à plusieurs opérations militaires au cours desquelles, selon les témoignages recueillis, il commence à se construire une réputation d'homme audacieux et déterminé.

Son comportement rapporté à la fin de 1997 illustre cette réputation au moment du retrait de militaires rwandais. Michel Rukunda opposa à ce qu'une arme lourde de type *machine gun* soit emportée au Rwanda en avançant l'argument que les militaires congolais engagés dans les opérations ne pouvaient rester dépourvus d'armes lourdes. Selon les témoins privilégiés, un

⁷² Témoignage de Rugeza André Bititi sur téléphonique, ce 19/08/2026

⁷³ Ma lecture au regard de son parcours.

⁷⁴ Témoignage de Alfred Kamenge Mushirampuhwe, ce 19/08/2026

commandant rwandais surnommé « **Ninja** », connaissant sa détermination, a préféré éviter une confrontation avec lui et lui laisser partir avec l'arme lourde.⁷⁵

En février 1998, par la suite de contexte de détérioration, les relations entre certains militaires banyamulenge et le pouvoir de Laurent-Désiré Kabila se dégrade et Michel Rukunda était arrêté avec plusieurs de ses compagnons. Parmi les personnes citées dans les témoignages figurent notamment Tawimbi Richard, Assani Misugi, Ntanyoma Delphin, Gakiza Rugemeka, Munyamahoro Mudeke, Kagigi Albert, Mugemanyi Sebakanura, Rugomora, Muroti, Ruhorimbere Gasinzira et Byasheti Musinga . Sankara Muhoza est également mentionné dans ces récits, bien que, il n'ait pas appartenu au groupe initial et les accusations formulées contre eux étaient subversives à l'égard du pouvoir de Laurent-Désiré Kabila .⁷⁶

Michel Rukunda et ses compagnons sont libérés de la prison centrale de Bukavu le 2 août 1998, par colonel Richard Mwungura, paix à son âme. Et, cette libération précède immédiatement le déclenchement de la guerre du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Ainsi, Michel Rukunda rejoint alors les opérations du nouveau mouvement et joue et joue un rôle important dans les combats pour la prise d'Uvira, au cours desquels il est blessé au bras.⁷⁷

Son adhésion au RCD n'est cependant pas durable et une nouvelle divergence apparaît avec la hiérarchie du mouvement. Selon le récit recueilli, Rukunda et ses camarades font notamment en conflit violent avec le général Malike Kijenge dans un contexte lié au sort de son compagnon Tawimbi Richard. Il quitte alors le mouvement et se retire vers Minembwe, puis dans la région de Lulenge au pâturage⁷⁸ et la rupture prend une nouvelle dimension en 2002. Lorsque Patrick Masunzu entre en dissidence aussi contre le RCD et rejoint le groupe de Michel et devient leur chef car, il était militairement ancien et commandant depuis lors. Leur opposition les place désormais face au RCD et aux forces rwandaises qui soutiennent celui-ci. Les affrontements intra-banyamulenge deviennent particulièrement violents dans les Hauts-Plateaux.

Ce premier grand tournant est essentiel dans la compréhension de la trajectoire de Michel Rukunda, son appartenance à une organisation militaire cesse progressivement d'être considérée comme une fidélité absolue lorsqu'il estime que l'organisation à laquelle il appartient devient

⁷⁵ Récit de Me Munezero Willy, son camarade de l'armée et actif dans le « Twirwaneho »

⁷⁶ Je suis témoin oculaire au procès de mars 1998 à Bukavu.

⁷⁷ Témoignage de Kamenge Alfred, son camarade depuis l'enfance et dans l'armée.

⁷⁸ Témoignage de Nkumbuyinka Rwingeza qui le bergait dans son pâturage.

incompatible avec la sécurité ou les intérêts qu'il entend défendre et la rupture devient, dans sa propre logique une possibilité.

7.2.1.3. De la victoire contre le RCD à la rupture avec Masunzu

Après près de deux années de confrontation, les forces placées sous l'autorité du général Masunzu, au sein desquelles Michel Rukunda exerçait les fonctions de commandant de brigade, consolidèrent progressivement leur présence dans les Hauts-Plateaux. Dans le contexte de son opposition au RCD et à ses alliés, le gouvernement de Kinshasa leur apportait également un important soutien politique et militaire.

La collaboration entre Masunzu et Michel Rukunda s'inscrivait toutefois dans une relation bien antérieure à cette période de guerre. Les deux hommes avaient grandi dans des villages voisins et avaient fréquenté la même assemblée chrétienne, ce qui témoigne d'une proximité sociale remontant à leur jeunesse. À cette connaissance ancienne s'ajoutaient des liens familiaux par alliance dont l'épouse de Masunzu est la nièce de Michel Rukunda. C'est-à-dire, la belle-mère du général Masunzu étant une cousine paternelle de ce dernier, et, ainsi avant leur collaboration militaire, Masunzu et Rukunda évoluaient dans un espace géographique, religieux et familial étroitement lié.

Cependant, l'alliance qui avait permis de combattre un adversaire commun ne résiste pas aux nouvelles tensions apparues au sein de la hiérarchie militaire. Michel Rukunda entre notamment en désaccord avec Dieudonné Mutupeke alors colonel, ancien *maï-maï* intégré dans l'armée nationale. Selon les témoignages, il lui reprochait des arrestations abusives ainsi que des violences dirigées contre certains membres de la communauté banyamulenge. Il reprochait parallèlement à son supérieur, le général Masunzu, de ne pas intervenir pour faire cesser ces pratiques⁷⁹.

Le conflit révèle alors une question qui deviendra récurrente dans le parcours de Michel Rukunda. Alors, selon lui, que doit faire un officier lorsqu'il estime que l'autorité dont il dépend ne protège plus équitablement les citoyens placés sous sa responsabilité⁸⁰ ?

⁷⁹ Alfred Kamenge, ancien militaire, ami intime de Michel Rukunda et actif dans ces soulèvements.

⁸⁰ Déclaration de Michel lors de mes entretiens. Il est à signaler que je m'entretenais régulièrement avec Michel surtout qu'il me prenait comme son grand frère encore ami.

Face à cette situation, Michel Rukunda rompt une nouvelle fois avec la structure militaire à laquelle il appartient, se retire à Bijabo, et il est notamment rejoint par le groupe de 47 conduit par le **colonel Venant Bisogo** qui avait évadé au Rwanda⁸¹.

Cette rupture produit toutefois l'un des événements les plus douloureux de son parcours, les banyamulenge se retrouvent engagés dans des camps opposés et les affrontements provoquent des pertes humaines au sein même de la communauté et camarades. Les témoignages citent les victimes départ et d'autres et entre autres :

- Rutambwe Jerome ;
- Assani Budederi ;
- Nkumbuyinka Karojo ;
- Bagaza;
- Kiruhura ;
- Runagana ;
- Mugeyo ;
- Ntarambirwa Rugazura ;
- Dieudonné Maruba ;
- Mushima Sebashitsi ;
- Freddy Kigogoro ;
- Muhoza ;
- Patron Ruhara ;
- Munyamahoro Donatien ;
- Ndondo Sengorore, etc.

Au fait, cette confrontation met en évidence le caractère paradoxal de l'auto-défense armée, une stratégie entreprise au nom de la protection d'une communauté peut, dans un contexte de fragmentation militaire conduire des membres de cette même communauté à s'affronter aussi politiquement. Est le cas actuellement de quelques personnes qui combattent au côté du gouvernement de Kinshasa qui est présumé auteur de tout maux que subisse les banyamulenge en particulier et les tutsi congolais en général⁸².

⁸¹ <https://www.scribd.com/document/44463706/UN-Group-of-Experts-Report-November-2010>

⁸² Sont par exemple : Enock Ruberangabo, l'hon.Rukema Levis, Muhamiriza Jenschohier, Me Rugari Emile, ect.

Cette séquence historique constitue donc une étape importante dans l'analyse philosophique de Twirwaneho. La volonté de protéger ne suffit pas, à elle seule, à garantir que les moyens choisis produiront effectivement la sécurité recherchée. L'autodéfense comporte ainsi une contradiction potentielle : elle peut sauver des vies dans certaines circonstances, mais elle peut également, lorsqu'elle se fragmente en stratégies concurrentes, engendrer de nouvelles pertes parmi ceux qu'elle prétend protéger.

7.2.1.4. La réintégration dans les FARDC et sa rupture avec l'institution militaire

Après cette période de confrontation, Michel Rukunda engage des négociations avec le pouvoir de Kinshasa. Sa réintégration dans l'armée gouvernementale ouvre une nouvelle phase de son parcours. Il exerce par la suite plusieurs responsabilités militaires, notamment comme commandant adjoint provincial dans le cadre de l'opération Kimia II, puis comme commandant adjoint d'une base militaire de Walikale.

Cette réintégration est importante pour comprendre son parcours, elle montre que Michel Rukunda n'avait pas définitivement rejeté l'institution militaire étatique et accepte de nouveau d'y exercer des responsabilités, dans l'espoir, selon la lecture proposée par cette recherche, que l'État et son armée puissent constituer le cadre institutionnel de protection des populations et de leurs biens.⁸³

Néanmoins, les violences qui se développent dans l'espace culturel des banyamulenge à partir de 2017 replacent progressivement le colonel Michel Rukunda devant une interrogation semblable à celles qui avaient marqué les étapes précédentes de son parcours.

Selon ses discours, l'État et les institutions militaires auxquelles il appartient ne parviennent plus à assurer la sécurité de sa communauté, au contraire il est présumé auteur des meurtres sélectives et cette perception devient déterminante dans sa décision de quitter une nouvelle fois l'armée régulière. Les sources des Nations unies situent sa défection officielle des FARDC en janvier 2020 et Michel Rukunda déclara lui-même au Groupe d'experts qu'il avait quitté son unité de Walikale afin, selon ses termes, de protéger sa communauté attaquée dans les Hauts-Plateaux,⁸⁴ qui rêve aussi la paix comme tout autre peuple et qui ne cesse d'envier la liberté sans limite

⁸³ Mon entretien avec Michel Rukunda en décembre 2020.

⁸⁴ Rapport officiel de l'ONU S/2021/560, version française PDF

comme dit Simon Weil⁸⁵. Son ralliement à « **Twirwaneho** » ne doit donc pas être présenté, dans cette recherche, comme une décision apparue brusquement, il constitue plutôt l'aboutissement d'une longue trajectoire au cours de laquelle revient constamment une même tension, et, jusqu'où, selon Michel va l'obligation de fidélité envers une institution lorsque celle-ci n'est plus capable d'assurer la protection des populations⁸⁶ ?

C'est à ce niveau que le principe du tiers exclu peut servir de grille de lecture, à condition de préciser qu'il s'agit de la manière dont Rukunda semble avoir lui-même construit son dilemme, et non de l'affirmation qu'aucune autre possibilité n'existait objectivement.

Deux voies lui apparaissent alors comme difficilement conciliables : demeurer dans les FARDC, conserver son statut, sa carrière et les avantages attachés à ses fonctions ; ou rompre avec l'institution pour rejoindre sa communauté et participer directement à sa défense ?

La question fondamentale qui semble traverser son choix pourrait ainsi être formulée en cette problématique : « Que vaut la fidélité à une institution militaire lorsque celui qui la sert estime que la population qu'il devrait contribuer à protéger se trouve sous une menace existentielle ? »

Dans cette perspective, « Twirwaneho » devient pour lui, moins une simple organisation qu'un principe d'action, lorsque les mécanismes institutionnels de protection sont considérés comme des acteurs principaux de déracinement, l'auto-défense communautaire apparaît à ses yeux comme un unique recours⁸⁷.

7.1.2.5. Le dernier engagement : obéir à la loi ou obéir à sa conscience ?

Le dernier engagement de Michel Rukunda est analysé comme l'aboutissement d'une trajectoire marquée par des fidélités institutionnelles, des ruptures et des choix successifs. En quittant l'armée régulière pour rejoindre « Twirwaneho », il abandonnait une position institutionnelle et s'exposait aux conséquences politiques, judiciaires et militaires attachées à cette décision. Ce choix place au centre de son parcours un dilemme fondamental, lequel de fallait-il continuer à obéir à la loi et au serment militaire, ou suivre ce qu'il considérait comme l'exigence de sa conscience face à la situation de sa communauté⁸⁸ ?

⁸⁵ Simone Weil, *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, OpenCulture, Books on Demand In de Tarpen 42, Norderstedt, Allemagne 2023, (chapitre de tableau théorique d'une société libre), page 56

⁸⁶ L'entretien fait avec Michel en décembre 2020

⁸⁷ Déclaration de Michel Rukunda lors de mon entretien en décembre 2020

⁸⁸ Entretien fait par Michel Rukunda, décembre 2020

C'est à ce niveau que le principe du tiers exclu est interprété comme clé de lecture philosophique dans la logique classique associée à Aristote, qui stipule qu'entre deux propositions contradictoires, il n'existe pas un troisième terme. Soit, une proposition est affirmée ou sa contradiction. Transposé au dilemme, c'est à dire, demeurer fidèle à l'ordre institutionnel auquel il avait prêté serment ou rompre avec celui-ci au nom d'une obligation morale de protection qu'il jugeait supérieure.

La première possibilité est celle de l'obéissance à la loi, se conformer aux règles établies par l'État et aux obligations attachées à une fonction institutionnelle, même lorsque l'individu ne partage pas certaines décisions prises par l'autorité. Dans le cas d'un militaire, cette exigence revêt une importance particulière. Elle implique le respect de la hiérarchie, de la discipline, du serment et des ordres licites. Cette obéissance contribue dans la pratique à préserver l'ordre institutionnel et la stabilité de l'organisation militaire. Et, cependant, la conformité à la loi ne résout pas nécessairement la question de sa justice morale, car, une règle peut être juridiquement valide tout en faisant l'objet d'une contestation morale de la part de celui auquel elle s'impose. C'est précisément sur cette distinction que le positivisme juridique, notamment chez **John Austin** et **Hans Kelsen**, permet d'éclairer le problème de la question de savoir si une norme appartient valablement à un légalisme éthique ne doit pas être confondue avec celle de savoir si cette norme est moralement juste.⁸⁹

La seconde possibilité était celle de l'obéissance à la conscience. Celle-ci consiste, pour un individu, à orienter son action conformément à ce qu'il estime juste à partir de ses convictions morales, de ses valeurs et de son éthique personnelle, en privilégiant la fidélité à ces convictions plutôt que l'évaluation des conséquences prévisibles de l'action,⁹⁰ tel est typiquement le cas de Michel Rukunda. Dans une situation extrême, cette fidélité à la conscience peut conduire l'individu à refuser une conduite pourtant exigée par son institution, voire à rompre avec celle-ci lorsqu'il considère que continuer à lui obéir entrerait en contradiction avec une obligation morale qu'il juge supérieure. Au fait, l'obéissance de la conscience individuelle vous amènerait automatiquement à la désobéissance et légitimerait tout recours à la force. C'est précisément ce

⁸⁹ Geoffroy de la Lagasnerie, *La conscience politique*, pluriel, Librairie Arthème Fayard, page 140

⁹⁰ Max Weber, *Le Savant et le Politique*, trad. Julien Freund, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. « 10/18 », 1963, pages 172 & 173

choix qui fait que le dilemme de Michel Rukunda et plusieurs autres entrent en profondeur philosophique d'**Aristote**. Aussi, la philosophie morale de **Kant** introduit une dimension supplémentaire que l'être humain ne doit jamais être traité simplement comme un moyen, mais toujours également comme une fin.⁹¹ Toutefois, **Kant** ne saurait être présenté comme justifiant automatiquement la rébellion contre une autorité considérée comme injuste, sa philosophie permet surtout de mettre en évidence la tension pouvant apparaître entre l'obligation institutionnelle et ce que l'individu considère, par l'exercice de sa raison morale, comme son **devoir**. **Henry David Thoreau**, dans sa réflexion sur la désobéissance civile, place plus directement la conscience individuelle devant l'autorité de la loi. Lorsqu'un individu estime que son obéissance contribue à une injustice, le simple respect de la légalité ne suffit plus, dans cette perspective, à épuiser sa responsabilité morale. La désobéissance devient alors une possibilité revendiquée au nom de la conscience, accompagnée de l'acceptation des conséquences qui en découlent, de la suite d'obéir à la loi ou obéir à sa conscience.⁹² Ce faisant, le cas de Michel Rukunda dépasse toutefois la question classique de la désobéissance civile, puisqu'il concerne le passage d'un officier de l'armée régulière à une organisation armée d'autodéfense. Ce passage soulève des interrogations beaucoup plus graves sur les moyens employés et leurs conséquences. C'est ici que la pensée de Max Weber, notamment sa distinction entre *éthique de conviction* et *éthique de responsabilité* et apporte un éclairage essentiel, et, il développe cette opposition en précisant notamment que l'éthique de conviction ne signifie pas absence de responsabilité.⁹³ Une action ne peut être appréciée uniquement à partir des intentions ou des convictions de son auteur tout examinant les conséquences prévisibles des moyens choisis. Ainsi, appliquer au parcours de Michel Rukunda, cette approche conduit donc à poser simultanément quelques questions qui éclairent sa décision a-t-il déclaré⁹⁴ : quelles raisons invoquait-il pour considérer que son maintien dans les FARDC était devenu incompatible avec sa conscience ? Pourquoi estimait-il que la rupture avec son serment militaire constituait une réponse à cette situation ? Enfin, quelles furent les conséquences humaines, politiques et militaires des voies choisies ?

⁹¹ Emmanuel Kant : Fondation de la métaphysique des mœurs (*Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, 1785); Akademie-Ausgabe, tome IV, page 429

⁹² Geoffroy de Lagasnerie, op.cit., pages 155 & 157

⁹³ WEBER, Max, op.cit.; page 172

⁹⁴ Déclaration de Michel Rukunda (paix à son âme) lors de mon entretien, en Janvier 2020

Alors, dans les récits communautaires de « Twirwaneho », la décision de Michel Rukunda est interprétée comme un choix de sacrifice pour leur protection. Sa communauté présente ainsi son abandon de la carrière militaire régulière comme le renoncement à une sécurité institutionnelle au profit de ce qu'il considérait comme un devoir envers la population menacée.⁹⁵ C'est, notamment à partir de cette représentation qu'il est devenu, dans la mémoire des banyamulenge, une figure tutélaire de « Twirwaneho » en imprimant sa marque de se distinguer de manière notable et en laissant une empreinte durable. Il mérite d'être décerné le titre d'un « **héro** » pas seulement de sa communautaire mais aussi aux gens qui combattent les injustices sociales. Le général Michel Rukunda(paix à son âme) est finalement assassiné le 19 février 2025 à 9heures 30 lors d'une frappe de drone à Gakangara/ Minembwe et mon dernier entretien était le 18 février 2025. Pour nombreux banyamulenge, sa mort renforce l'image d'un homme ayant accepté de sacrifier successivement sa carrière, sa sécurité et finalement sa vie pour une cause liée à la survie de sa communauté⁹⁶.

Faisant suite aux desideratas des banyamulenge victimes des violences sélectives, il convient néanmoins de distinguer cette mémoire communautaire de l'établissement du fait historique plus rigoureux de parler d'« héroïsme » ou de figure sacrificielle dans leur mémoire comme une donnée objective. Sa mort ne doit donc pas être considérée de manière isolée, plutôt, elle clôt une trajectoire caractérisée par une succession d'engagements et de ruptures : l'AFDL, le RCD, la dissidence aux côtés de Masunzu, la rupture avec ce dernier, la réintégration dans les FARDC et, finalement, le ralliement à Twirwaneho.⁹⁷

À travers cette trajectoire apparaît, dans les justifications attribuées à Rukunda et dans les récits de ses camarades, une certaine constante est que la fidélité aux différentes organisations militaires semble avoir été subordonnée à une conception de la protection qu'il estimait avoir aux populations menacées, particulièrement à sa communauté d'origine et d'autres communautés qui habitent l'espace de Mulenge.⁹⁸ Lorsque la fidélité institutionnelle et le devoir de protection lui

⁹⁵ Sebagabo Mufashi Santos, président de la société civile de Minembwe

⁹⁶ Sebagabo Mufashi; Bikino Nardi; David Sebatutsi Shendo; Nyagitamu Gihinda; etc.

⁹⁷ Sebagabo Mufashi Santos, président de la société civile de Minembwe

⁹⁸ Mulenge désigne actuellement l'espace géographique qu'habite les banyamulenge, voir

<https://www.mulengearchives.com/la-savane-de-litombwe-serait-ele-un-territoire-identitairegakondo-des-banyamulenge>.

paraissaient compatibles, les deux pouvaient coexister ; lorsqu'ils lui semblaient entrer en contradiction, la rupture devenait une possibilité comme il l'a fait.

C'est précisément à ce point que, le tiers exclu acquiert sa fonction de grille d'analyse et le dilemme peut être formulé de la manière suivante : *obéir à la loi au nom du serment*, de la discipline et de la continuité de l'État, ou *obéir à sa conscience* au nom d'une obligation morale de protection jugée supérieure en considérant qu'il ne pouvait plus satisfaire simultanément ces deux exigences.

Son parcours révèle cependant la dimension tragique d'un tel choix. Obéir à la loi ne garantit pas nécessairement, à lui seul, le sentiment d'agir justement ; obéir à sa conscience ne garantit pas davantage que les moyens choisis soient juridiquement justifiables. La conscience peut expliquer la décision de désobéir, mais elle ne dispense pas des conséquences de son action. Le véritable dilemme philosophique soulevé par le dernier engagement de Michel Rukunda ne consiste donc pas simplement à opposer obéissance et désobéissance mais il réside dans une interrogation plus profonde : que doit faire un officier lorsqu'il considère que la fidélité à son serment et l'obligation morale de protéger des vies humaines ne peuvent plus être satisfaites simultanément ?

C'est dans cette tension entre la légalité et la conscience, le serment et la rupture, la *conviction* et la *responsabilité*, la fidélité à l'État et la protection de sa communauté que le dernier engagement de Michel Rukunda Makanika prend sa signification dans la philosophie, doctrine et idéologie de « Twirwaneho ».

7.3. Colonel Charles Sematama

7.3.1. Origines et premiers engagements militaires de Charles Sematama

Le général Charles Sematama, alors colonel est né en 1975 à Karumyo/ Kamombo en territoire de Fizi. Fils de Rwambika Abraham et de Nyiramboneka Miriam, il est marié à Furaha Sematama et père de 5 enfants dont Joffré Sematama ; Joyce Sematama ; Willy Sematama ; Miriam Sematama ; et Jonathan Sematama⁹⁹.

Il effectua ses études primaires à l'école de Simbi, à Milimba, avant de poursuivre ses études secondaires à Tukenga, également à Milimba. Cette première étape de son parcours se déroule

⁹⁹ Willy Munezero, cousin du general Sematama et militant de Twirwaneho

ainsi dans les Hauts-Plateaux de l'Itombwe, milieu dans lequel il grandit avant de s'orienter vers une carrière militaire¹⁰⁰.

En 1994, Charles Sematama quitta la R.D.Congo alors le Zaïre pour se rendre au Rwanda et au début de l'année 1995, il s'engageant au sein du Front patriotique rwandais (FPR) et entreprend une formation militaire à Gashora et à l'issue de cette formation initiale, il est sélectionné pour suivre une formation spécialisée de commando. C'est dans ce cadre qu'il retrouve plusieurs autres jeunes banyamulenge engagés dans le même parcours militaire, parmi lesquels Michel Rukunda Makanika, son titulaire dans le « Twirwaneho », le colonel Mushonda Rwambukirana, le colonel Nsengiyumva Tahiro et beaucoup d'autres¹⁰¹.

Après avoir achevé cette formation spécialisée, Charles Sematama est affecté à une unité chargée notamment de la sécurisation de l'aéroport de Kamembe, situé à la proximité de la frontière avec la R.D.Congo. Cette affectation constitue l'une des premières étapes de son parcours militaire, avant son engagement ultérieur dans les différentes séquences militaires qui marqueront l'Est de la RDC.

7.3.2. De l'ascension militaire de Charles Sematama

À partir de 1996, la trajectoire de Charles Sematama entre dans une nouvelle phase, marquée par son engagement direct dans les opérations militaires et par une progression graduelle dans les responsabilités de commandement. Son parcours ne se construit donc pas seulement à travers les grades successivement obtenus, mais également au gré des expériences du terrain, au cours desquelles il acquiert une réputation de combattant résistant et de chef capable d'assumer des responsabilités dans des situations particulièrement difficiles. En août 1996, Charles Sematama traverse clandestinement la frontière avec 36 autres jeunes banyamulenge, sous le commandement du colonel **Alexis Rugazura** et rejoindre Rurambo. Selon le témoignage, cette traversée constituait la deuxième arrivée d'un groupe de jeunes banyamulenge venus du Rwanda avec l'objectif de contribuer à la sécurisation de leurs familles, après un premier groupe conduit par feu Gakunzi Sendonda et avant celui de Nicolas Kibinda l'un des leaders militaires de l'AFDL. Ces mouvements précèdent les opérations militaires de grande ampleur conduites par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL).

Charles Sematama participe ensuite à ses premières opérations sous le commandement de

¹⁰⁰ Willy Munezero, Idem

¹⁰¹ Rugirama Fabien Musheshe

Mukalay. Il prend notamment part aux combats de Nundu, de NAIU dans la hauteur de Lusenda, ainsi qu'à plusieurs autres opérations dans le territoire de Fizi. Cette période est également marquée par les lourdes pertes enregistrées parmi ses compagnons, notamment lors des affrontements du 6 novembre 1996, au cours desquels **Nicolas Kibinda** trouve la mort. C'est, pendant les opérations menées à Fizi que Charles Sematama commence, selon le récit, à se distinguer parmi les soldats du rang. Lors d'un affrontement impliquant une unité commandée par **Gaturama**, celle-ci aurait été contrainte au repli après avoir perdu du matériel militaire, notamment les éléments d'une arme lourde de type 12,7 millimètres. Alors garde du corps, Charles Sematama aurait participé à la résistance opposée à l'adversaire, puis à la contre-offensive ayant permis de reprendre la position et de récupérer le matériel conquis¹⁰². Cet épisode apparaît, dans son parcours, comme l'un des premiers moments où ses aptitudes opérationnelles attirent l'attention de ses supérieurs. À la suite de ces événements, il devient garde du corps de Gaturama et poursuit avec lui l'avancée des forces de l'AFDL jusqu'à Lubumbashi. Après la prise de Kinshasa en mai 1997, sa trajectoire connaît une nouvelle évolution en lui nommant commandant de peloton au camp Mvangu, au sein de la compagnie placée sous le commandement de **Misoni Gatoto**. Cette promotion marque son passage progressif du statut de combattant du rang à l'exercice effectif de responsabilités de commandement et transféré à Butembo en 1998. Son expérience du terrain et les responsabilités qui lui sont confiées conduisent ensuite à sa désignation comme commandant de compagnie et à son affectation à Mangulujipa. C'est également dans le contexte des recompositions politico-militaires de cette période, notamment avec l'apparition du RCD, qu'il accueille à Mangulujipa des militaires tutsi ayant survécu aux violences de Kisangani, parmi lesquels se trouve Fidèle Rugabo¹⁰³. Quelques mois plus tard, Charles Sematama rejoint le RCD-KML et est affecté dans la région du Rwenzori comme commandant de compagnie. Cette affectation constitue une nouvelle étape dans la consolidation de son expérience militaire. Dans cette région marquée notamment par les activités de l'ADF-NALU, il participe à des opérations contre cette rébellion ougandaise. Selon les témoignages, l'une de ces opérations fut particulièrement déterminante pour la construction de sa réputation militaire. À la suite d'une attaque attribuée à l'ADF-NALU

¹⁰² Willy Munezero, son cousin et camarade de l'armée.

¹⁰³ Fidele Rugabo, porte parole de "Twirwaneho" à Minembwe

et de l'enlèvement d'élèves conduits vers la région forestière du Rwenzori, Sematama participe aux opérations destinées à retrouver et à libérer les personnes enlevées. Il affirme s'être particulièrement distingué au cours de cette intervention, ce qui lui aurait valu les félicitations du général ougandais **James Kazini**¹⁰⁴. Ainsi, entre son engagement comme jeune combattant en 1996 et l'exercice des fonctions de commandant de compagnie dans la région du Rwenzori, la trajectoire de Charles Sematama révèle une progression fondée principalement sur l'expérience opérationnelle. Les combats de Fizi, son passage dans les rangs de l'AFDL, les responsabilités exercées après la prise de Kinshasa et les opérations conduites dans le Rwenzori constituent autant d'étapes ayant progressivement façonné son profil militaire. Cette période permet surtout de comprendre comment, parti du rang, il acquiert des responsabilités de commandement et construit une réputation qui pèsera sur les choix militaires et communautaires qu'il effectuera ultérieurement.

7.3.3. Charles Sematama face au dilemme de l'obéissance et à la désobéissance institutionnelle

La deuxième phase de la trajectoire militaire de Charles Sematama présente un apparent paradoxe. D'un côté, ses expériences opérationnelles, les responsabilités qui lui sont successivement confiées et l'appréciation de certains de ses supérieurs témoignent d'une progression au sein de l'institution militaire. De l'autre, son parcours est progressivement marqué, selon son témoignage, par des soupçons liés à son appartenance communautaire, par des tensions avec certains responsables militaires et, finalement, par une rupture avec l'armée régulière. Cette évolution permet d'examiner comment un officier ayant longtemps servi sous différents commandements en est arrivé à placer ce qu'il considérait comme un impératif de protection de sa communauté au-dessus de son devoir d'obéissance institutionnelle.

7.3.3.1. De la reconnaissance opérationnelle aux responsabilités de commandement

À la suite des opérations conduites dans la région du Rwenzori contre les rebelles ougandais de l'ADF-NALU, notamment celles au cours desquelles il affirme avoir participé à la récupération de jeunes enlevés, Charles Sematama aurait attiré l'attention du général ougandais James Kazini. Selon le récit, Sematama, aurait été proposé d'intégrer l'armée ougandaise avec le grade de

¹⁰⁴ Source : Willy Munezero et Fidele Rugabo

lieutenant et affirme avoir décliné cette proposition, préférant poursuivre sa carrière dans les forces auxquelles il appartenait¹⁰⁵.

Son parcours se poursuit et, en 2003, les responsabilités qui lui sont confiées s'accroissent. Il est promu commandant de bataillon, promotion qu'il rattache notamment à son expérience acquise au cours des opérations précédentes. Dans le contexte des processus de restructuration et d'intégration des forces armées congolaises, il participe ensuite au processus de brassage à Nyaleke. Après cette intégration, il exerce les fonctions de commandant de compagnie au sein de la 5^{ème} brigade intégrée, placée sous le commandement de **Kasikila**.

Le déploiement de cette brigade dans le territoire de Rutshuru ouvre toutefois une période plus conflictuelle de sa carrière. Selon Charles Sematama, des tensions apparaissent entre lui et son commandant de brigade au sujet du traitement réservé à certains civils tutsi, alors soupçonnés d'entretenir des liens avec le mouvement de **Laurent Nkunda**. Il rapporte notamment être intervenu dans le cas d'un administrateur de territoire arrêté par le commandement de la brigade, arrestation qu'il attribue aux soupçons pesant sur l'intéressé en raison de son identité tutsi et ces tensions auraient progressivement fragilisé sa propre position au sein de la brigade. Au moment des affrontements avec les forces de Laurent Nkunda à Rutshuru, Sematama affirme avoir craint pour sa vie en raison de la méfiance de son commandement et il se serait alors caché avant d'être capturé par les forces de CNDP de Laurent Nkunda.

7.3.3.2. Du service gouvernemental au CNDP, puis au retour dans les FARDC

Après sa capture, Charles Sematama est intégré aux forces de Laurent Nkunda et reçoit une affectation à Masisi comme commandant de compagnie dans le bataillon alors dirigé par l'actuel général Baudouin Ngaruye, alors le major. Cette nouvelle étape place Sematama dans une situation particulièrement révélatrice de la complexité des conflits congolais et se retrouve désormais à combattre une armée gouvernementale dans laquelle il avait lui-même servi. Lors des affrontements de Sake et de Mushaki, les forces auxquelles appartient au Charles Sematama affrontent notamment des unités gouvernementales comprenant des officiers banyamulenge. Il se retrouve ainsi opposé, entre autres, au colonel **Aroni Nyamushebwa**, engagé du côté gouvernemental. Ces combats auraient permis aux forces du CNDP de récupérer des armes, des munitions et de capturer des militaires et Charles Sematama accède ensuite aux fonctions de commandant de bataillon.

¹⁰⁵ Willy Munezero, son cousin et camarade militaire.

Les négociations entre le gouvernement de Joseph Kabila et le CNDP conduisent ultérieurement à une nouvelle intégration. Dans le cadre des opérations gouvernementales qui suivent, notamment Amani Leo, Charles Sematama revient au sein des forces régulières et commande un bataillon à Chanzu, dans le territoire de Rutshuru. Il est alors secondé par celui qui deviendra le colonel Gafirita (paix à son âme).

L'apparition de la rébellion du M23 en 2012 constitue une autre étape importante de sa trajectoire. Sematama participe cette fois aux opérations gouvernementales contre cette nouvelle rébellion issue du CNDP de Laurent Nkunda, laquelle il appartenait. Selon son récit, son comportement opérationnel lui vaut l'appréciation du général **Lucien Bahuma**, alors responsable militaire dans la région, ainsi que celle de certains échelons de l'état-major. Il affirme également avoir reçu une gratification financière en reconnaissance de son engagement.¹⁰⁶

Mais, l'avancée du M23 contribue parallèlement à instaurer un climat de suspicion envers certains officiers tutsi des FARDC, soupçonnés de connivence avec la rébellion. C'est dans ce contexte que Sematama est réaffecté à Beni.

7.3.3.3. L'intégrité à l'épreuve de la suspicion

Son passage à Beni constitue, dans son récit, une autre illustration du contraste entre reconnaissance professionnelle et méfiance identitaire. Outre ses responsabilités militaires, il reçoit notamment la mission de gérer des fonds destinés à l'approvisionnement alimentaire des militaires. Sematama rapporte qu'après avoir effectué les achats nécessaires, il restitua à sa hiérarchie la somme restante au lieu de la conserver.¹⁰⁷

Cet épisode aurait contribué à renforcer la confiance de certains responsables de l'état-major à son égard. Sa carrière connaît alors une nouvelle progression et il accède au commandement d'un régiment et au grade de colonel.

La trajectoire de Sematama fait ainsi apparaître une contradiction qui deviendra déterminante dans la suite de son parcours. À plusieurs reprises, l'institution lui confie des hommes, des opérations et des ressources, ce qui témoigne d'une certaine reconnaissance de ses capacités professionnelles. Pourtant, selon son récit à travers Willy, cette confiance institutionnelle

¹⁰⁶ Willy Munezero, son cousin et camarade de l'armée.

¹⁰⁷ Willy Munezero, Idem

coexiste avec une suspicion récurrente liée à son appartenance à la communauté tutsi congolaise.

7.3.3.4. Le retour au Sud-Kivu et la maturation de la rupture

En 2019, Charles Sematama est de nouveau affecté au Sud-Kivu, notamment à Rurambo, (espace identitaire des banyamulenge) dans un contexte d'affrontements impliquant plusieurs groupes armés, parmi lesquels RED-Tabara et différentes factions mayi-mayi, tous contre les banyamulenge¹⁰⁸. Cette affectation le rapproche directement des violences affectant les banyamulenge, et, c'est durant cette période que s'opère, selon son témoignage, une transformation profonde de sa perception de l'État et de son rôle d'officier. Au contact des opérations conduites dans la région, il dit avoir acquis la conviction que certains acteurs ou éléments de l'appareil étatique contribuaient, directement aux violences frappant les banyamulenge et sera sérieusement touché.¹⁰⁹ Après sa nouvelle réaffectation à Masisi avec son régiment, la question de la confiance envers certains officiers tutsi se pose de nouveau et notamment les convocations de plusieurs officiers banyamulenge et tutsi du Nord-Kivu à Kinshasa comme l'expression d'une suspicion collective et les éloigner des zones où leurs communautés étaient confrontées aux violences, nombreux meurent en prisons et d'autres aux champs de bataille au côté du gouvernement, nous en parlons aux points suivants.

7.3.3.5. Le tiers exclu comme schéma interprétatif du dilemme de Sematama

C'est à ce stade que le principe logique du tiers exclu peut être mobilisé comme cadre d'analyse philosophique de sa décision. Appliqué au parcours de Sematama, il nous permet plutôt de comprendre la manière dont Sematama lui-même semble avoir progressivement perçu son dilemme.

Dans sa représentation de la situation, deux obligations devenaient difficilement conciliables. L'obéissance institutionnelle, c'est-à-dire demeurer officier des FARDC, respecter la hiérarchie et les obligations découlant de son statut militaire et la seconde relevait de ce qu'il considérait

¹⁰⁸ <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement> & <https://www.genocidewatch.com/single-post/alerte-génocide-les-banyamulenge-de-la-république-démocratique-congo-décembre-2021>

¹⁰⁹ <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement> & <https://www.genocidewatch.com/single-post/alerte-génocide-les-banyamulenge-de-la-république-démocratique-congo-décembre-2021>

comme une obligation de conscience et de solidarité envers sa communauté menacée d'extermination. Celui Charles, rester dans l'institution et continuer à se soumettre à sa discipline, ne persuadait pas sa conscience, autant rompre avec elle afin de participer directement à la défense de sa communauté, malgré les risques.

C'est précisément dans l'écart entre ces deux dimensions devoir institutionnel et conviction personnelle que se situe la portée philosophique de sa rupture.

C'est ainsi qu' au début de l'année 2021, Charles Sematama choisit finalement de quitter l'armée régulière et de rejoindre « Twirwaneho ». Ce passage représente une rupture majeure dans une carrière au cours de laquelle il avait pourtant exercé successivement les fonctions de commandant de compagnie, de bataillon et de régiment. Son choix peut ainsi être interprété en devoir moral qu'il estimait avoir envers les populations menacées prit le dessus sur son obligation d'obéissance à l'institution militaire.

7.3.3.6. De la rupture à la direction de « Twirwaneho »

Après son ralliement à « Twirwaneho », Sematama rejoint une structure alors associée au commandement de Michel Rukunda Makanika, il en devient l'un des principaux responsables militaires et exerce les fonctions d'adjoint du Général Michel Rukunda(paix à son âme).

Le Général Charles Sematama assume présentement des responsabilités accrues au sein de Twirwaneho et poursuit l'engagement armé de l'auto-défense communautaire Twirwaneho, associé à l'AFC-M23 (Alliance Fleuve Congo) après la mort de Michel Rukundaet et prise de la ville Bukavu afin, d'abord l'ennemi est commun et suite, avoir des moyens logistique et humaine pour faire face aux attaques lourdes du gouvernement de Kinshasa, l'armée burundaise et les milices communautaires rebaptisées « Wazalendo ». Enfin de compte, son itinéraire prend ainsi une dimension circulaire dont celui qui, en 1996, avait commencé sa carrière en affirmant vouloir participer à la protection de populations menacées, en vient, après plusieurs décennies passées dans différentes structures militaires et dans les FARDC, à revenir à une logique de défense communautaire.

Cette trajectoire ne saurait toutefois être réduite à une simple continuité entre 1996 et son ralliement à « Twirwaneho ». Entre ces deux moments s'interposent plusieurs décennies de service, de changements d'alliance, d'intégrations successives, de promotions, mais également de tensions et de ruptures. C'est précisément cette succession qui permet de comprendre la singularité de son parcours et la reconnaissance de ses capacités militaires par différents

commandements, n'a pas empêché l'émergence d'un conflit entre son appartenance institutionnelle et son devoir de conscience¹¹⁰.

Ainsi, le principe du tiers exclu justifie son choix et éclaire la logique obéir à l'institution et de répondre à l'impératif de protection de sa communauté, et, Charles Sematama choisit la rupture. Sa trajectoire bascule alors de celle d'un officier supérieur apprécié et intégré aux structures militaires de l'État vers celle d'un responsable de « Twirwaneho », donnant à son parcours une nouvelle signification politique, militaire et communautaire relevant dans la philosophie, doctrine et idéologie de « Twirwaneho ».

7.4. La fidélité institutionnelle sous suspicion

Le dilemme auquel furent confrontés nombreux officiers banyamulenge et autres tutsi ne saurait être analysé uniquement à partir des trajectoires de ceux qui décidèrent de rompre avec les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Une autre catégorie mérite une attention particulière dont celle des militaires qui, malgré les violences frappant leur communauté d'origine et malgré les expériences douloureuses rapportées au cours des décennies précédentes, choisirent de demeurer au service de l'armée nationale. Leur trajectoire permet d'envisager autrement la logique du tiers exclu et d'élargir la compréhension de la philosophie du « Twirwaneho ».

Dans la formulation logique, le principe du tiers exclu signifie: soit une proposition est vraie ou soit sa négation. Transposé avec prudence au dilemme de ces militaires, ce principe permet de représenter une situation dans laquelle deux obligations leur apparaissent difficilement conciliables. Il s'agit de demeurer fidèles au serment prêté à la République et à l'institution militaire, ou rompre avec celle-ci lorsqu'ils considèrent que sa sécurité personnelle et celle de leur communauté ethnique est gravement menacée d'extermination, néanmoins, tous n'ont cependant pas résolu ce dilemme de la même manière. Alors que certains officiers, notamment **Michel Rukunda Makanika**, **Charles Sematama** et plusieurs autres, choisirent finalement la rupture avec l'armée régulière, d'autres militaires banyamulenge et tutsi du Nord-Kivu demeurèrent dans les FARDC et combattent contre les leurs malgré qu'ils ne sont pas acceptés et leurs familles proches ne sont pas épargnés. Le cas du général **Gasita Olivier** illustre également ce paradoxe. Officier demeuré fidèle aux institutions congolaises et connu pour sa position hostile au pouvoir de Paul Kagame, il fut déployé à Uvira comme commandant des

¹¹⁰ Geoffroy de la Lagasnerie, op.cit. ; page 137

FARDC, en première semaine de Septembre 2025. Pourtant, cette loyauté ne suffit pas à dissiper la méfiance à son égard, certains groupes Wazalendo contestèrent son commandement et refusèrent sa présence à Uvira, ville où il avait pourtant grandi. Son cas montre ainsi que la fidélité à l'État ne met pas nécessairement les officiers banyamulenge à l'abri de la suspicion et du rejet.¹¹¹ Les décisions des militaires banyamulenge fidèles aux institutions devraient pas nécessairement être interprétée comme un renoncement à la solidarité communautaire, plutôt, elle peut également être comprise, selon leurs motivations propres et les témoignages disponibles, comme l'expression d'une conviction de servir légalement la République, le respecter de serment militaire et la défense de l'intégrité de l'État constituaient pour eux des obligations qu'ils estimaient devoir maintenir malgré les risques personnels auxquels ils sont exposés.¹¹² Les officiers comme le colonel Ruterera Mahoro, mort en détention à Makala, du major Thomas Mutagata de la police, mort aussi à la prison de la DEMIAP, de centaines sont en prisons, néanmoins, nous n'avons pu actualiser la liste. En annexe, la liste de 2023 dont une dizaine est libérée et d'autres sont aussi mort.¹¹³

- Colonel Rugabisha Alexis, promu à titre posthume au grade de général de brigade, mort au champ de bataille dans de la circonstance incertaine ;
- Colonel Mukalayi Mushonda tué par les présumés M23 à Bukavu;
- Capitaine Kavuganyi Gasinzira, mort sous le drapeau ;
- Major Ngabire Semiringa, qui serait tué par ses militaires ;
- Capitaine Binyegezi, qui serait également tué par ses militaires;
- Capitaine Cyubahiro ;
- Major Gikerere Barabona (mort par courte maladie avec suspicion de toxique);
- Lieutenant Munyakuri ;
- Major Joseph Kamiyinzoni, soutirez dans le véhicule à Lweba/Fizi, le 9 décembre 2021, brûlé vif et carbonisé¹¹⁴;
- Major Ruhorimbere Rutaganda ;

¹¹¹ <https://www.bbc.com/gahuza/articles/cx2jn2v8n9yo>

¹¹² Déclaration de B. Maxime(qui l'anonymat et il se fait le nom de B.Maxime)

¹¹³ Intérieur accordé par Bisimwa Maxime, (Capitaine dans les FARD); Kinshasa, septembre 2026

¹¹⁴ <https://www.sosmediasburundi.org/2021/12/10/lweba-rdc-des-habitants-tuent-un-officier-des-fardc-et-mangent-son-corps/>

- Lieutenant Bizimana Bigizi ;
- Lieutenant-colonel Bidogo ;
- Lieutenant-colonel Bitwenge Alexis ;
- Capitaine Kibiriti ;
- Le capitaine Nkumbuyinka ;
- Major Gahungu Byinshi;
- Lieutenant Murama Kofi ;
- Lieutenant Nyarugabo Kavoma ;
- Dieudonné Rutagaya ;
- Capitaine Kigabo Ruziga ;
- Gaheka Yonazari ;
- Musabwa Pindura ;
- Colonel Gafirita ;
- Muhorana Makuba ;
- Major Gatoki ;
- Major Kagigi ;
- Le capitaine Nyundo Ruhemba ;
- Lieutenant Kabongo Rukatura, brûlé vif le 9 novembre 2023, en pleine ville de Goma, pour motif d'assignation tutsi¹¹⁵ ; etc.

Les circonstances précises de la mort de plusieurs de ces militaires devront toutefois être établies individuellement à partir de sources militaires, judiciaires, onusiennes ou testimoniales concordantes. Selon certains témoignages, plusieurs auraient trouvé la mort au combat, tandis que d'autres seraient décédés dans des circonstances controversées ou auraient été victimes de violences commises par des membres de forces ou de groupes avec lesquels ils étaient engagés. Cette distinction est particulièrement importante pour comprendre leur choix, ils n'ignoraient pas nécessairement les précédents événements tristes auxquels leur communauté se référait, entre autres les violences de 1996, 1998 et 2004 dans différentes villes du pays.

Leur maintien au sein des FARDC peut plutôt être interprété à la lumière du principe du tiers-exclu, qui place ici l'acteur devant deux choix difficilement conciliables : demeurer fidèle à l'institution militaire de la République ou rompre avec celle-ci pour rejoindre la logique

¹¹⁵ <https://www.hrw.org/fr/news/2023/12/04/rd-congo-lynchage-dun-soldat-dans-un-cas-de-crime-de-haine>

d'autodéfense communautaire « Twirwaneho ». Le choix de rester dans les FARDC peut ainsi recevoir plusieurs interprétations, il peut, d'une part, avoir reposé sur une appréciation du rapport de forces, ayant pu considérer que les capacités militaires de « Twirwaneho » demeuraient limitées face aux moyens dont disposaient l'État et ses alliés et d'autre part, se maintenir dans la fidélité institutionnelle selon laquelle le risque encouru, même lorsqu'il est sérieux, ne suffit pas à justifier par anticipation la rupture avec l'armée nationale.¹¹⁶

Sous cet angle, le tiers-exclu ne signifie pas nécessairement que l'un des deux choix était moralement juste et l'autre erroné. Il met plutôt en évidence deux réponses incompatibles à un même dilemme qui est de rester dans l'institution malgré les risques, ou rompre avec elle au nom de la protection communautaire. Ainsi alors, ils ont choisi d'assumer les risques attachés à la fidélité institutionnelle, non comme une simple indifférence à l'expérience des autres tutsi civils et officiers banyamulenge, aussi en ignorant généralement les leaders politiques et militaires de la RDC qui sont guidés par les sentiments et non pas par la raison a-t-il dit **Spinoza Baruch** philosophe du temps moderne.¹¹⁷

C'est précisément ici que leur parcours enrichit la philosophie de « Twirwaneho ». Si Twirwaneho est entendu dans son sens premier de « défendons-nous nous-mêmes » et peut désigner *une philosophie de responsabilité face à la menace*, dont les modalités pratiques varient selon les acteurs. Pour certains, se défendre signifiait quitter une institution qu'ils jugeaient incapable de garantir leur sécurité ou celle de leur communauté ; pour d'autres, la responsabilité consistait précisément à rester dans cette institution, à respecter leur serment et à servir l'État malgré le danger.

Ainsi, cette lecture permet également de comprendre le caractère tragique du *tiers exclu* dans l'expérience de ces officiers. Pour ceux qui restèrent dans les FARDC et trouvèrent ensuite la mort et certains carbonisés et cannibalisés, leur disparition prouve que leur choix était erroné. Alors, le dilemme ne se réduit plus à l'opposition simpliste entre fidélité et trahison, pas davantage qu'entre courage et renoncement. Il oppose plutôt deux conceptions de l'obligation : la fidélité institutionnelle envers l'État auquel le militaire a prêté serment et la responsabilité que

¹¹⁶Une analyse faite par Bisimwa Maxima, lors de son interview.

¹¹⁷ Baruch Spinoza, 1632-1677, Oeuvres de Spinoza(Éd.1907) Librairie Garnier Frères 6, rue saints-pères, 6, paris 1907, page 2.

certaines acteurs estiment avoir envers une communauté menacée et c'est dans cette tension que le principe du tiers exclu acquiert, sa véritable portée analytique.

Enfin de compte, chacun peut se poser sur de quoi faire lorsqu' un individu estime que son devoir envers l'État et sa responsabilité envers lui-même et les siens entrent en danger ?

7.5. Fidèle Rugabo et Gikwerere Makombe face au tiers exclu : entre sécurité individuelle et solidarité communautaire

D'abord, Fidèle Rugabo est né le 1^{er} avril 1974 à Kabingo/ Minembwe, son parcours se caractérise par trois grandes étapes dont : la première expérience militaire, suivie d'une reconversion universitaire et professionnelle dans le domaine social et sanitaire, puis d'un retour, après une longue période de vie civile à l'étranger. En 1994, il se rend au Rwanda, où il entreprend une formation militaire à Gabiro, l'année suivante, il suit une formation spécialisée dans les transmissions et les communications militaires « signal ».

En 1997, dans le contexte de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), il exerce des responsabilités dans le domaine des communications au niveau provincial à Kisangani. Il poursuit ensuite sa carrière dans les unités de commandement et devient notamment commandant compagnie au sein du bataillon dirigé par le colonel Mutebutsi à Lubutu et a occupé par la suite les fonctions de chef du bureau 3 (S3), chargé des opérations, dans la plaine de la Ruzizi/ Uvira, au sein du bataillon commandé par feu Rutambwe Jérôme et relevant de la brigade du colonel Mutebutsi. Ces différentes fonctions lui permettent d'acquérir une expérience à la fois dans les transmissions, le commandement et la conduite des opérations militaires.

En 2004, alors qu'il détient le grade de capitaine, Fidèle Rugabo quitte la carrière militaire et entreprend une nouvelle étape de sa vie, orientée vers les études et le service social. Il se rend au Burundi, où il poursuit des études universitaires à Hope Africa University, à Bujumbura, et obtient une licence en service social et développement.

En 2007, il s'installe au Canada, où il poursuit sa formation dans le domaine des sciences infirmières, notamment au Bow Valley College puis à Columbia. À l'issue de ce parcours, il obtient un diplôme universitaire dans ce domaine et exerce ensuite pendant plusieurs années au sein de différents établissements hospitaliers et services sociaux canadiens.

Ainsi, après avoir quitté l'armée et construit une nouvelle trajectoire universitaire, professionnelle et civile au Canada, Fidèle Rugabo retourne, près de 18 ans plus tard, vers sa

région d'origine. Ce retour constitue une nouvelle rupture dans son parcours, il abandonne une vie professionnelle relativement stable à l'étranger pour revenir dans un environnement marqué par l'insécurité et les violences affectant sa communauté. Cette décision constitue un élément essentiel pour comprendre la suite de son engagement et peut être analysée, dans le cadre de cette étude, à travers le principe du tiers-exclu : demeurer dans la stabilité de la vie civile acquise à l'étranger ou retourner auprès des siens en assumant les risques liés à ce choix.¹¹⁸

Cependant, les trajectoires de Fidèle Rugabo et de Gikwerere Makombe¹¹⁹ présentent une autre configuration du dilemme précédemment observé chez certains officiers banyamulenge. Dans leur cas, le choix ne se pose plus principalement entre l'obéissance à l'institution militaire et la désobéissance au nom de la protection communautaire, mais *entre la préservation d'une existence civile relativement stable à l'étranger et le retour volontaire vers une communauté confrontée à une menace grave pour sa survie*.

Quant à Gikwerere Makombe, il a fait des différentes formations professionnelles au Canada, notamment dans les domaines de l'aviation et du transport ferroviaire. Tous deux disposaient ainsi de perspectives professionnelles et d'un cadre de vie éloigné du théâtre des violences affectant les banyamulenge dans leur espace géohistorique identitaire.

La dégradation de la situation sécuritaire dans les territoires habités notamment par les banyamulenge transforma cependant, dans leur propre appréciation, en dilemme moral. Face aux informations faisant état d'attaques, de déplacements internes et externes des banyamulenge et les destructions méchantes des habitations et la razzie des vaches, ils décidèrent de quitter le Canada et de rejoindre leur communauté, acceptant ainsi de renoncer à une partie de leur sécurité personnelle, de leur stabilité professionnelle et de leur proximité familiale. Le principe logique du tiers exclu constitue ici un cadre d'analyse permettant d'éclairer la radicalité de cette décision. Formellement, ce principe affirme qu'entre une proposition et sa négation, il n'existe pas de troisième terme. Transposé avec prudence à leur expérience, il ne signifie évidemment pas qu'aucune autre possibilité objective n'existait. Il permet plutôt de comprendre comment, dans leur perception de la crise, l'espace des choix pouvait progressivement se réduire à une alternative qu'ils jugeaient fondamentale. Implicitement, demeurer au Canada et préserver leur

¹¹⁸ Fidèle Rugabo, interview accordé ce 25 septembre 2026

¹¹⁹ Interviewé accordé à Kagigi Makombe, l'oncle de Gikwerere Makombe. Toute fois, il m'a été difficile de lui rejoindre à Minembwe, néanmoins, c'est monsieur que je connais de puis qu'il était encore petit.

sécurité individuelle, ou rejoindre leur communauté et partager les risques auxquels celle-ci était exposée. Ainsi envisagé, leur retour ne saurait être analysé uniquement comme un déplacement simple. Plutôt, il constitue un renoncement volontaire à la sécurité individuelle au nom d'un impératif de solidarité communautaire. Le dilemme devient alors à la fois existentiel et moral : jusqu'où un individu doit-il préserver sa propre sécurité lorsque ceux auxquels il se sent lié sont exposés à une menace vitale ? Chez Rugabo et Gikwerere, la réponse apportée par leurs actes fut de quitter l'espace de sécurité dont ils bénéficiaient pour assumer les risques liés à leur choix de rejoindre leur communauté en péril.

Du choix individuel à une conscience collective

Les décisions de Fidèle Rugabo et de Gikwerere Makombe permettent de déplacer l'analyse du registre strictement individuel vers celui d'une conscience collective. À première vue, leur retour relève d'un choix personnel après plusieurs années passées à l'étranger et l'acquisition d'une certaine stabilité professionnelle et sociale, chacun décide de quitter son cadre de vie pour rejoindre une communauté confrontée à des violences graves¹²⁰. Toutefois, lorsque des décisions individuelles distinctes convergent vers une même finalité, rejoindre, assister ou défendre un groupe auquel ils s'identifient, elles peuvent être interprétées comme la manifestation d'une perception collective de la menace.

Le passage de l'individuel au collectif ne signifie donc pas que l'individu disparaît au profit du groupe, il indique plutôt que le choix personnel s'inscrit progressivement dans un système de représentations partagées dont la perception d'un danger commun, sentiment d'appartenance, devoir de solidarité et conviction que la protection du groupe nécessite une mobilisation dépassant les intérêts individuels. Dans cette perspective, les choix de Rugabo et de Gikwerere prennent une signification qui excède leurs seules trajectoires personnelles. Ils deviennent révélateurs d'un processus par lequel une expérience de violence perçue comme collective peut renforcer les liens d'appartenance et transformer la solidarité communautaire en principe d'action.

Cependant, lorsque les membres d'un groupe social considèrent que les institutions publiques n'assurent plus leur sécurité ou leur intégration dans l'espace politique commun, l'appartenance communautaire peut acquérir une fonction nouvelle. Elle ne constitue plus seulement un

¹²⁰ Mes analyses personnelles

marqueur identitaire, plutôt, elle peut devenir un espace de solidarité, de mobilisation et de protection. Le conflit tend alors à être interprété non plus exclusivement à travers les expériences particulières des individus, mais à travers le destin que ceux-ci pensent partager avec leur groupe.

C'est à ce niveau que les décisions de Rugabo et de Gikwerere rejoignent la problématique de « Twirwaneho ». Leur choix ne crée pas, à eux seuls, une conscience collective ; il peut plutôt être lu comme un fait mobilisateur et une obligation de solidarité avec leur communauté sous menace de déracinement. C'est dans cet optique que toute la diaspora banyamulenge est mobilisée à soutenir moralement « Twirwaneho » et financièrement les victimes des tueries sélectives. Le « *je décide de revenir* » tend ainsi à s'inscrire dans un « *nous devons faire face* », faisant passer l'engagement de la sphère individuelle vers celle d'une responsabilité collective¹²¹.

Sous cet angle, « Twirwaneho » est étudié non seulement comme une organisation ou une réponse sécuritaire, mais également comme l'expression d'un processus de construction d'une conscience collective dans un contexte de conflictualité. La répétition des violences, leur interprétation comme visant le groupe ethnique et la perception de la complicité institutionnelle peuvent contribuer à renforcer les frontières symboliques entre groupes sociaux et à consolider les solidarités internes. Les décisions individuelles de Rugabo et de Gikwerere deviennent alors particulièrement significatives et elles illustrent le partage dans leur for intérieur de la discrimination que subisse la communauté des banyamulenge.¹²²

Ainsi, cette analyse corrobore avec la sociologie de **Badie et Birnbaum** qui affirme que la différenciation des groupes par le pouvoir produit nécessairement la violence sociale et la résistance des victimes¹²³. Que devient la solidarité communautaire lorsque l'État, les structures sociales et les rapports de pouvoir ne parviennent plus, aux yeux des acteurs concernés, à contenir les conflits dans un cadre politique commun ? Dans le cas de Rugabo, de Gikwerere et plusieurs autres, leur retour peut être interprété comme l'un des signes du passage d'une perception individuelle de la crise à une conscience collective avec nécessité d'agir

¹²¹ Analyse de Rugabo Fidele

¹²² Des milliers des jeunes banyamulenge en provenance des plusieurs pays ont rejoint leurs pour faire face aux violences ethniques.

¹²³ Bertrand Badie & Pierre Birnbaum, op.cit.; page 56

CONCLUSION

Au terme de cette étude, l'analyse historique des différentes formes de résistance développées par les banyamulenge fait apparaître une constante : lorsque l'individu estime que l'État, au lieu d'assurer sa protection, devient lui-même une source de menace contre son existence, celle de sa famille ou de sa communauté, il se trouve confronté à un dilemme fondamental : continuer à se fier aux institutions ou assurer lui-même sa survie. C'est dans cette rupture de confiance envers la fonction protectrice de l'État que notre recherche situe l'émergence du principe du « Twirwaneho », entendu comme la nécessité de se défendre soi-même lorsque la protection attendue de l'État est considérée comme défaillante ou hostile.

Ce dilemme prend une dimension particulière chez le militaire. Celui-ci peut se trouver partagé entre deux obligations : respecter son serment et la discipline de l'institution à laquelle il appartient, ou suivre sa conscience lorsqu'il estime que la vie des siens est directement menacée. Pour le citoyen, la même tension oppose l'obéissance à l'ordre établi à ce qu'il considère comme une nécessité de résister pour préserver son existence individuelle ou collective.

C'est ici que le principe aristotélicien du « tiers exclu » apporte une grille de lecture au « Twirwaneho ». Selon ce principe, entre deux propositions contradictoires, il n'existe pas la troisième possibilité, c'est-à-dire, l'une doit être retenue et l'autre écartée. Transposé aux situations extrêmes étudiées dans ce travail, le dilemme tend ainsi à se radicaliser. Lorsque servir l'État et protéger les siens sont perçus comme devenus incompatibles, l'individu est conduit à choisir. Il ne peut plus, dans sa propre perception de la menace, demeurer simultanément fidèle à deux obligations qu'il juge désormais contradictoires. Cette logique permet notamment d'éclairer les choix du **général Michel Rukunda Moïse**, du **général Charles Sematama Joshua** ainsi que plusieurs autres acteurs vus dans ce travail. Leur décision ne doit pas être comprise uniquement comme un choix militaire. Elle peut également être analysée comme l'aboutissement d'un conflit de conscience entre fidélité institutionnelle et responsabilité envers les leurs. Le « tiers exclu » ne légitime pas, à lui seul, leur décision ; il permet plutôt de comprendre la structure du dilemme dans lequel ils estimaient se trouver. Sous cet angle, le « Twirwaneho » apparaît d'abord comme une **philosophie** de la dignité et de la survie. Il exprime le refus de subir passivement une menace existentielle et affirme la responsabilité de préserver la vie lorsque les mécanismes ordinaires de protection sont inexistants. Cette **philosophie** s'est construite à travers les expériences successives de discrimination, d'exclusion, de violences et de crises de confiance

envers les institutions publiques. Elle précède donc sa manifestation militaire contemporaine, c'est-à-dire, qu'avant d'être une organisation, le « Twirwaneho » est une manière de penser sur la survie individuelle et communautaire. Le « Twirwaneho » peut ensuite être compris comme une **idéologie**, dans la mesure où cette philosophie devient une représentation collective servant à expliquer et à justifier la nécessité de l'autodéfense. L'expérience individuelle de la menace se transforme progressivement en conscience collective : défendre sa vie, sa famille et sa communauté devient une valeur autour de laquelle se construisent des discours, d'une mémoire et d'une justification de l'action collective. L'idéologie du « Twirwaneho » donne ainsi un sens commun à des expériences historiques dispersées de résistance.

Enfin, le « Twirwaneho » prend une dimension **doctrinale** lorsque cette pensée produit des principes susceptibles d'orienter les comportements face à la menace. Cette doctrine n'est pas nécessairement formulée dans un code écrit. Elle se transmet à travers la mémoire collective, les expériences vécues et les pratiques de solidarité : devoir de prévoyance, obligation de se protéger, refus de la résignation devant une menace existentielle, entraide, partage, engagement personnel et, dans les situations extrêmes, acceptation du sacrifice pour la survie collective.

Ainsi, **philosophie**, **idéologie** et **doctrine** constituent trois dimensions complémentaires d'un même processus. La philosophie donne au « Twirwaneho » son sens : préserver la vie et la dignité ; l'idéologie lui donne sa justification collective : penser et expliquer la nécessité de l'autodéfense ; la doctrine lui donne son orientation pratique : déterminer comment agir lorsque la survie est considérée comme menacée.

Le principe du tiers exclu éclaire alors le moment décisif du choix : lorsque l'obéissance institutionnelle et l'impératif de survie sont perçus comme irréconciliables, l'acteur doit choisir la voie qu'il considère conforme à sa responsabilité.

Le « Twirwaneho » apparaît ainsi, dans les limites de cette étude, non comme le produit d'un événement isolé, mais comme l'aboutissement historique d'expériences répétées de menace, de discrimination, de violence et de défaillance perçue de la protection étatique. De la résistance individuelle à la conscience collective, puis de cette conscience à une doctrine d'autodéfense, s'est progressivement construite une pensée de la survie, lorsque la protection du gouvernement est inexistant et il présumé auteurs des meurtres, se défendre soi-même devient, une responsabilité individuelle et collective.

BIBLIOGRAPHIES

Les ouvrages, les articles, rapports et les sites internet

1. Aristote, Les politiques, GF Flammarion, Paris 2015
2. Gustave Le Bon; La psychologie politique, Tome 1, édition Le Mono, 2024
3. Munezero Bynshi Willy, Ubwicanyi bwakorewe abanyamulenge muri Kongo mu myaka ya 1998 na 2004, Nairobi, décembre 2016
4. Nicolas Machiavel « Philosophes » Presses Universitaires de France, 1964
5. F. Reyntjens & S. Marysse, Conflits aux Kivu antécédents et en jeux, Centre d'étude de la région des grands lacs, Envers, décembre 1996
6. Geoffroy de Lagasnerie, La conscience politique, Librairie Arthème Fayard, 2021
7. Nicola Duveaux, Les inégalités sociales, Presses Universitaires de France/Humensis, 2021
8. Bertrand Badie & Pierre Bimbaum, Sociologie de l'État, Pluriel, Librairie Arthème Fayard, 2018
9. Mgr Jérôme Gapangwa Nteziryayo, Le diocèse d'Uvira, Du jubilé à l'holocauste-L'épreuve du feu et du sang, Generis Publishing, 2022,
10. Emmanuel Kant : Fondation de la métaphysique des mœurs (*Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, 1785); Akademie-Ausgabe, tome IV
11. WEBER, Max, Le Savant et le Politique, trad. Julien Freund, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. « 10/18 », 1963.
12. Simone Weil, Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale, OpenCulture, Books on Demand In de Tarpen 42, Norderstedt, Allemagne 2023
13. Baruch Spinoza, 1632-1677, Oeuvres de Spinoza(Éd.1907) Librairie Garnier Frères 6, rue saints-pères, 6, Paris 1907
14. Rapport de la commission Vangu, 1995
15. International Crisis Group, Comprendre les conflits dans l'Est du Congo(I):plaine de la Ruzizi, rapport Afrique N° 206| 23 Juillet 2013,
16. Rapport officiel de l'ONU S/2021/560, version française PDF
17. https://mateshs.cnrs.fr/actions/tutomate/tuto59_approche_prosopographique_lemercier/
18. <https://mulengearchives.com/storage/la-guerre-de-deracinement-1.pdf>
19. https://museeholocauste.ca/app/uploads/2018/12/dix_etapes_genocide.pdf

20. <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement>
21. <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement>
22. <https://monusco.unmissions.org/fr/le-mandat-de-la-monusco>
23. <https://mulengearchives.com/fr/les-banyamulenge-sous-menace-de-deracinement> &
<https://www.genocidewatch.com/single-post/alerte-g%C3%A9nocide-les-banyamulenge-de-la-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-congo-d%C3%A9cembre-2021>
24. <https://www.tandfonline.com/loi/cjgr20>
25. <https://www.scribd.com/document/44463706/UN-Group-of-Experts-Report-November-2010>
26. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mbala_\(peuple\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mbala_(peuple))
27. https://7sur7.cd/index.php/2020/10/09/martin-fayulu-il-ny-pas-une-tribu-qui-sappelle-banyamulenge-en-rdc?utm_source=chatgpt.com
28. https://actualite.cd/index.php/2020/10/08/rdc-le-president-felix-tshisekedi-promet-aux-deputes-du-nord-et-sud-kivu-de-surseoir?utm_source=chatgpt.com#google_vignette
29. https://www.mediacongo.net/article-actualite-77207_sud_kivu_felix_tshisekedi_promet_de_suspendre_l_installation_de_la_commune_de_minembwe.html?utm_source=chatgpt.com
30. https://www.africa-press.net/congo-kinshasa/politique/questions-directes-au-colonel-medecin-daniel-lusadusu-nkiambi?utm_source=chatgpt.com
31. https://www.primature.gouv.cd/wp-content/uploads/2023/09/COMPTE-RENDU-DE-LA-CENT-ONZIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINSITRES-DU-1er-SEPTEMBRE-2023.pdf?utm_source=chatgpt.com
32. https://www.lemonde.fr/international/article/2025/12/29/rdc-le-porte-parole-de-l-armee-suspendu-pour-propos-racistes-contre-les-tutsi_6659757_3210.html?utm_source=chatgpt.com
33. <https://www.mulengearchives.com/la-savane-de-litombwe-serait-ele-un-territoire-identitairegakondo-des-banyamulenge>
34. <https://www.sosmediasburundi.org/2021/12/10/lweba-rdc-des-habitants-tuent-un-officier-des-fardc-et-mangent-son-corps/>
35. <https://www.hrw.org/fr/news/2023/12/04/rd-congo-lynchage-dun-soldat-dans-un-cas-de-crime-de-haine>

Les personnes interviewées

1. Murondanyi Rutaha Silas
2. Munyakazi Mugabo Simon
3. Général Michel Rukunda alias Mekanika, paix à son âme
4. Rugabo Fidele
5. Justin Buhoko Kagurumoya
6. Ruhumuriza Gatore wa Rugenerwa
7. Ngarukiye Gitama wa Bitwenge
8. Lawi Munyakazi Rutambwe
9. Musafiri Mushambarao
10. Dugu wa Mulenge
11. Ntuyahaga Ngizu
12. Mushapa Simon
13. Mituzo Fracis Mushapa
14. Rugenerwa Muganwa
15. Julia Nakukwe
16. Gatoni Ndasonza Appolinaire
17. Rutebuka Rutenja
18. Bikino Mitabu
19. Sebagabo Santos Mufashi
20. Dr Lazare Rukundwa Sebitereko
21. Manassé Ruhimbika Müller
22. Gasomora Rwema
23. Jonathan Mudagiri Makangura
24. David Gisonga fils de feu Kabungururu Gisonga
25. Michel Rukunda Rutubuka
26. Nkumbuyinka Rwigenza
27. David Sebatutsi Shendo
28. Butoto Kadihira
29. Willy Munezero
30. B. Maxime

LES ANNEXES

**TABLEAU 1 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI MASSACRES A KINSHASA
EN AOUT 1998¹²⁴**

N°	Noms de victime	Sexe	Père ou famille
01	Musore Robert Gasita	M	
02	Munyamahoro Matayabo Byinshi	M	
03	Bisetsa Kagigi	M	Kijamba
04	Kigabo Gasita	M	Sindano
05	Ngiruwonkunze Byinshi	M	
06	Mujambere Nkubana	M	Gishoma
07	Fidèle Bigeyo Nkabadinzi	M	
08	Jules Rwunamura	M	Gapesa
09	Nyarugabo Kabongo	M	Nkabadahurwa
10	Nkomezi Olivier Kega	M	
11	Muhire Kega	M	
12	Mududa Mutuganyi	M	
13	Siraheri Gisabe	M	Gisabe
14	Runyambo Rugorora	M	
15	Muremera Maguru Muhinda	M	
16	Eraston Rugema	M	Rugema
17	Mujanama Gasinzira	M	
18	Mubutu Mwitira	M	
19	Mitabu Semutakirwa	M	Semutakirwa Maturire
20	Runezerwa Kadida Byinshi	M	
21	Soso Manyana	M	Manyana
22	Shoshi	M	Byinshi
23	Romeo	M	Byinshi
24	Jean Marie	M	Masisi
25	Gatanazi Jomba	M	
26	Rusamira Kega nka Ruganda	M	

¹²⁴ Rugiramarora Musheshe, Musore Rubyiri et Munezero Willy

27	Ngarukiye Ruduganira	M	Rutagaya
28	Kibibi Eric	M	Musinga
29	Dany Kibibi	M	Caziga
30	Mutabazi Muhimuzi	M	Sebicuriro
31	Rugazura Rwakayiro	M	Bema
32	Kiruhura Mutambo Byinshi	M	
33	Sebintu Buhiga	M	
34	Bizimana Gasinzira	M	
35	Muhire Sebatware Muhinda	M	
36	Serukundo Rubungo Byinshi	M	Butsiriko
37	Kanuma Njagura Rugorora	M	
38	Rurenza Musinzira	M	
39	Muzima Murama	M	Midoki
40	Bigenimana Rugomagira Kega	M	
41	Rusanganwa Mushaki	M	Camp -Ceta (1-41)
42	Munyaruhanga Rusukiranya	M	Munyakazi
43	Mutarambira Rumanura	M	Semabanga
44	Tarasisi Wange Ntwari	M	
45	Yorogo Nyaphunda	M	Sendoto
46	Wilson Kabushoshi Rugorora	M	Nka Semukambirwa
47	Kazungu Sekinenwa	M	Nka Byinshi
48	Kazungu Hemba	M	Munyiginya
49	Bebeya Irak Rushombo	M	Karojo
50	Rutabara Nka Byinshi	M	
51	Felix Ruberwa Kanyambari	M	Rwumbuguza
52	Rugabire	M	
53	Ntungane Byinshi Nyamutimbiri	M	
54	Shoshi Musinga	M	Nka Lawi de Kalingi
55	Eredi Rushombo Kabambe	M	Kabambe
56	Gisaro Gasuzuguro Byinshi	M	Byinshi
57	Segabiro Miheto	M	Kimuga

58	Musore Sokuru	M	Mwitira
59	Musa Karani	M	Karani
60	Muhimanyi Bikokora	M	Bikokora
61	Ndahinda Bujambi Nk'abagorora	M	
62	Nkomezi Mutaro Nk'abahinda	M	Muhinda
63	Gikundiro Bweta	M	Bweta
64	Rugazura Sebatware Nk'abahinda	M	
65	Munyamahoro Rwambara	M	Rugorora
66	Habonimana Gasinzira wa Déo	M	
67	Segabiro Jean-Claude	M	Nk'abasinzira
68	Rushingana Mushonji	M	
69	Bigirinka Ndatenguha	M	Mugorora
70	Kajede Gasita nka Cambaza	M	Cambaza
71	Munyamahoro Rutenderi	M	Muharaba
72	Nsengiyumva Nyaruhene	M	Nsabumwami
73	Musore Byinshi	M	
74	Munyaneza Semiringa	M	Semiringa
75	Rugazura Kongera Kibinda	M	Kibinda
76	Assistant Rwingingo	M	
77	Muhavu Mashosho	M	Mashosho
78	Sebaziga Ntaziganya Kongera	M	
79	Ndezi Murambya	M	Kiraga
80	Mireko Rutimbya	M	Gasinzira
81	Mugabo Eric	M	Kega
82	Manu w'abadinzi	M	
83	Ruhumuriza Muhire nka Byinshi	M	
84	Kabasha Kabenja	M	Toto Murambya
85	Kayira wa Kayamba Nyamarira	M	Kayira
86	Umarinyota Chantal	M	Masisi
87	Byamungu Kega	M	Kabibi
88	Mvuka Mugeyo nk'abasinzira	M	

89	Mududa Mafuni Rugorora	M	
90	Berekiya Ntaremerwa	M	Bakuru
91	Muvunyi Munyakarama	M	Ruhuma
92	Kirota Kanyarwanda	M	Musegege
93	Byiringiro Rugorora	M	Rumburi
94	Petit Musabwa nk'abagorora	M	
95	Foka nka Masisi	M	
96	Petit Boss Gasinzira	M	
97	Byiringiro Muyuku Ntwari	M	
98	Kayumbe Gapesa	M	Gasita
99	Ngiruwonsanga Rudahirwa	M	Byinshi
100	Ruben Rugabisha Nyamarira	M	Musegege
101	Mahirwe Gipiro	M	Gipiro
102	Rugamba Bizuru	M	Gasegege
103	Sebaganwa Padiri	M	W'abasegege
104	Sadoki Bigabe	M	Gasegege
105	Ruvunzi Papa	M	Gasegege
106	Masunzu Rugorora	M	
107	Cunguti Rutambwe	M	Semwanuke
108	Rukanyagira Moise	M	Ntwari
109	Semahoro Tundwa	M	Gasita
110	Musabwa Sekunzi	M	Ntwari
111	Rugenza Chadrak	M	Byinshi
112	Kalima Rwambukirana	M	Byinshi
113	Kaneza Nk'abanyabyinshi	M	
114	Mujanama Kamundala	M	Musinzira
115	Bikori Rumenyera	M	Rumenyera
116	Gishungu wa Mukata	M	Mukata
117	Sebintu Buhiga	M	Ngarukiye Daudi
118	Karundi Patrick Buhiga	M	Miruru
119	Mututsi Kagurumoya	M	Nka Gasinzira

120	Mugenza Sebantu	M	Gasegege
121	Nkundirwa Eric Musinga	M	Sebikamiro
122	Nsengiyumva Sekidogo	M	Kanyabyinshi
123	Mahungu Bidogo	M	Ruhaguruka
124	Ngarukiye Gahota	M	Birusha(voir Willy)
125	Bizimana Gashunguro	M	Nk'abasama
126	Santos Gerefieye Gasita	M	Gaparani
127	Rugamba Masisi	M	
128	Muzuri Desiré	M	Makobora Mbangutsi
129	Gatonzi Gitimbwa	M	Gafurumba
130	Rukumbuzi Nyamuceri	M	Yasosi
131	Nyabujara	M	Kazigaba
132	Buseruka Chantal	M	Masisi
133	Rwibagiza Gad	M	Gasita
134	Gahima Jean Claude	M	Du Nord-Kivu
135	Gahizi	M	Du Nord-Kivu
136	Gerard	M	Du Nord-Kivu
137	Gasarabwe	M	Du Nord -Kivu
138	Kabagema	F	Du Nord-Kivu
139	Kabagema filles	F	Idem
140	Kagabo Alexis	M	
141	Kaku	M	
142	Eric Kanimba	M	
143	Karongo	M	
144	Kassa	M	
145	Kasongo	M	
146	Kayonga Damien	M	
147	Desiré Kinimba	M	
148	Maboneza Immacule	F	
149	Mastaki	M	Nord-Kivu
150	Masuru Rukos	M	

151	Maximad	M	
152	Biringa Jolie	F	
153	Mudacahwa Collin	M	
154	Wamuhungu Jean-Paul	M	
155	Mukakamari Marie	FM	
156	Mukama	M	
157	Munyinya Patrick	M	
158	Musoni	M	
159	Ndamiye Fidele	M	
160	Ndenga Claude	M	
161	Ndenga Fidele	M	
162	Ngiranatware	M	
163	Prosper	M	
164	Protais	M	
165	Rongorongo	M	
166	Jean Rudahunga fils	M	Rudahunga
167	Rudahunda Jean-Marie	M	Rudahunga
168	Rudahunda Jeannette Feza	F	Rudahunga
169	Rudahunga (père de la famille)	M	
170	Rudahunga Léocadie(épouse)	M	
171	Rusake Antoine	M	
172	Rusingizwa Prio	M	
173	Rutabuzwa Polepole	M	
174	Rutagenda Alexis	M	
175	Toto Rutigera	M	
176	Jojo Rwaburindi	M	
177	Uburindi	M	
178	Muta	M	
179	Japhet Rwanyindo	M	
180	Tostao Rwasamanzi	M	
181	Ricahard Ubuzizi	M	

182	Emmanuel Senyana	M	
183	Kavos Senyana	M	
184	Fifi Songi	F	
185	Jackie Tegando	F	
186	Bigirimana Bosco	M	
187	Uhagaze Type	M	
188	Aleke Ogande	M	
189	Mutambuka Ntwari	M	Serugomba
190	Nyagasaza	M	Ntageza
191	Birasa	M	Nord-Kivu
192	Blaise	M	
193	Janvière Bwasisi	F	Bwasisi
194	Fille Karinda	F	Karinda
195	Petit fils Karinda	M	Nord-Kivu
196	Chantal	F	Nord-Kivu
197	Nyamusore Kega	M	Nk'abega
198	Mugabo Eric	M	Nord-Kivu
198	Gahungu	M	
200	Bizimana	M	
201	Emmanuel Murundi	M	Tutsi burundais
202	Nyumbayire	M	Nord-Kivu

TABLEAU 2 : LISTE NON-EXHAUSTIVE BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI TUES A KISANGANI, AOUT 1998

No	Noms	sexe	Famille
01	Kiruhura Rugorora	M	
02	Yamuremyi Gasita (de Gahororo)	M	
03	Kagabo Gasita (de Gakangara)	M	
04	Sibomana w'abasita (de Gakangara)	M	
05	Mugenza Gasinzira	M	
06	Mwumva W'abasinzira	M	

07	Munyentwari Gasinzira	M	
08	Rusanga W'umudinzi	M	
09	Sebagabo Rugorora		
10	Kimanfu Mureta	M	Mureta byinshi
11	Munyaruhanga w'abasita	M	
12	Rutanga Muhasha Gasinzira	M	
13	Ndabaramiye Sekabwe	M	Nk'abahinda
14	Bimanyi Mangara	M	Kega
15	Suka suka wa Runogera	M	Runogera Buhiga
16	Rugayabarashi Petits-fils Ntwari	M	Ntwari
17	Bigonyi Musinga	M	Birura
18	Kagabo Rusukiranya	M	Nka Gahota Byinshi
19	Gakunzi K'abasita	M	
20	Bucyana Mbwaga	M	Bynshi
21	Mbananayo Mudahirwa	M	
22	Gapinga Masoro	M	W'abasegege
23	Byanone Ntihakose	M	
24	Kandinda Gasita	M	
25	Rufirita Rugemeka Ntwari	M	Muparo
26	Cungura Ntwari	M	Famille de Rugayabarashi
27	Bizimana Mudita	M	Mudita Buhiga
28	Ngarukiye Mudita	M	Mudita Buhiga
29	Sebatware Rushikamira	M	Rushikamira Buhiga
30	Ngendahayo Muhoza	M	Nk'abahiga
31	Jokeri Semusimbwa	M	Buhiga
32	Sazi Rushoreka Gasegege	M	Nk'abasegege
33	Nkiriho Rushoreka Gasegege	M	Nk'abasegege
34	Manowa Ntagoborwa	M	Musama
35	Bizimana Mazigamwa	M	Mazigamwa Buhiga
36	Nsengiyumva Mazigamwa	M	Mazigamwa Buhiga
37	Sebatware Mburugu	M	Mburugu Buhiga

38	Bagaza Mburugu	M	Mburugu Buhiga
39	Lt Magayana Bigina	M	Bigina w'abasegege
40	Lt Irabona Mushishi	M	Mushishi Rushombo
41	Ndayambaje Patrick	M	
42	Gasaba Gasita	M	
43	Ngarambe Jean	M	
44	Faustin Abdoul	M	
45	Petit frère de Abdoul	M	
46	L'autre petit Abdoul	M	
47	Matata	M	
48	Kuriwabo Venant	M	
49	Cihasha	M	
50	Beau-frère de Cihasha	M	
51	Fidèle	M	
52	Sana	M	
53	Ngwasi	M	
54	Migenga	M	
55	Katablos	M	
56	Midugudu	M	
57	Mayitesi	F	
58	Mukadona	F	
59	Mamy Dirija	F	
60	Gay Longolongo, agent ANR	M	
61	Songa qui était changeur	M	
62	Nzabihamya	M	
63	Protais étudiant à l'UNIKIS	M	
64	Elmaros	M	
65	Amédée, agent de douane	M	Masisi
66	Aron Kayitesi	M	
67	Fille Sebera	F	
68	Mwamini	F	Masisi

69	Mukantare	F	
70	Mundekere	F	
71	Mukamunana	F	
72	Furaha	F	
73	Fille de Gashamura	F	
74	Omar	M	
75	Veneranda	F	
76	Dudu	M	
77	Sebera Dieudonné	M	
78	Landegonde Murekezi	F	
79	Ndisabiye Ntwari	M	Eredi w'abatwari
80	Gatebutsi Kagabika kuro	M	Serugabika
81	Semahoro Gasita	M	Sebujuki
82	Rugenera Gasita	M	Munyaruguru
83	Cihasha francine	F	De Masisi
84	Sekoti Ntagondama	M	Nk'abatwari
85	Butoto Nyakabwana	M	Gasegege
86	Gapasu Gasegege	M	Kajogi
87	Rumenge Mbangutsi	M	
88	Butoto Chomba	M	
89	Muhinda de Masata	M	W'abahinda
90	Madame Sebera avec 2 enfants	F	De Masisi
91-97	Murorunkere avec 5 enfants	F	Masisi

TABLEAU 3 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE ET AUTRES TUTSI MASSACRES A LUBUMBASHI, AOUT 1998¹²⁵

No	Noms de victime	sexe	Parent ou Famille
01	Sebagabo Ednasi Semutobo	M	Rwambara
02	Mutatsi Sebambe	M	Sebambe
03	Ruganza Murondanyi	M	Famille Gasaba
04	Karekezi Bururu	M	Kibinda
05	Ntabaresha Gasita	M	Musinga Bikokora
06	Bigaraba Ruzigura	M	Yasosi
07	Ngenza Gishinge	M	Famille Gishinge
08	Jacques Rutandara Nkubana	M	Famille Rutandara
09	Sumbura Muzungu Ntwari		
10	Bizimana Ngurube Byinshi		
11	Mugabe Rugiranka Miheto	M	Sebibogo
12	Bizuru Kongera	M	
13	Rutabagisha Pablo Kega	M	Biganiro
14	Kabuye Munyamahoro Gilbert	M	Rugangazi(Kamina ?)
15	Nehemiya Murondorwa	M	Murondorwa
16	Mutabazi Mukwiza Gasinzira	M	Mukwiza
17	Ndagijimana Kamakira	M	Kamakira
18	Munyaruhanga Kitira	M	
19	Irakiza Jean Gasegege	M	Famille Masoro
20	Mbonigaba Patrick Kongera	M	
21	Musirimu Zebedayo Gasita	M	Famille Rutukuza
22	Kadoni Gitama	M	Kagurumoya
23	Maso Chrispin Nsanabandi	M	Ruhamira
24	Moise Macumu	M	Macumu

¹²⁵ Sources: Willy Munezero; Rugabo Fidele et personnellement. Néanmoins, Toutefois, certains éléments manquent des identités des victimes faute du temps et impossibilités pour identifier leurs familles.

25	Rumenge Rutihinda Nkubana	M	Famille Rumenge
26	Gafika Gatambara Byinshi	M	
27	Aimable Nyamugwera	M	Sekoti
28	Masomo Mudahugwa	M	
29	Gasongo Mushambaro	M	Famille Mushambaro
30	Obedi Rugero Gasita	M	
31	Zaroti Rivuze Byinshi	M	
32	Muheto Bahanda	M	Byinshi
33	Rusine Rujoreza	M	Byinshi
34	Bikorimana Nyamugwera	M	Mutungwa
35	Bizimana Karojo Kega	M	Mwega
36	Muhoza Gasita	M	Gasita
37	Gasuzuguro w'abasinga	M	Musinga
38	Kimararungu Runyambo	M	Gasita
39	Muhire Gasita	M	Gasita
40	Dudu Rutangimburi	M	Muhinda
41	Musore Bigurwa	M	Musinzira
42	Rumenge Rudahirwa	M	Kanyabyinshi
43	Byicaza Ntavumbura	M	Gasita
44	Alexis Irakiza Masoro	M	Gasegege
45	Mbonimpaye Kongera	M	
46	Bizuru Gahirima Gakonda	M	Famille Gahirima
47	Musabwa Kongera	M	Gasigwa
48	Eliyasi Kongera	M	Rusuhurwa
49	Hahorimana Ruduganira	M	Famille Ruduganira
50	Muturutsa Gaparo	M	Gasegege
51	Bagaza Rutambwe	M	Fmille Gaparani
52	Muvunyi	M	?
53	Bigaraba	M	Mudahurwa
54	Nsengiyumva Gasinzira	M	
55	Alexis Mingaringari	M	W'abasinga

56	Nkumbuyinka Mukwiza Danto	M	Nkabasinzira
57	Byizigiro Alexis Kongera	M	
58	Gishahira Kabungururu	M	Kabungururu k'abadinzi
59	Mukiza Kabungururu	M	Kabungururu
60	Gabu Kanoro	M	Kanoro K'abagororo
61	Kamanayo Karimundoga	M	Karimundoga Kongera
62	Kizehe Rugabirwa	M	Nk'abanyabyinshi
63	Zikiya Mubangura	M	Ndahihizwa
64	Zikiyeri Rutandandara	M	Famille Rutandara Nkubana
65	Ndihano Mazuru	M	Nk'abasegege
66	Kanyiki Masezerano	M	Nk'abagorora
67	Muhinyuza Bihonzi	M	Gasinzira
68	Simoni Gaphunda	M	Sabune
69	Rukara Beshe	M	Gasita
70	Serugo Mutwa	M	W'abasinga
71	Daniel Rukuza Muhondogo	M	Rukuza
72	Sadoki Ngweshe	M	Nk'abasama
73	Rusanganirwa Rusaya Rusizana	M	Famille Rusaya
74	Mukwiza Rwumbuguza	M	Kega
75	Munyaruhanga Muyengeza	M	Bahirwa
76	Bukuru Mwigimba	M	Mwigimba w'abasinga
77	Bizimana Rutaha	M	Musinzira
78	Rwakabuba Ntwari	M	Muyaga
79	Ntagwejera Eliayazali Semandwa	M	Semandwa
80	Soni Mushambaro	M	Kadugano
81	Mutabazi Mushambaro	M	Shwemu
82	Mbabazi Ntundwa	M	W'abasita
83	Nyamajana Nehemiya Murondorwa	F	Pilipili
84	Gatamabara	M	K'abongera
85	Perezida Mudagiri	M	Musama
86	Franck Masisi	M	Mushaki

87	Mutabazi Byinshi	M	Byinshi
88	Mukamyi Mazimano	M	Mazimano
89	Ruhamya Mazimano	M	Mazimano
90	Bideri Sekidende	M	Sekidende
91	Gadi Murondorwa	M	Murondorwa
92	Mayunga Buhiga	M	Binono
93	Samweli Ndateba	M	Gasita
94	Jean -Marie Murindanyi	M	W'abaheto
95	Ndendeci Gitungano	M	Gitungano
96	Hakiza Ruduganira	M	Nkundabatware
97	Munyakarama Buhimba	M	Buhimba
98	Gatembe	M	Munyakarama
99	Sadiki Rugatira	M	Nk'abanyabyishi
100	Byicaza Buhiga	M	Mataratara
101	Bimira Kabande	M	K'abagorora
102	Muhire Sebatware	M	K'abahinda
103	Gikundiro Bweta	M	Bweta
104	Gatoki Ntwari	M	Ntwari
105	Mbitse John	M	Nk'abasama

TABLEAU 4 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE MASSACRES A KAMINA EN AOUT 1998

No	Nom de victime	Sexe	Fils de ou famille
01	Ngabire Nyamugwera	M	Nyamashashi
02	Maruba Jacques	M	Byinshi
03	Charles Manyana	M	Manyana
04	Gafuruko Major Kagigi	M	Gafuruko
05	Matani wa Muganwa Sebikabu	M	Muganwa
06	Kagade Amédée Munyabungo	M	Kadage
07	Ruboba Sekaganda	M	Byinshi
08	Nyamuzana Kigugu	M	Gasegege
09	Musa Karegerege	M	Ntwari

10	Yotamu Mbaduko	M	Rudakondja
11	Byamungu Gahara	M	Ntabonda
12	Chantal Nyamahingiri	?	Byinshi
13	Binyamini Nk'abahima	M	Umuhima
14	Kigombe Mavudiko	M	Nkabasinzira
15	Boniface Rutandara Nkubana	M	Rutandara
16	Biregiya Gashebure	M	Nk'abadinzi
17	Gafirita Zébédée	M	Byinshi
18	P atrick Rwiandagaza	M	Buhiga
19	Ruvugiro Buhiga	M	Nk'abahiga
20	Sebatunzi Ruvugwa	M	Rugaza
21	Munyamahoro Ruvugwa	M	Rugaza
22	Munyamahoro Rwamabara	M	Nk'abagorora
23	Baganwa Onatracom	M	Nk'abadinzi
24	Ntayoberwa	M	Gasegege
25	Musabwa Niyonzima	M	Musegege
26	Muforomo de Masisi et sa famille		Masisi
27	Muhoza Mbasha Ntwari	M	Mbasha
28	Mubogora Olivier Byinshi	M	Gatoto
29	Gakunzi Ngarukiye	M	Munyakarama
30	Muganirizi Rugira Bushungwe	M	Mubyakarama
31	Nsabyumukiza Rigimbi	M	Famille Rigimbi
32	Rudabadaba Musinga	M	Sebikamiro
33	Ndasonza Bikoroti	M	Mugorora
34	Ntabaresha James	M	Mutegetsi
35	Sekajonga Mudende	M	Nk'abanyabyinshi
36	Bizimana Rwambara	M	Byinshi
37	Ngabo Laurent	M	W'abadinzi
38	Bizimana Kanyabaduda	M	Kega
39	Mukiranutsi Sibomana	M	?
40	Mathieu Mutanga	M	Mutanga

41	Natunga Ntaragira	?	Byinshi
42	Kazungu Gasinzira	M	Gasinzira
43	Ndereye Mahururira	M	Nk'abahinda
44	Budigigi Baganwa Muhinda	M	Nk'abahinda
45	Rusine Mushambaro	M	Nk'abazigaba
46	Bijose Bigaraba	M	Kega
47	Musore Rumwangira	M	Rugorora
48	Kabeni Ndayishimiye	M	Rutogota
49	Byiringiro Buhiga	M	Buhiga
50	Ntezeyombi Sarihungu	M	Byinshi
51	Kibingira Munyamahoro	M	Rugabura Maturire
52	Ngende Muhavu Vubi	M	Gasegege
53	Musabwa Sekunzi	M	Nk'abadahurwa
54	Ntagawa Ngando	M	Nk'abagorora
55	Kabudogo Rukina	M	Ntwari
56	Zaburoni Rukina	M	Ntwari
57	Byiringiro Rumburi	M	Nk'abadahurwa

TABLEAU 5 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE MASSACRÉS À VYURA, AOÛT 1998

No	Noms	Sexe	Fils de ou famille clanique
01	Nkumbuyinka Buhiga	M	Ruhumbya Nyamusomwa
02	Gasore Nyamuceri	M	Kigeza c'abadinzi
03	Mosi Rwica	M	Ndakambirwa w'abazigura
04	Karuku Gasita	M	Nk'abasita
05	Mwene Karuku	M	Nk'abasita
06	Mwene Karuku wa 2	M	Nk'abasita
07	Zahabu Ndakangwa	M	Ndakangwa w'abashonga
08	Simiyoni Gasegege	M	Musegege
09	Perezida Kagurumoya	M	Buhoko Nk'abakabu
10	Rusagamba Nyabuhuga	M	Nyabuhuga Nk'abaphurika
11	Gadi Rubibi	M	W'abasama

12	Ruberwa Rubundura	M	Rubundura
13	Mutunzi Nyabuhuga	M	Ruhumbya w'abaphurika
14	Gasaba Buregeya	M	Buregeya
15	Kimanya Gasita	M	Masabo
16	Ruhumbya NKumbuyinka	M	Gasita
17	Emeneya	M	Gasita
18	Mahirwe Muyengeza	M	Nka Bahirwa w'abitira ?
19	Muragizi	M	W'abadinzi
20	Yona	M	W'abadinzi
21	Matayabu Mushamba	M	Mushamba Buhiga
22	Sebineza Bitwenge	M	Bitwenge w'abagorora
23	Nyamukumi Bitwenge	F	Bitwenge
24	Matiyasi	M	
25	Mitterand Ntwari	M	W'abadinzi
26	Magege Ntwari	M	W'abatwari
27	Nyabiraho Sara	F	
28	Fille Kabushoshi	F	
29	Madame Kabushoshi	F	
30	Munyamahoro	M	W'abanyabyinshi
31	Mibubi Rushikira	M	Rushikira Binagana
32	Nkinzingabo Rushikira	M	Rushikira Binagana
33	Mwene Kinihira Kazigaba	M	Kinihira
34	Kazigaba Munyamahoro	M	Byinshi
35	Mwne Kazigaba Munyamahoro		-
36	Nyanzobe	F	Célestin
37	Mufoko	M	?
38	Buhiga Nyamakobwe	M	Samsoni nyamakobwe
39	Bernard Maronko	M	
40	Mama Ntagaramba Kijenga	M	?
41	Fils Mberege	M	
42	Nyiranzihara Nka Rwahura	F	W'abega

43	Gishamata Damien Rusizana	M	W'abasizana
44	Kayobe madame Ntoni wa Bukuru	F	Mwigimba
45	Madame Munyamahoro Kazingo	F	
46	Fils Munyamahoro Kazingo	?	
47	Maniragaba Muharaba	M	Muharaba Munyakarama
48	Sisi Rusongora	M	
49	Mabondo Amon Kitibisha	M	Nka Murefu w'abakiramacumu
50	Chef Kabogora Sekidende	M	Sekidende
51	Rutagaya Nyirimuramba	M	Ruduganira Rwamakombe
52	Zipora Magereza	F	Nka Magereza
53	Bagaba Gishungu	M	Nk'abadinzi
54	Hoga w'abasinga	M	Gatama Kabasinga
55	Madame Musinga	M	
56	Rushambara Musafiri	M	? voir abahima ?
57	Fils de Kamanura Kijemga	M	W'abongera
58	Madame Mugabe	F	
59	Rubeni Gatosa	M	Gatosa k'abitira
60	Ntwari Fils de Bigabo Tito	M	Bigabo w'abatwari
61	Desisi Kinihira	M	
62	Bernard Mbarato Kongera	M	Nyaruhene
63	Laurent Ndakanikwa	M	W'abanyabyinshi
64	Rupiya Yakobo papa Gasomora	M	Mubangura Kayira
65	Roza Bunyeri Madame Mushambaro	F	Mère Mazuru Mushambaro
66	Fils Kibwene	M	
67	Ruganza Kabuye	M	
68	Runyaruka Rugayambunzi	M	W'abatira
69	Gisaza Ngomogo	M	Filipo Ngomogo
70	Runezerwa Setonde	M	
71	Madame Mbiyombiyo Gafirira	F	Bugwenu
72	Nyanziganira Mère Kamberembere	M	Byambu
73	Nyabasenga Kabano	M	Rembutsa

TABLEAU 6 LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE TUES EN COURS DE S'AUTO-DEFENDRE DE KINDU

No	Noms	Sexe	Fils de ou famille
01	Segabiro Moise Rugimbana	M	Mavudiko Rugimbana
02	Levis Richard	M	Byinsi
03	Maboko Aroni	M	Gasita
04	Misoni Gatoto	M	Gasinzira
05	Mudahirwa Rugoyera	M	Byinshi
06	Ruhigita Rushikamira	M	Buhiga
07	Felix Musinga	M	Musinga
08	Sebega	M	Kega
09	Antoine Mwitira	M	Kitira
10	Mberabagabo Charles	M	Musinzira
11	Gahungu Rutagaya	M	Byinshi
12	Rwizihirwa Rwubu	M	Kongera
13	Jackson	M	Gasita
14	Rukara	M	Umudahirwa
15	Karega wa Masisi	M	

TABLEAU 7 : LISTE NON-EXHAUSTIVE DES BANYAMULENGE TUES A KALEMIE ET SES ENVIRONS EN AOUT 1998¹²⁶

No	Noms	Sexe	Observations
01	Rugabo Mugoyo		
02	Ndakahwa Dieudonné		
03	Kirabika		
04	Gasore Longo		
05	Ntare		
06	Bizimana Gaputa		
07	Pasteur Oasteur Pierre au camp marin		

¹²⁶ Munezero Byinshi Willy:Ubwicanyi bwakorewe Abanyamulenge muri Kongo mumyaka ya 1998 na 2004, page 63; liste complete par nos recherches.

08	Buregeya		
09	Mubeshi Zachée		Force Bendela
10	Padiri		
11	Charles		Kongolo
12	Ntabaresha Kironda		
13	Samweli Ndasarara		
14	Gatabazi		
15	Bunome		
16	Ngendahayo Ntamabyariro		
17	Ngomituje Mukwiza		
18	Gitimbwa Gisonga		
19	Pastor Murondorwa Abraham		
20	Obedi Birumu		
21	Nyagasaza		
22	Bineke Birura		
23	Gipanga Ntamiririza		
24	Mututsi Sekoti		
25	Rukumbuzi Muyehe		
26	Rumenge Rudahirwa		
27	Kiruhura		
28	Kjabika Kabembe		
29	Muheto Bahenda		
30	Jean-Claude Serukundo		
31	Samson Ruhuma		
32	Sebakanura de Mugorore ?		
33	Manirabaga Rubyiri		
34	Nsanza de Katanga ?		
35	Nkiriho de Gatanga ?		
36	Lawi Suzuki Ruremesha		Ngandja
37	Rubeni Kanyandoga		
38	Cubahiro Mushonda		

39	Ngarambe Mutunzi		
40	Rwankubito Kamatari		
41	Rurindikije Kabemba		
42	Mugogo		
43	Rukara Bizimana		
44	Gasongo Rugabo		
45	Yves		
46	Gasore Ndasarara		
47	Rudakemwa		
48	Gapita Bipamba		
49	Olivier		
50	Gitunzi		
51	Byiringiro Rusagamba		
52	Ngirabakunzi Matayabo		
53	Bagaza		
54	James		
55	Sunzu Rutabagaya		
56	Ndahiro Matakambo		
57	Ndayishima Kalima		
58	Ndahindurwa Rucukiro		
59	Musore Rubundura		
60	Serugo Muhenga		
61	Biregeya Nayigihugu		
62	Bujambi Kajobe		
63	Shendo wa Mutaro		
64	Bumba Rugorora		
65	Marocain Mutanga		
66	Rukambya Semagambo		
67	Mucyo Kamanura		
68	Dizoni Gishungu		
69	Rukunda Rurondo		

70	Ndayisaba Rushambara		
71	Dizoni Semagambo		
72	Nyamuzana Rubundura		1996 à Misisi
73	Bihwehwe		
74	Kiyogoma		
75	Budogo		
76	Habimana Bukomokomo		
77	Musabwa Rupiya		
78	Dogo Masiribo		
79	Kamarade Masiribo		
80	Madame Bineka voir le nom Gafoto		
81	Muzairwa Rwandete		
82	Bezayi Muhizi Kabano		
83	Mahirwe Shakagabo	M	Munyakazi
84	Rukara Maniragaba	M	Munyakarama
85	Mukiranutsi		
86	Mujyanama Gasinzira		
87	Nyagahavu		
88	Olivier Kongera	M	Kongera
89	Amoni Buregeya	M	Nk'abadinzi
90	Bujambi		
91	Habimana		
92	Nsengiyumva Kinihira	M	Gasita
93	Buzimba		
94	Nyamarira Yunusi	M	Nk'abasinzira
95	Biganza		
96	Byicaza		
97	Safari		
98	Gatabana Philemon		
99	Mutebutsi		
100	Mukiza		

101	Bizimana		
102	Gapama		
103	Gisonga Gasita	M	Gasita
103	Semahoro Ntambara		
104	Mugaza Kanyaruhuru	M	Nk'abasira
105	Sewarongo Ruduganira	M	Ruduganira
106	Rwezangoro Bigege	M	Musinzira
107	Muganuzi Mudumiza	M	Mudahurwa
108	Ruganza Gasukuru	M	Mudinzi
109	Gakunzi Ngarukiye	M	Munyakarama
110	Mubunga Kega	M	Nk'abega
111	Nyiramitavu	F	
112	Matata Emmanuel	M	Rugorora
113	Pastor Munyabiro Kazigaba	M	Nk'abazigaba
114	Nkundukuri Buhunira	M	Buhunira w'abatura
115	Raphael gasinzira	M	Musinzira
116	Sosthene Nganizi	M	Gasinzira
117	Sosthene	M	W'abadahurwa
118	Ngandu Gasita	M	Nk'abasita
119	Ziruguru Kanyambari	M	Kanyambari

TABEAU 8: LISTE NON-EXHAUSTIVE DES DETENUS TUTSI (DECEMBRE 2022-JUIN 2023)



MUTUALITE DE LA COMMUNAUTE TUTSI « Isoko » Asbl
 << Unité – Travail – Progrès >>
 Contacts (+243)99 948 4805; 97 254 5120; 81 374 1112; 89 6319176
 Email : isokotutsi.nk243@gmail.com dakarfat@gmail.com



N/Réf: 013/SEP/Isoko-NK/DKE/2023

23 AUG 2023

Courrier reçu n°: 17501
 Heure: 17h
 Reçu par: [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Cour: 23 AOUT 2023
 N° Archive: 789/2023
 Par: [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTERE DES DROITS HUMAINS
 CABINET DU MINISTRE

Courrier Reçu le: 23 AOUT 2023
 N°: 1596 a 10h56
 Signature: [Signature]

MINISTRE DE L'INTERIEUR SEP. INT.
 DECENTRALISATION ET AFF. COMMUNALES
 VICE-PR. MIN. MINISTRE

Reçu le: 23 AOUT 2023
 Heure: 12h30
 Enregistré le: 23 AOUT 2023
 Signature: 15794

Goma le 20/08/2023

Transmis-copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat « Avec nos hommages les plus déférents » ;

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires Coutumières ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ;
- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Droits Humains ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication, Médias et Porte-parole du Gouvernement.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICE COURRIER

Reçu le: 23 AOUT 2023
 N°: Par:

Concerné : Dénonciation et inquiétude face aux traitements inadéquats des membres de la communauté TUTSI en RDC

A l'attention du Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo

CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE

REÇU LE: 23 AOUT 2023
 N° D'ENREG.: 13462
 OBSERVATION: 11h34 2331

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 MINISTRE DE LA JUSTICE

Reçu le: 23 AOUT 2023
 N°: 13462
 OBSERVATION: 11h34 2331

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE 2023

Courrier reçu: 23 AOUT 2023
 Sous le n°: 27677
 Heure: 14h
 Paraphé: [Signature]

Références faites :

✓ A la Constitution de la RDC du 18 Février 2006 telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20/01/2011 portant révision de certains articles, spécialement aux paragraphes 3,4 et 5 de son préambule ainsi qu'aux articles 11 ;12 ;15 ;16 ;18 ;19 ;51 ;56 ;60 ;61(alinéas 1 2) ; 66 et 67 ;



- ✓ A la résolution 217 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10/12/1948 à Paris au lendemain de la seconde guerre mondiale, spécifiquement aux paragraphes 1,2,3 et 5 de son préambule ainsi qu'aux articles 1 ;2,3 ;4 ;5 ;6 ;7 ;8 ;9 ;10 ;11 ;13 et 14 ;
- ✓ A la Loi organique no 13/011 du 21 Mars 2013 portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, spécialement en son exposé des motifs, au paragraphe premier et en ses articles 2 ;4 ;5 et 6 ;
- ✓ A l'un des piliers de la gouvernance politique du Président de la République et Chef de l'Etat, **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** depuis son investiture à la magistrature suprême en date du 24/01/2019 consistant à faire de la RDC un état de droit où la dignité et les valeurs humaines doivent être vécues tangiblement par tous.

Monsieur le Président, nous vous exprimons avec amertume et la peur au ventre, ce dont est repris en concerne.

Ceci dit, depuis la résurgence du groupe armé M23 en octobre 2021, les membres de la communauté Tutsi sont devenus injustement la cible de tous les maux jusqu'à ce jour, notamment : la **Stigmatisation, la discrimination, les discours de la haine, les interpellations, les poursuites, les arrestations arbitraires, les kidnappings, les massacres, la destruction de notre principale économie par le pillage et l'abattage de nos bétails, la récolte des semences, la spoliation des champs ainsi que l'incendie des maisons dont la conséquence directe se traduit par l'exil de plusieurs familles et la misère des rescapés.**

Ce dernier élément touche également toutes les communautés sœurs de la zone sous conflit.

Après une violation des droits humains visant nos membres depuis décembre 2022 jusqu'en juin 2023, Il sied de noter qu'en dépit de nos maints appels à la rescousse auprès des autorités administratives et sécuritaires, cette situation perdure.

Nonobstant, plusieurs Tutsies ayant échappé à l'épée ont été poursuivis, interpellés et arrêtés à cause de leur appartenance ethnique accusés à tort ou à raison d'être ennemis, membres ou collaborateurs du M23 alors que les éléments de ce dit mouvement sont issus de différentes communautés du pays et principalement du Nord et Sud Kivu.

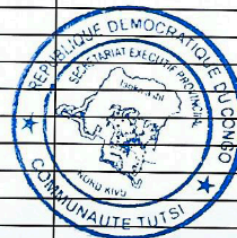
Bien plus, même nos frères servant sous le drapeau dans le rang des forces loyalistes FARDC, PNC et services spécialisés n'ont pas échappé à ce traitement hors du commun.

Monsieur le Président, en ce moment de la rédaction de la présente, nous réclamons votre accompagnement pour obtenir :

- L'accès à la justice distributive de nos membres incarcérés injustement dans les prisons de Bukavu, Goma, Bunia, Kinshasa et partout ailleurs sur le territoire national.
Que le droit soit dit en toute indépendance du juge et en toute équité ; ce qui permettra non seulement la condamnation des coupables avérés, mais aussi et surtout la libération des innocents ainsi que ceux qui ont été acquittés depuis belle lurette ;
- La cessation d'arrestations ciblées et arbitraires par les services de sécurité et les groupes armés dits Wazalendo à l'endroit de nos membres pour des raisons d'intérêts individuels en lieu et place de la sécurité publique ;

LISTE DES PRISONNIERS, MEMBRES DE LA COMMUNAUTE

I. PRISON CENTRAL DE MAKALA			
N°	NOMD ET POST NOM	SEXE	OBSERVATION
1	KAKA KANZENZE JEAN	M	
2	SHIMWA EVA	M	
3	AIME GASHIDHIRI JACQUES	M	
4	ALEXANDRE MAKMBI	M	
5	AMANI SYLVANO	M	
6	AMINATHA ALINE	F	
7	BAGABO PRINCE	M	
8	AZRAMU ASHURA	M	
9	BATASEMA SERUSHAGO MOISE	M	
10	BAGIRISOKO RUGORORA	M	
11	BAHATI SEGATEBO	M	
12	BAHAVU SERUKIZA	M	
13	BIGABE PASTEUR	M	
14	BIKORIMANA JEAN PAUL	M	
15	BIRORI FATANEZA MICHAEL	M	
16	BISORE BAGWIZA	M	
17	BIYANGIRIKI LUC	M	
18	BORA BENDERA	M	
19	BORORA KIBIRINGA	M	
20	BUKURU MUTWARE	M	
21	BUSHARIRE OLIVE	F	
22	BUTOTO IRAKIZA	M	
23	BUZAKARE KANYESHAMBA THEOGENE	M	
24	BYINSHI MAGIQUE	M	
25	BYISHIMO PATRICK	M	
26	CHUBAHIRO FIDELE	M	
27	CLAUDE SIBOMANA NTWALI	M	
28	BOSCO MATEGEKO	M	
29	FIDEL NZARAMBA	M	
30	GAHUNGU THOMAS	M	
31	GASHIRA SALOMON	M	
32	GATABAZI MARTIN	M	
33	GATANAZI AIMABLE	M	
34	GIRANEZA ISAAC	M	
35	HABAKUKI EDOUARD	M	
36	HAKIZIMANA JACKSON	M	
37	HAKIZIMANA JEAN	M	
38	HARINDINTWALI JAMES	M	
39	HIMBAZA RUKIRANDE	M	
40	IMANI SEBUNYOTORI	M	
41	INEZA VICKY	M	
42	IRANKUNZE NZIMENYA	M	
43	ISAKA BIGIRUWENDA	M	
44	IVAN RUKESHA MWANKE	M	
45	JANVIER MWUMVANEZA	M	
46	JEAN CLAUDE SIBOMANA	M	
47	JUDITH KAJUKI	F	
48	KABONA METO	M	
49	KAMANZI BOSCO	M	
50	KANANURA AIME	M	
51	KANEZA KAMARA	M	



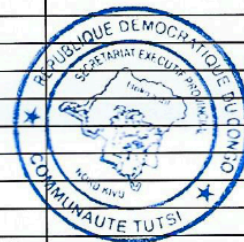
b

52	KANORO RUTONESHA	M	
53	KANYERE LUKANDO	F	
54	KAVARA KAGAME	M	
55	KAVETI HERVE	M	
56	KAVUGHO MAYANI	F	
57	KIJAMBA JOSUE	M	
58	KIMONYO OBAMA	M	
59	KITEGETSE MUSA	M	
60	MABARUSHIMANA CLAUDE	M	
61	MAHORO RUTERERA	M	
62	MAISHA KULUMINI	F	
63	MAKENG A JUSTIN	M	
64	MANIRAGABA BUZAIRE	M	
65	MANIRUMVA IMAEL	M	
66	MANZI GIFT	M	
67	MASIKA RIZIKI	F	
68	MAZURU GERVAIN	M	
69	MBAMBU MARIE JEANNE	F	
70	MBARUSHIMANA BONANE	M	
71	MBITEZIMANA MUGENZI	M	
72	MICHO CLAUDE	M	
73	MORINI NAKUTUNDA	M	
74	MUGABE SEBI WILLIAM		
75	MUGISHA JIMMY		
76	MUGUNGA OMAR JAMES		
77	MUHABURA MARTIN		
78	MUHIRA GAKUNZI		
79	MUJYANAMA BIENVENU		
80	MUKIZA GABRIEL		
81	MUKIZA KABANO		
82	MUKUNZI HABIMANA JEAN		
83	MUSA HABIMANA	M	
84	MUSABWA OLIVIER	M	
85	MUSAFIRI GAPIRA JEAN DE DIEU	M	
86	MUTABAZI KAVADIAS ALEXIS	M	
87	MUYOBOKE TOM	M	
88	MWIZERA ERICK	M	
89	NDABARAMIYE MICHAEL	M	
90	NDAKIZI BIRAMA HERMAN	M	
91	NDAYISENGA KANYEMBARE	M	
92	NDAYISENGA KANYESHAMBA FAUSTIN	M	
93	NGARUKIYE MUGANZA	M	
94	NGENDAHAYO KINYAMAHOKO	M	
95	NGENDO MICHEL	M	
96	NGIRUMUVUIZI HERITIER	M	
97	NGOMA RUSHIMANGABO	M	
98	NIYIBIZI MOISE	M	
99	NONO FURAH A	F	
100	NSABIMANA NYAMWIJIMA	M	
101	NSENGIYUMVA KAMARI PASSY	M	
103	NSHIMIYIMANA INNOCENT	M	
104	NTAKIYIMANA EMMANUEL	M	
105	NTEZIMANA NYIRINGABO	M	
106	NYIRANDUHURA CHANTAL	F	
107	PERUSI NYIRAHABIMANA	F	



de

108	RAFIKI SALATIEL	F	
109	RUGAZA MASITA	M	
110	RUNYENZI JOHN	M	
111	RUSHEBA NGIRUMUVUGIZI ERICK	M	
112	RUSHIMISHA ROMEO	M	
113	RUTABARA MUTUNGWA FRANK	M	
114	RUTEBUKA RUTENJA	M	
115	RUVUNA MOISE	M	
116	SAFARI GASHIRIRI	M	
117	SAFARI HABİYAREMYE	M	
118	SEKE RUVAMWABO	M	
119	SENANDA JOHN	M	
120	SERUGO MUGENZA	M	
121	SHUKURU CHABUSIKU	M	
122	SHUKURU TSHOMBE	M	
123	SOLE NTACHANA	M	
124	THEOPHILE BITEGETSIMANA	M	
126	TUMAINI DUSABE	M	
127	VAINQUEUR	M	
128	BAGABO MAHIRWE CHARLES	M	
II. PRISON CENTRAL DE MUNZENZE/GOMA			
130	NDAHAYO MUDEYUTSI	M	
131	RUTABANA JEAN	M	
132	AHADI MATATA CHARITE	M	
133	AMANI NSENGIYUMVA	M	
134	BAGABO CELESTIN	M	
135	BAHATI HERITIER	M	
136	BARAKA ANATOLE	M	
137	BWIMBA ALUWA CLAUDE	M	
138	BYIMANA EZRA	M	
139	CAMARADE	M	
140	GASANA EVARISTE	M	
141	GASASIRA MUNANA CLAUDE	M	
142	GASHABIZI	M	
143	HABARUGIRA	M	
144	HABIMANA JULES	M	
145	IRAMBONA MARTIN	M	
146	IRANZI KAMUNA	M	
147	KABERA JEAN PIERRE	M	
148	KAMANZI DAMASCENIE	M	
149	KAREKEZI MAHONKO BERNARD	M	
150	KAZUNGU EMMANUEL	M	
151	MBITEZI HATEGEKIMANA	M	
152	MBONEZA ABDOUL GOD	M	
153	MUGARUKIRA	M	
154	MUSAFIRI JUSTIN	M	
155	MWISENEZA ERICK	M	
156	MWUMVANEZA ERICK	M	
157	NDAYISABA	M	
158	NDIZEYE HATEGEKA	M	
159	NGABO MUTIMA ERICK	M	
160	NKURUNZIZA SEBASHI	M	
161	NSHIZIRUNGU BIMENYIMANA	M	
162	NTAGANDA JANVIER	M	
163	NZABAKURIKIZA JAMES	M	



2

164	SHEME AMANI DOMINIQUE	M	
165	TUYISHIME COSTANT	M	
166	TUYISHIME OLIVIER	M	
III. SOKOLA II/GOMA			
167	NIYOMUNGERI JUSTIN	M	
168	NKURIKIYINKA DIDIER	M	
IV. PRISON DE NDOLO			
169	BIGINA BITITI ALEXANDRE	M	
		M	
171	HON EDUARD HIZI MWANGACUCU	M	
172	MUGISHA RUTUMBU SANTOS	M	
173	NSANZABANDI	M	
174	RWIZIHIRAWA NGIRUMUVUGIZI	M	
175	SERUMONDO AFRICA	M	
V. PRISON CENTRALE DE BUKAVU			
176	SINAYIGAYE YAKOBO ESPOIR	M	
177	BYABAGABO NGARAMBE CHARLES	M	
178	BIZIMUNGU ZABURONI FAUSTIN	M	
VI. AILLEURS/SERVICES			
179	BUNEZEZA CLAUDE	M	
180	CHRISTIAN PAYIPAYI	M	
181	KAMANZI DAVID	M	
182	JUSTIN BIRATO	M	
VII. PRISON D'ITURI DE BUNIA			
183	MUHIRE SEBASAZA FRANÇOIS	M	

NB: La liste des ces détenus dans toutes les prisons n'est pas exhaustive



20